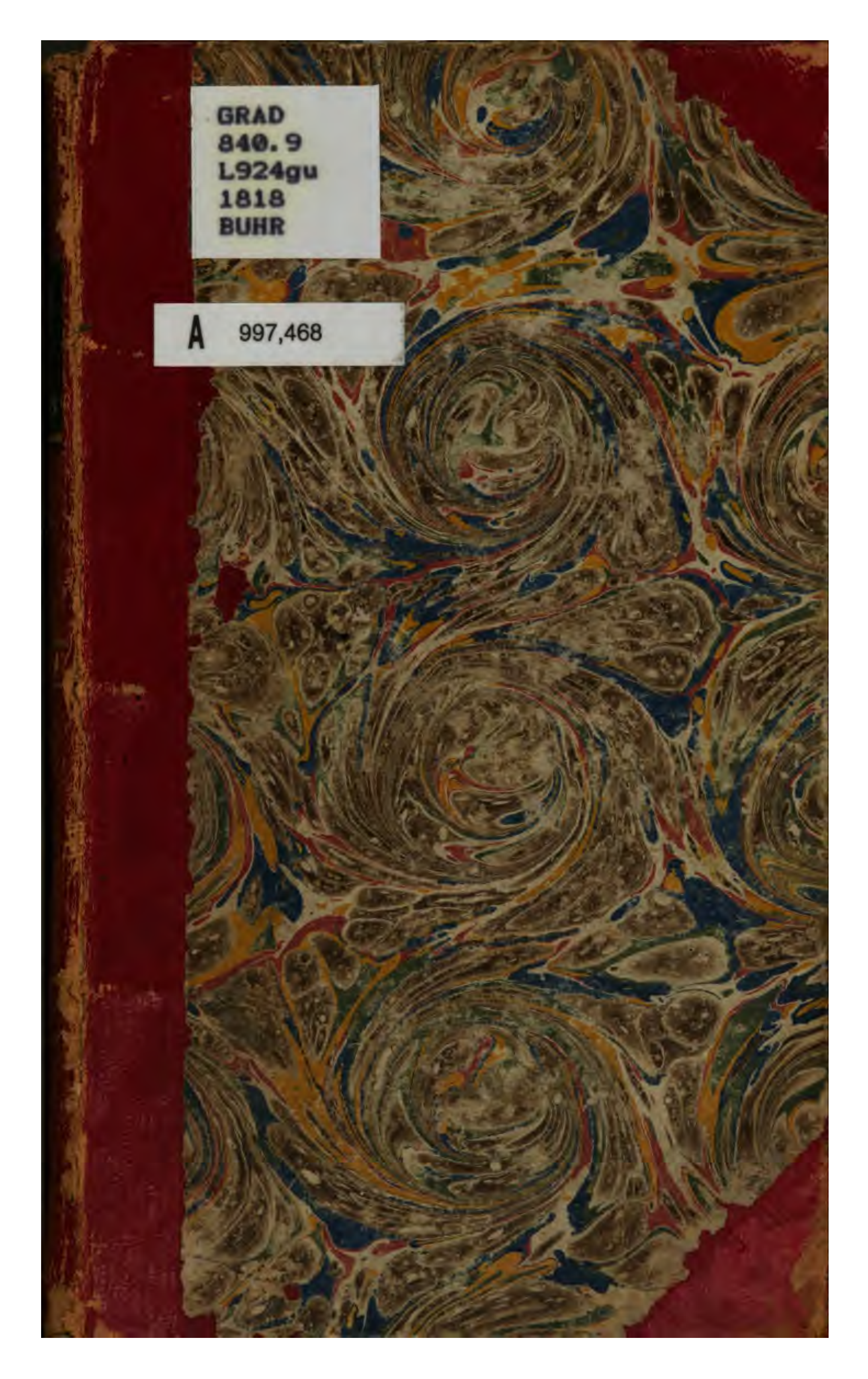
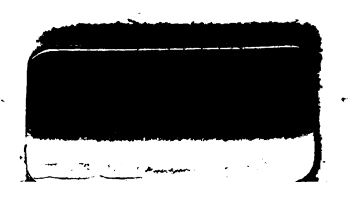




GUERRE
A QUI LA CHERCHE.

Loyson, Charles.

GUERRE A QUI LA CHERCHE,

OU

PETITES LETTRES SUR QUELQUES-UNS DE NOS GRANDS ÉCRIVAINS.

PAR UN AMI DE TOUT LE MONDE, ENNEMI DE TOUS LES PARTIS.

Omnis homo mendax.

Seconde Edition.

DE L'IMPRIMERIE DE C.-F. PATRIS.

A PARIS,

Chez { DELAUNAY, Libraire, galerie de bois.
PÉLICIER, Libraire, galerie des Offices du Palais-Royal.

1818.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Les sujets de quelques-unes de ces lettres paraîtront peut-être déjà surannés dans un pays et dans un temps où les choses vieillissent si rapidement. Mais cela est indifférent au dessein de l'auteur, parce qu'il ne s'est pas proposé de traiter les questions, qui passent avec les circonstances, mais de dévoiler l'esprit des écrivains, lequel ne passe point et survit aux circonstances. C'est pour cette raison aussi qu'on a cru pouvoir publier ces lettres sans date, et même intervertir quelquefois l'ordre dans lequel elles ont été écrites, de sorte que les lecteurs, sans avoir égard au temps, pourront les considérer comme si elles venaient d'être faites au moment même où on a commencé à les imprimer.

Quant aux deux longs morceaux extraits d'un ouvrage périodique, qui forment la troisième et la cinquième lettres, si quelqu'un jugeait qu'il est permis à un

ami, écrivant à son ami, de lui faire d'aussi longues citations; mais que, dans un ouvrage imprimé, de pareils emprunts deviènent des espèces de larcins, nous répondrions que nous n'avons rien fait à cet égard sans une autorisation suffisante, qui nous met parfaitement à l'abri du reproche de plagiat.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire; ce sera sur les sentiments de l'auteur de ces lettres. Ils nous sont assez connus pour que nous ayons droit d'affirmer qu'il n'a écrit dans aucun esprit de parti, de prévention ni de haine, dans aucun intérêt enfin que celui du bien public. Nous ajouterons que si quelquefois il joint l'éloge des personnes à la censure des écrits, il ne faut pas prendre cela pour une sorte de jeu, comme celui de l'enfant qui caresse sa nourrice après l'avoir battue. L'auteur est sincère dans la louange autant que dans le blâme, et l'on verra d'ailleurs qu'il ne caresse point ceux qu'il n'honore pas.

GUERRE A QUI LA CHERCHE,

OU

PETITES LETTRES

SUR QUELQUES-UNS DE NOS GRANDS ÉCRIVAINS.

PREMIÈRE LETTRE,

Où l'on verra le dessein de toutes les autres.

Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo.

Ne regrettez rien, monsieur : non, non, ce grand théâtre, comme vous l'appelez, où se jouent des scènes si intéressantes, et qui donne à la France le spectacle de ses propres destinées s'accomplissant à la lumière, Paris, n'est point un séjour si désirable, ni où il y ait lieu de se plaindre de ne pas être. Evitons l'enthousiasme. Cynéas, avec plus de loisir pour observer, n'aurait peut-être vu qu'une réunion de bourgeois dans ce qui lui sembla au premier coup-d'œil une assemblée de rois. Intérêt, passions,

intrigues, et préjugés dans le grand nombre, indécision dans les bons, activité et audace dans les méchants, esprit de parti dans tous à quelques indifférents près, voilà Paris, voilà votre petite ville, voilà la France, voilà le monde. La différence est seulement du petit au grand, et du plus au moins.

N'allez pas croire toutefois, en lisant ce début chagrin, que je regarde tout comme désespéré. Non, Monsieur, je suis loin d'avoir une pareille idée de notre situation.

Nous ne périrons pas, puisque nous n'avons pas déjà péri. Une nation, disait dernièrement un homme d'esprit, a la vie dure. En effet, il y a dans les jeux du hasard, disons mieux, dans les dispositions de la providence, je ne sais quoi de plus fort que tous les mauvais desseins et toutes les mal-adresses des hommes, qui en prévient toujours l'effet, par les moyens les plus inattendus. C'est à ce je ne sais quoi, qu'il tient que nous soyons encore; mais sur cet appui si faible en apparence et si incertain, notre existence est mieux affermie qu'elle ne le serait sur les plus solides spéculations de la politique. Sans cette pensée qui est restée pour moi au fond de la boîte de Pandore, et contre-pèse à mes yeux tout ce que je vois chaque

jour, je n'aurais pas le courage de jeter les regards sur ce qui m'environne, et vous ne recevriez pas ces lettres. Lors donc que vous les lirez, si vous vous sentiez parfois trop porté à vous affliger, souvenez-vous de ce qui me consolait en vous les écrivant.

Vous croyez me faire une demande facile à satisfaire, parce que vous me la faites en un ou deux mots. Envoyez-moi, dites-vous, votre avis sur les hommes et sur les choses ; c'est-à-dire, en d'autres termes, faites-moi l'histoire complette de notre temps. Racontez-moi les évènements, leurs causes, leurs prétextes, leurs conséquences ; procurez-vous la clef qui ouvre le secret des cœurs ; développez toutes ces intentions qui se cachent quelquefois elles-mêmes à elles-mêmes ; contraignez toutes les ambitions, toutes les petites vues particulières, toutes les faiblesses d'esprit et de caractère, tous les ressentiments, tous les préjugés, tous les fanatismes à vous révéler leur secret, et mettez-moi ensuite dans la confidence. Cet ouvrage est difficile, il est au-dessus de mes forces et de mon courage. Peut-être cependant qu'après tout un mysantrope gagnerait à l'entreprendre, et que tout compensé le monde est au fond comme le bon Lafontaine, *plus*

bête que méchant. J'ai, en effet, remarqué qu'à mesure qu'on pénètre plus avant dans la connaissance du cœur humain, on se sent plus de mépris pour l'homme, et plus d'indulgence pour les hommes. C'est une forte raison de ne jamais céder à la tentation du découragement, et l'on en a besoin quelquefois. Mais venons à la partie que j'accepte dans la tâche immense que vous me prescrivez, c'est-à-dire, à l'objet des lettres que je m'engage à vous écrire de temps en temps, suivant les circonstances et mon humeur.

Mille fois, en considérant l'état violent où se trouve encore la France à la suite de tant de secousses et de si terribles ébranlements, cette agitation sourde mais menaçante, qui semble tantôt un reste des tourmentes passées, tantôt un pronostic de nouvelles tempêtes, ce feu des anciennes passions au moment de s'éteindre pour jamais ou de se rallumer avec plus de fureur qu'auparavant, ces partis enfin las de leurs divisions, mais toujours défiants et en garde les uns contre les autres, qui ne seraient pas éloignés de se donner la main, et qui vont peut-être se séparer de nouveau avec éclat pour déchirer encore le sein de la patrie; à la vue de cette situation indécise et périlleuse que

la cause la plus légère peut fixer enfin pour la perte ou pour le salut de l'Etat; je me suis demandé quels seraient les moyens de diriger le cours des choses et les dispositions des esprits, et de décider à l'avantage de la nation la crise inévitable qui peut lui être si fatale. Quiconque pourrait établir la confiance en l'état présent des choses dans l'esprit de l'immense majorité des Français, et arracher du cœur d'un petit nombre l'espérance de parvenir à l'ébranler un jour, aurait droit de se flatter d'être le restaurateur de la paix et de l'union. Le gouvernement, par une conduite égale, soutenue et invariablement d'accord avec les principes qu'il a adoptés peut beaucoup y contribuer sans doute; mais l'action du gouvernement est lente, et le mal a besoin de remédes présents.

On lit beaucoup en France aujourd'hui. Les journaux et les brochures politiques sont des espèces de tribunes publiques, d'où les écrivains parlent à la nation entière et forment ses opinions. Car ceux-là même qui ne lisent pas se rangent insensiblement à l'avis de ceux qui lisent; c'est donc aux écrivains principalement de s'efforcer d'accomplir parmi nous l'œuvre de la réconciliation; noble tâche, s'il se trouve

quelqu'un qui essaye sincérement de la remplir, et, malgré toutes les difficultés apparentes, tâche facile encore au vrai zèle et à la bonne foi. Mais les journaux manquent d'autorité, parce que à tort ou à raison, on ne les croit généralement ni assez désintéressés, ni assez indépendants; et cette idée, juste ou non, n'étant pas de nature à s'évanouir promptement, mettra long-temps un obstacle insurmontable au bien qu'ils pourraient faire. Toute la ressource est donc dans l'influence des écrivains politiques, un peu accrédités. Avec deux qualités, je le répète, sincérité et désintéressement, ils peuvent être les anges tutélaires de la nation. Mais où sont les écrivains sincères et désintéressés? Où sont ceux qui ont une patrie et point de parti? Je me suis, comme beaucoup d'autres, laissé prendre à l'apparence; j'ai cru à la bonne foi dans des hommes d'une réputation honorable, et d'un caractère estimé; j'ai compté sur le besoin du repos après tant et de si effroyables agitations; j'ai espéré en la raison dans un siècle éclairé. En voyant nos intérêts discutés aux yeux de la nation, dans de nombreux écrits par des esprits si distingués, j'ai cru la France sauvée. On n'est pas d'accord, me suis-je dit, mais le choc des opi-

nions va faire jaillir la lumière, et la lumière montrera la vérité qui réunira tout à elle. Mon illusion a peu duré. Cette sorte de congrès philosophique que j'avais créé dans mon imagination, s'est tout-à-coup transformé en champ de bataille, où à la place de ces prétendus plénipotentiaires de la raison, je n'ai plus aperçu de tous côtés que les soldats aveugles de la passion et de l'esprit de parti; je les ai vus à découvert ces grands hommes, en qui j'avais mis mon espoir, et j'ai été frappé du même étonnement qu'Enée, lorsqu'une divinité, après avoir dissipé le nuage qui offusquait ses yeux mortels, lui montra tous les dieux se disputant à l'envi le fatal honneur de porter le dernier coup à la malheureuse Troie.

Apparent diræ facies, inimica que Trojæ
Numina magna Deûm.

Puis donc qu'on ne peut plus se le dissimuler, et que ce serait une lâche et vaine précaution que de vouloir le cacher aux autres, puis qu'il y a des partis, et que ceux qui auraient dû s'efforcer de les ruiner, s'en déclarent ou s'en laissent déclarer les protecteurs; il importe d'attaquer les partis dans ces protecteurs qui les soutiènent, les recrutent et

les représentent. Il importe de prémunir l'opinion, en l'éclairant sur le compte de ceux qui ne s'en font les directeurs, que pour l'égarer, et la jeter dans des routes perdues; il importe, en un mot, dans cette disposition générale des esprits à s'occuper des affaires de l'état, de marquer d'un sceau public les écrivains politiques, qui, en arborant la bannière d'une faction ont perdu, comme écrivains politiques, tout droit à la confiance des bons citoyens.

Tel est l'objet que je me propose en vous écrivant.

J'examinerai rapidement les ouvrages qui me paraîtront mériter quelque attention, soit par leur succès, soit par l'importance des matières, soit par la réputation des auteurs. Je m'attacherai peu à discuter le fond des choses, parce que mon but n'est pas de traiter les questions, mais de vous montrer dans quelles vues elles auront été traitées, et que je ne me propose pas seulement d'attaquer quelques livres dangereux, mais le crédit des auteurs eux-mêmes, afin de détruire dans une seule de leurs productions, l'effet de toutes les autres. Je parlerai peu des écrits utiles; qu'ont-ils besoin de mes éloges? mais dans les au-

tres je poursuivrai, sans ménagement, les passions et l'esprit de parti, sous tous les déguisements qu'ils empruntent, et à travers tous les labyrinthes où ils cherchent à cacher leur marche, jusqu'à ce que je parviène à les atteindre, à les saisir, à les forcer de m'avouer qui ils sont, et ce qu'ils veulent. Alors ma tâche sera remplie, et je vous les livrerai pour en faire telle justice que vous croirez convenable.

Adieu, Monsieur, j'espère n'être pas longtemps sans commencer à remplir l'engagement que je viens de prendre envers vous.

DEUXIÈME LETTRE,

SUR LES PENSÉES DE M. DE BONALD.

Où l'on examine si les ligueurs étaient royalistes, et si les royalistes sont ligueurs.

Laudator temporis acti.

C'EST une chose peu agréable, Monsieur, dans la tâche que j'ai entreprise, d'avoir à commencer par un écrivain comme M. de Bonald. Il est des noms qu'on voudrait pouvoir ne prononcer que pour réveiller les idées de talent, de probité, d'honneur que l'opinion publique y a justement attachées. Mais plus un nom a de poids, plus les erreurs de celui qui le porte peuvent devenir funestes. Que les enfants ou les pères de la révolution prêchent encore les doctrines de la révolution, le discrédit de leurs maximes est écrit dans l'histoire de leur vie, et leur autorité ne peut plus faire qu'un petit nombre de dupes. Mais que des hommes connus par leur dévouement à la bonne cause, par la noblesse de leur

conduite et la fermeté de leur caractère dans les temps malheureux, cherchent à répandre aujourd'hui des idées qui, quoique contraires à la révolution, sont cependant révolutionnaires, en ce qu'elles peuvent la ranimer et la faire renaître : c'est alors qu'il y a un vrai danger, dont tous les citoyens sont intéressés à donner le signal et à prévenir les suites. Je sais que les hommes dont je parle sont fort loin de prévoir et de désirer les conséquences des principes qu'ils veulent mettre en crédit dans la nation; je sais qu'il faut plaindre leur aveuglement plus qu'accuser leurs intentions; mais aveugles ou non, qu'importe? Il s'agit de la France et non d'eux. Ils aiment le pays et le gouvernement; je le crois : mais que fait leur amour au pays et au gouvernement, s'ils les perdent en voulant les sauver ? Voyons la chose en elle-même : ne vaudrait-il pas cent fois mieux qu'ils les sauvassent en cherchant à les perdre?

Je ne vous parlerai point de l'effet qu'ont produit sur les lecteurs d'une conscience délicate ou d'un goût sévère, la licence de certaines allusions, et l'insipidité d'un assez grand nombre de jeux de mots qu'on se serait peu attendu de trouver sous la plume de l'auteur

de la Législation primitive et de l'Essai sur le Divorce; j'avoue que ce n'est pas là ce qui m'a le plus surpris dans son nouvel ouvrage : j'avais déjà remarqué que le style de M. de Bonald s'égayait dans les délibérations publiques, et qu'il était devenu plaisant en entrant dans l'assemblée législative. *Facetum habemus oratorem.*

Dans ma tête un beau jour ce talent se trouva,
Et j'étais *député* quand cela m'arriva.

Qu'il rie, à la bonne heure; mais qu'il prène garde d'avoir un jour à se reprocher les larmes de ses concitoyens.

Eh! qui ne s'affligerait, Monsieur, de voir, je ne dis pas l'écrivain distingué se permettre des quolibets dont Molière aurait fait justice dans *les Précieuses*, mais le personnage grave, l'homme public, le député d'une province, le membre du gouvernement en un mot, décréditer des institutions desquelles seules nous pouvons attendre notre salut, et semer autant qu'il est en lui, dans les esprits, le mépris de cette Constitution, que tout bon Français doit respecter et faire respecter comme le gage et la garantie de la paix, de la liberté, du bonheur public ?

Un critique distingué par son esprit, affirme

qu'un homme est toujours de son temps, quoi qu'il fasse; et, si on l'en croit, M. de Bonald a beau s'efforcer de se tenir dans le quatorzième et le quinzième siècles, cependant, en dépit de lui-même, il cède à la force des choses, et il n'est pas rare de le surprendre au milieu de celui où nous vivons. Oui, à-peu-près comme Ulysse et Diomède dans le camp des Troyens, l'épée à la main, et dépêchant les ennemis qui ont eu le malheur de s'endormir.

Les institutions nouvelles ont un grand tort à ses yeux : c'est de n'être pas anciennes, et en vérité, elles ne le peuvent pour le moment, mais qu'il prène patience, elles le seront un jour.

Si le présent est sûr de sa désapprobation, par la raison qu'il n'est pas passé, le passé lui semble encore plus digne de haine, quand il a fait alliance avec le présent. Il le traite alors comme transfuge, et l'on sait qu'un ennemi naturel est moins odieux. Il trouve étrange qu'on veuille faire juger un voleur par ses pairs. Les pair sd'un voleur, s'écrie-t-il ! et il ne fait pas réflexion que ce ne sont pas les juges qui sont pairs, mais les pairs qui sont juges; c'est-à-dire que le citoyen a des pairs, le coupable des juges, et le citoyen coupable ses pairs pour

juges. Les pairs, qui auraient condamné Biron à mort, si la loi du royaume eût été suivie, auraient-ils été les pairs du traître et de l'ennemi de son pays, ou ceux du duc de Biron, pair et maréchal de France?

Voici une autre réflexion qui me paraît mérititer que je la transcrive. « On lit dans la cons-» tution de 1791 : *Nul ne doit être inquiété* » *pour ses opinions, même religieuses* : dans » la charte constitutionnelle donnée en 1814 : » *Chacun obtient pour son culte la même* » *protection* ; le progrès est sensible, et dans » vingt ans les opinions on fait bien du » chemin ». L'auteur s'est plaint amèrement, quelque part, d'être calomnié, ou mal compris par ceux qui l'accusaient de demander l'intolérance civile ; et cependant il est manifeste qu'il demande ici l'intolérance civile ; et que comparant ensemble deux constitutions, qui, à deux époques différentes, promettaient, l'une, de ne pas *inquiéter les opinions* ; l'autre, *de protéger les cultes*, il donne la préférence à la première ; et par une ironie que les lecteurs qualifieront, il insulte à la seconde, qui a été donnée en 1814, comme il le dit, par le Roi, comme il ne le dit pas. Eh bien! nous prenons son ironie, à la lettre et nous nous

écrions avec lui : Oui, le progrès est sensible, parce qu'il y a en effet progrès du temps où l'on promet seulement de ne pas persécuter, à celui où l'on s'engage à protéger. Cette réflexion de l'auteur est à la page 221.

Encore une comparaison entre le présent et le passé. *Les pensées* nous en offrent à choisir. Celle qui suit est prise à la page 223, où je lis : « Autrefois les sujets avaient serment au » Roi, et le Roi à Dieu. Aujourd'hui, *peuples* » *et rois*, se jurent les uns aux autres ; c'est » une balance de compte, où l'on finit par ne » se plus rien devoir ». Avant de discuter la justesse de cette réflexion, je ne puis m'empêcher d'admirer le ton de décence et de respect avec lequel elle est présentée. C'est assez généralement la manière de l'auteur en pareille matière. Mais venons au fond de cette pensée. — Je voudrais bien savoir dans quelle histoire l'auteur a vu qu'autrefois les peuples jurassent au Roi, et le Roi à Dieu, tandis qu'aujourd'hui *peuples et rois* se jurent les uns aux autres ? Dans tous les temps, comme aujourd'hui, les peuples ont juré d'être fidèles aux rois, et les rois justes envers les peuples ; aujourd'hui, comme dans tous les temps, les peuples et les rois jurent à Dieu, parce que

c'est à Dieu seul qu'on jure, et que le peuple, tout peuple qu'il est, n'a pas besoin d'un intermédiaire pour présenter ses serments à celui qui est toute grandeur et toute noblesse.—*C'est une balance de compte, où l'on finit par ne se plus rien devoir.* Quelle idée l'auteur a-t-il donc de la nature humaine, ou de la sainteté du serment? Quoi! parce qu'un engagement est réciproque, il en sera moins sacré, et les peuples et les rois n'auront plus, ou croiront n'avoir plus de devoirs, parce que ces devoirs seront mutuels? et à quel roi, à quel peuple prête-t-on ce sophisme, non moins absurde qu'impie? Pour nous, qui avons entendu avec un respect plein d'attendrissement, notre Roi et nos Princes jurer le maintien des lois, ce n'est pas nous qui ferons ici cette odieuse application; mais que l'auteur se relise, et se juge dans sa conscience.

Je me sens arrêté à chaque page, Monsieur, et si je ne me retenais, je crois, que de pensée, en pensée, je finirais par faire la critique d'une grande partie du livre. Ce n'est point mon objet aujourd'hui. En prenant la plume, toute mon intention était de vous désigner particulièrement une réflexion qui m'a frappé plus que toutes les autres; mais en la recherchant dans

le volume je me suis laissé entraîner; et voilà comme on fait toujours plus qu'on ne s'était proposé. Je viens enfin à mon premier dessein, et je commence par transcrire tout au long le passage que je veux examiner.

« Nos rois, depuis Henri IV et nos philosophes, ont de concert, décrié *la ligue*; ceux-ci, parce qu'elle avait empêché la démocratie calvinienne de s'établir en France; ceux là, parce qu'elle avait fait de la religion de l'Etat, une condition nécessaire de la royauté; ce qui au reste, a été fait en Angleterre et ailleurs, pour la religion protestante. En effet, si les ligueurs de la cour voulaient un Roi lorrain ou espagnol, les ligueurs de la France voulaient un Roi catholique. Quand la religion était attaquée, on ne séparait pas la royauté de la religion. Aujourd'hui, que la légitimité a été méconnue, on ne sépare pas la royauté de la légitimité! La France voulait alors, comme elle veut aujourd'hui la royauté, ou consacrée par la religion, ou affermie par la légitimité. L'objet est le même, les motifs sont différents; *les ligueurs de ce temps, seraient les royalistes du nôtre, et l'auteur connaît des familles qui en offrent l'exemple.* »

Reprenons. — *Nos rois et nos philosophes.*

Certes, ceux qui savent en quelle estime sont nos philosophes auprès de M. de Bonald trouveront nos rois jetés un peu cavalièrement parmi eux ; et, dans les idées de l'auteur du moins, placés là en assez mauvaise compagnie. — *Ont de concert décrié la ligue*. Il y a des personnes et des choses qu'on peut désapprouver, blâmer, condamner, mais jamais décrier ; et j'avais toujours cru devoir mettre au nombre de ces personnes et de ces choses, la ligue et les ligueurs. Je m'étais trompé apparemment ; j'apprends même aujourd'hui que la ligue avait raison, et je l'apprends du même auteur qui m'a enseigné que le pouvoir est de sa nature absolu, illimité, arbitraire et d'institution divine. Nos rois et nos philosophes ont donc décrié la ligue, et ils l'ont *décriée de concert*. Ils ont fait eux-mêmes contre elle un pacte, et une espèce de ligue ! Or, pour bien nous entendre, substituons à ces expressions vagues et générales de *nos rois et nos philosophes*, des noms particuliers ; c'est chose facile. Nos rois, depuis Henri IV, sont Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, et l'infortuné Louis XVI ; nos philosophes, ceux qu'entend ici l'auteur, sont Voltaire, Rousseau, d'Alembert, etc. Ainsi voilà que pour décrier la ligue, Louis XIII et

Louis XIV s'entendent avec Voltaire et Jean-Jacques; Louis XV vient ensuite se mêler à cette conspiration, et Louis XVI après lui!...— *Ceux-ci* (nos philosophes), *parce qu'elle avait empêché la démocratie calviniennede s'établir en France*; à la bonne heure: je pourrais disputer sur le motif, mais je ne m'amuse pas à plaider pour des philosophes, lorsque les rois sont en cause. — *Ceux-là* (nos rois), *parce qu'elle avait fait de la religion de l'état une condition nécessaire de la royauté.* Quoi! Louis XIII qui passa une partie de son règne à lutter contre l'hérésie, et combattit les religionnaires en personne; Louis XIV, à qui on a reproché la fameuse révocation de l'édit de Nantes; Louis XV qui, dans les faiblesses de sa vie privée, resta toujours fidèle à la religion, et confia aux mains d'un cardinal, l'administration des affaires du royaume; Louis XVI, enfin, à qui pour la piété et le vrai zèle on ne peut comparer, peut-être, que cet autre Louis, dont l'église a fait un Saint, et que la philosophie fut forcée de respecter: tous ces pieux monarques ont décrié la ligue, parce qu'elle avait fait de la religion de l'état une condition nécessaire de la royauté, et c'étaient après tout des hérétiques déguisés, qui n'étaient

catholiques que pour être rois! Combien de choses les pensées nous apprènent, qui ne se trouvent pas dans l'histoire! — *Si les ligueurs de la cour voulaient un roi lorrain ou espagnol, les ligueurs de la France voulaient un roi catholique. Quand la religion était attaquée, on ne séparait pas la royauté de la religion. Aujourd'hui que la légitimité a été méconnue, on ne sépare pas la royauté de la légitimité. La France voulait alors, comme elle veut aujourd'hui la royauté, ou consacrée par la religion, ou affermie par la légitimité; l'objet est le même, les motifs sont différents.* LES LIGUEURS DE CE TEMPS SERAIENT LES ROYALISTES DU NÔTRE. Et c'est là qu'on voulait nous amener! étrange conclusion d'un étrange préambule! Eh! quel est, qu'on me le dise, le dessein secret de ces propositions, pénibles, embarrassées, où la pensée semble à chaque instant vouloir se montrer, et affecte de se replonger aussitôt, et de disparaître dans l'obscurité du langage? Veut-on louer le royalisme des ligueurs, ou justifier les ligues des royalistes! Mais avant d'aller plus loin, assurons-nous d'avoir bien compris le vrai sens des paroles de M. de Bonald. La matière est trop grave pour y hasarder un jugement avec légéreté. A mon

avis, ou les phrases citées ne veulent rien dire, ou elles signifient, qu'à la première époque dont il sagit, il y avait un parti qui voulait, avant tout, anéantir le religion, et aurait volontiers anéanti la royauté, et qu'alors les ligueurs s'unirent pour défendre l'une et l'autre, et l'une par l'autre, ne voulant pour chef qu'un Roi, et pour Roi, qu'un catholique; que dans la seconde époque, qui est la nôtre, un parti rejète la légitimité, et rejeterait volontiers la royauté ; que les royalistes sont unis pourdéfendre l'un et l'autre, et l'une par l'autre, ne voulant point d'autre gouvernement que la monarchie, et point d'autre monarque qu'un prince legitime; et qu'enfin ceux qui soutinrent autrefois la religion et le trône, soutiendraient également aujourd'hui le trône et la légitimité. Si ce n'est pas là le sens de l'auteur, je m'arrête, et me contente de lui reprocher son obscurité, dans une matière où la clarté est d'une si grande importance; si c'est ce qu'il a voulu dire, entrons en discussion.

D'abord je vois bien entre les deux termes que l'on veut confondre, quelque rapport, mais non égalité entière; car pourquoi ceux qui demandaient jadis que le Roi fût catholi-

que, et qui, sans cette condition, ne le voulaient pas même légitime, seraient-ils aujourd'hui les protecteurs et les appuis de la légitimité? J'avoue que je n'en vois pas la raison. Mais le rapport fût-il juste dans la supposition de l'Auteur, cette supposition est-elle bien exacte elle-même, et les deux termes qu'il rapproche sont-ils en effet tels qu'il nous les représente? Demandons à l'histoire quels étaient ces adversaires des ligueurs, ennemis déclarés de la religion, et ennemis cachés de la monarchie, et quels étaient ces ligueurs qui combattaient pour soutenir l'une et l'autre. A la tête des premiers je vois Henri III, souverain légitime de France, roi catholique, catholique pieux, et poussant même la piété jusqu'à l'excès; auprès de lui paraît ce qu'il y a de plus distingué dans la noblesse française, et ce Henri IV, encore dans l'erreur, il est vrai, mais dont le caractère promet une entière garantie à la religion de l'état. L'autre camp m'offre des princes étrangers, des moines fanatiques, des guerriers avides ou ambitieux, des Grands entêtés de leurs privilèges, et jaloux d'une autorité que le pouvoir souverain menace de leur enlever, des aventuriers qui cherchent fortune, enfin, de jeunes débauchés

qui croient de bon goût de défendre la cause sainte, et se sont croisés aux genoux de leurs maîtresses. Je les interroge et je leur demande ce qu'ils veulent. Un roi? Ils en ont un. Légitime? C'est le fils de Henri II, et le petit-fils de François Ier. Catholique? La sincérité de sa foi ne saurait être révoquée en doute. Quel est donc leur objet? Sont-ce les erreurs de son successeur qu'ils redoutent? Mais son successeur ne règne pas encore; mais quand il aura abjuré ces erreurs, ils persisteront à le combattre! mais quand il sera absous par Rome et consacré par l'église, ils l'assassineront! Et ce sont là ces hommes que nos rois et nos philosophes ont décriés de concert, ces hommes qui n'avaient que de louables motifs, ces hommes enfin, qui ligués autrefois pour la religion et la royauté, se ligueraient encore aujourd'hui pour la royauté et la légitimité!

Mais s'il est vrai de dire que les ligueurs de ce temps seraient les royalistes du nôtre, réciproquement il doit être vrai, que les royalistes de notre temps, auraient été les ligueurs d'autrefois. Et ici je ne prête rien à l'auteur, *il connaît plusieurs familles qui en offrent l'exemple.* Ces familles qu'il connaît n'étant pas apparemment de *ligueurs*, il faut

bien qu'elles soient de *royalistes*. Ainsi, au seizième siècle, ces familles, et l'auteur lui-même, qui partage sans doute leurs sentiments, et tous les vrais amis de la monarchie et de la légitimité, auraient signé l'acte de sainte union, et ils auraient appelé un Infant d'Espagne en France, et ils auraient marché sous les drapeaux et les couleurs des princes Lorrains, contre l'héritier du sang de leurs Rois, et le moine qui fit passer le sceptre aux mains de Henri IV, se serait trouvé parmi eux; et ils auraient choisi pour le placer sur le trône, un vieux cardinal imbécille, à l'exclusion d'un héros, successeur légitime de vingt Monarques, et dans les plaines d'Ivry, enfin, ils auraient tiré à ce panache blanc, qui servait aux Crillon, aux Biron, aux Nevers d'enseigne dans le chemin de l'honneur et de la victoire! Ici, je crois entendre tout ce qu'il y a de vrais royalistes, tous ce qu'il y a d'amis du Roi, du pays et l'État, pousser ensemble, de tous les coins de la France, un cri unanime d'indignation! Mais qu'ils se calment, s'il y a ici calomnie, ce n'est point à eux qu'on fait l'honneur de les calomnier. Nous nous sommes entendus sur le mot de ligueurs, tâchons pareillement de nous entendre sur celui de royalistes,

et retranchons de la classe qu'il désigne, tous ceux que l'auteur n'a pas l'intention d'y comprendre. Les deux termes étant ainsi dégagés, peut-être qu'alors la différence entre ce qui restera des deux parts, nous paraîtra en effet trop peu considérable pour mériter qu'on en tiène compte. Il ne faut point parler à langage couvert; il y a dans la nation, il y a des hommes qui, par une exclusion injurieuse à la nation, s'attribuent à eux seuls le nom de royalistes. Ils y joignent même d'ordinaire le nom de *purs*, comme si tous les royalistes n'étaient pas *purs*, et qu'il pût y avoir un royalisme *impur!* Ce sont ces hommes que l'auteur des pensées a en vue; ce sont eux qui, si on l'en croit, auraient été ligueurs, le seraient, le sont. Ce sont eux qui font profession de défendre la légitimité, et qui la défendraient apparemment contre un monarque légitime, comme les ligueurs défendaient la religion contre un roi catholique. Disons-le hautement, Monsieur, et disons-le, non pour aigrir les passions, mais pour apprendre à la plupart de ces hommes égarés, le secret de leurs propres motifs: Comme les ligueurs entendaient autrefois par religion, leurs avantages particuliers, leurs privilèges, les vues de leurs ambitions : celui-

ci, le bâton de maréchal, et celui-là, l'épée de connétable; Mayenne la couronne, et Villars un gouvernement; de même, ces royalistes par excellence, donnent le nom de légitimité à la garantie de leurs intérêts, et au triomphe de leurs prétentions. L'un demande de la fortune, et l'autre des emplois; celui-ci regrète et celui là désire; quelques-uns ne sachant pas bien encore ce qu'ils désirent, cherchent tout à la fois et l'occasion de désirer quelque chose, et les moyens de l'obtenir. Tous s'accordent à blâmer, à rejeter comme injustes et illégitimes, des institutions réclamées par la nation, octroyées par le Roi, confirmées par l'adhésion des membres de son auguste famille, et consacrées enfin par les lumières et la raison du siècle. Voilà ceux qui auraient été les ligueurs d'autrefois, si l'on s'en rapporte à M. de Bonald et s'il s'obstine à le dire, peut-être qu'après tout, on peut l'en croire. Mais non, j'aime mieux croire que l'esprit de parti rend les hommes aveugles au point de se méconnaître et de se calomnier eux-mêmes, et qu'il est des fautes, qu'à cent cinquante ans de distance, on n'imite pas, même avec des motifs et des intérêts à peu près semblables.

Laissons donc là les ligueurs, et soyons sin-

cèrement royalistes, royalistes comme l'entend et le demande notre Roi lui-même, embrassant dans un même amour le Monarque, la monarchie et les lois; imposant silence à nos passions, faisant le sacrifice de nos intérêts et ne voyant notre bien que lié, que confondu avec le bien universel. Ne nous *liguons* point, accordons-nous. Point d'association particulière et clandestine, point d'union dont le Roi ne soit le chef, les lois la règle, l'esprit, l'esprit de la charte; point surtout de ces dénominations exclusives, qui seraient une flétrissure pour ceux à qui on les refuse si elles n'étaient souvent elles-mêmes flétries par ceux qui les usurpent. Que tout Français soit royaliste, et que tout royaliste soit pur.

Telles sont, Monsieur, les réflexions que m'a suggérées la lecture du nouvel ouvrage de M. de Bonald. Je ne sais si vous les trouverez justes, mais j'ose dire qu'elles ont leur source dans un cœur tout français, et que dans ce que je viens d'écrire, il n'y a pas un mot qui ne m'ait été dicté par un zèle sincère pour le bien public. Je ne crains point qu'il me soit échappé rien d'offensant envers l'auteur dont j'ai attaqué l'ouvrage, parce que c'est l'ouvrage et non l'auteur que j'ai attaqué. Je

ne connais point M. de Bonald, mais j'en crois sur son mérite et ses qualités personnelles, la considération dont il jouit auprès de ceux qui le connaissent. Si en ouvrant son livre, si même en prenant la plume pour combattre ses opinions, je me suis trouvé sous l'empire de quelques préventions, je puis affirmer qu'elles étaient toutes en sa faveur. Il est si doux de supposer dans un homme célèbre de son pays et de son siècle

L'accord d'un beau talent et d'un grand caractère.

Adieu, Monsieur, j'espère revenir bientôt sur cet ouvrage, et examiner à fond le système politique de l'auteur.

Agréez, etc.

TROISIÈME LETTRE.

DE L'IMPORTANCE DU CALEMBOUR,

Considéré comme principe des systèmes religieux, moraux et politiques.

Arguet ambiguè dictum.

MONSIEUR,

VOICI une lettre qui ne me coûtera pas beaucoup de peine. En vous parlant de quelques pensées détachées de monsieur de Bonald, je vous avais annoncé une analyse complette de sa philosophie politique, et j'allais me mettre en devoir d'accomplir ma promesse, lorsque j'ai trouvé ce travail tout fait, dans un ouvrage périodique que je lis chez un de mes amis. Ainsi, au lieu de mes réflexions, vous recevrez, si vous voulez bien, celles du journaliste, auxquelles je souscris entièrement et pour les éloges et pour les critiques. Voici l'article dont il s'agit, copié fidèlement et dans son entier.

PENSÉES sur divers sujets, et discours politiques, par M. DE BONALD.

« IL faut convenir que c'étaient des hommes bien étonnants que la plupart de ceux qu'on appelait *les honnêtes gens* dans le dix-septième siècle! Ils savaient tout, ils étaient prêts sur tout. Ils parlaient de tout, pour me servir d'une expression populaire, aussi bien que des livres, et mieux incomparablement que beaucoup de nos livres d'aujourd'hui. Je suis confondu toutes les fois, ou que je lis quelques-unes de ces lettres, ou que j'assiste à quelques-unes de ces conversations graves et fortes que nous ont conservées les nombreux mémoires du temps. Cependant ils n'affectaient rien, ils ne mettaient point d'enseigne, leur métier n'etait pas d'être hommes d'esprit, et il fallait que ce fût la nécessité ou une occasion importante qui leur mît la plume à la main p ur le public. Mais aussi que cette nécessit nt, que cette occasion se présentât, vous v ez tout à coup paraître des ouvrages admir s d'histoire, de grammaire, de philosophie des Logiques et des Méthodes de Port-Royal ; des Traités de la perpétuité de la Foi; des Lettres provinciales, des Discours sur l'Histoire universelle. Entre

ce temps et le nôtre la différence est grande. Notre profession est de faire des livres, et nous sommes écrivains avant de savoir si nous aurons sujet d'écrire. Il semble que nous soyons obligés en conscience de n'avoir de l'esprit qu'au profit du genre humain, et nous croirions lui faire tort, si nous avions à son insu une *seule pensée, ou quelque chose qui ressemble à une pensée*. Un célèbre critique a dit que tous les billets de Pline le jeune étaient écrits pour la postérité; on pense aujourd'hui comme Pline écrivait; mais ses billets sont parvenus à leur adresse. Pouvons-nous promettre le même bonheur à nos *réflexions*, *nos maximes* et nos *pensées sur divers sujets*? »

« Qu'un homme d'un esprit profond et réfléchi, qui ne peut souffrir rien de détaché dans ce qu'il voit, dans ce qu'il sent, dans ce qu'il pense, mais éprouve le besoin de ramener chaque chose à son principe, et de ranger, sous un petit nombre de chefs, tous les résultats de son expériencc et de ses méditations; que Labruyère, Larochefoucauld, Vauvenargues, adoptent la manière d'écrire par sentences, et publient leurs réfléxions abrégées en maximes: je le conçois. Leurs livres sont de véritables traités sur les moeurs, où la méthode se cache

sous l'apparence du désordre; et la marche de l'auteur a beau être interrompue et brisée, si j'ose parler ainsi, à chaque instant, je vois cependant qu'il marche et me conduit vers un but déterminé. Mais hors ce cas, un recueil de *pensées* ne doit être, à mon avis, qu'une sorte de testament de mort, que le dernier adieu d'un écrivain qui, forcé de prendre congé du public avant d'avoir pu achever les monuments qu'il destinait à ses plaisirs ou à son utilité, lui lègue au moins les matériaux qu'il n'a pas eu le temps de mettre en œuvre. Si vos réflexions sont bonnes, la liaison et le raisonnement leur donneront un nouveau prix: pourquoi jeter au hasard dans le monde quelques feuilles volantes, lorsqu'avec du temps et du travail vous pouvez y produire un ouvrage solide et durable? Serait-ce que vos pensées ne vous paraîtraient pas un objet assez important pour mériter de votre part une plus grande attention? Mais alors quelle estime faites-vous du public à qui vous les donnez comme dignes de la sienne? Ne serait-ce pas plutôt que ces pensées ne sont autre chose que des rognures, passez-moi le terme, d'écrits déjà publiés depuis long-temps? Mais nous avons ces écrits; possesseurs de l'édifice, de quel avantage nous seront quel-

ques pierres qui n'ont pu trouver place dans la construction ? On ne demande point au sculpteur les fragmens du bloc d'où il a tiré sa statue. En un mot, quelque talent que je suppose à un auteur, ses pensées sont trop ambitieuses si elles prétendent toutes à la publicité : il faut qu'il sache perdre quelque chose ; et s'il est connu par un caractère élevé au-dessus des petites vues d'intérêt, il ne doit pas trop facilement prêter son nom et sa célébrité aux spéculations des libraires, gens qui aiment à exploiter la gloire des bons écrivains, et n'estiment le prix d'un ouvrage que par la valeur du volume. »

« Quiconque a lu *la Législation primitive*, *l'Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, *le Divorce considéré au dix-neuvième siècle*; etc., trouvera peu de choses nouvelles dans les deux volumes que vient de faire paraître M. de Bonald, si ce n'est quelques applications de ses principes appropriées au temps et aux circonstances présentes. L'auteur n'a oublié ni ses doctrines ni son talent. Ce sont toujours les mêmes opinions, un peu singulières, sur l'institution et l'usage de la parole, sur la nature et l'origine de l'autorité, sur la famille, l'Etat, la cause, le moyen, l'effet,

le pouvoir, le ministre, le sujet, la noblesse, etc., etc. C'est toujours le même style, généralement pur et correct, souvent nombreux, toujours fort, concis, énergique, ne manquant ni de la chaleur, ni du mouvement convenables au sujet, et s'élevant quelquefois au ton de la haute éloquence. Pourquoi faut-il que nous soyons forcés de désirer à plusieurs égards un meilleur emploi d'un instrument si puissant, et de reconnaître des côtés défectueux dans un esprit si remarquable et si bien fait pour honorer son siècle? Pourquoi, dans cette logique vigoureuse, le raisonnement n'est-il pas toujours la raison? Pourquoi, sous ces mots si fortement rapprochés, les pensées ne s'ajustent-elles pas avec la même exactitude que les expressions se joignent? Pourquoi enfin avons-nous trop souvent lieu de demander où est le goût de l'écrivain, le jugement du philosophe, j'ajouterais et l'âme du citoyen, si je ne savais respecter les intentions droites, même dans les opinions erronées, et supposer que l'homme cherche de bonne foi le bien et la vérité, lorsque l'auteur me semble le plus s'écarter de la route qui y conduit? Voilà des reproches graves; je sens qu'il faut me hâter de les justifier, et je vais me mettre en devoir de le faire:

je voudrais bien sincèrement que ce me fût une chose plus difficile. Les discours politiques, prononcés par l'auteur à la chambre des députés, sont trop connus et par les journaux et par le grand nombre d'exemplaires qui en a été répandu dans le public, pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici : je laisserai donc le second volume où ils ont été recueillis, pour m'occuper uniquement du premier, qui renferme les maximes et les réflexions diverses. »

« Ce volume commence par une *pensée* sur la nature des *pensées*. Le début est convenable. — *Comme la société*, dit. M de Bonald, *a été d'abord famille, et puis Etat, l'instruction des hommes a dû commencer par des proverbes, et doit finir par des pensées. Le proverbe est une maxime de conduite appliquée au gouvernement moral ou matériel de la famille...... Les pensées ont un objet plus général, et doivent offrir des règles d'opinions ou de conduite pour les hommes réunis en société.* Je ne veux point contester dès le premier mot, ni demander si la différence qu'on établit ici est en effet bien exacte, et si les proverbes, ces expressions *populaires*, faites pour répandre les préceptes du bon sens et de la morale naturelle dans les classes les plus communes de

la société, sont nés, uniquement pour la famille, sous des tentes de patriarches, avant qu'il y eût des *peuples*, des *sociétés* et des classes distinctes dans ces sociétés. Seulement, prenant les *pensées* de l'auteur aux termes de sa définition, je conclus que son livre est destiné à *finir l'instruction des hommes*, c'est-à-dire, *à offrir des règles d'opinions ou de conduite pour les hommes réunis en société*. Son dessein est beau ; voyons s'il l'a dignement rempli. »

« Le mot d'idéologie me frappe d'abord. On sait quelle aversion Buonaparte professait pour cette science. Elle avait peut-être quelque droit à être mieux traitée par l'auteur des premiers chapitres de la législation primitive. Elle n'a cependant pas trouvé plus de grâce à ses yeux. La manière dont il s'explique à ce sujet est digne de remarque. — *Idéologie, étude stérile, travail de la pensée sur elle-même, qui ne saurait produire. Tissot aurait pu traiter dans un second volume, de cette dangereuse habitude de l'esprit.* Sur cette extraordinaire définition, tout commentaire serait déplacé ; mais si elle peut nous apprendre quelque chose, ce n'est assurément pas la nature de l'idéologie. Au reste, il paraît que M. de Bonald affectionne ces sortes d'allusions ; il y

revient du moins volontiers et avec une espèce de goût dont il est permis de s'étonner. « L'a-» mour de Dieu, dans quelques sectes chré-» tiennes, est un *amour platonique qui ne* » *saurait produire* » — « Les ambitions les » plus ardentes et les plus tenaces sont celles » qui ont vieilli dans l'obscurité : *c'est la pas-* » *sion du mariage nourrie dans un long céli-* » *bat.* » — On a lu peut-être dans je ne sais quel *ana* cette naïveté de la femme d'un maire de province, qui en se plaignant des inconvénients attachés à la condition des personnes *publiques*, prenait pour elle-même cette qualification qu'elle entendait souvent donner à son mari. Le conte est plaisant, mais se serait-on attendu qu'il fournirait une *pensée* à M. de Bonald ? Cependant, si vous voulez savoir d'où vient la différente acception du mot *public*, *appliqué aux hommes et aux femmes*, vous trouverez cette question résolue à la page 216, où l'auteur vous apprendra gravement que c'est *de ce qu'il est aussi noble de servir les intérêts du public, qu'il est abject de servir à ses plaisirs*. Certes, voilà un langage étrange dans des leçons dont le but est d'*achever l'instruction des hommes réunis en société*. L'auteur qui tient pour maxime favorite que les *peuples*

sont des enfants dans une éternelle minorité, en s'occupant de l'éducation de ces enfants, oublie-t-il le sage précepte d'un poète payen : *Maxima debetur puero reverentia?* Espérons du moins que ses pensées ne deviendront point *proverbes*, et qu'elles ne s'appliqueront jamais au *gouvernement moral et matériel de la famille*. Qui pourrait s'attendre, après cela, que M. de Bonald ne trouvât plus en France ni raison ni gaîté ? Nous avons, comme on a pu le voir, des philosophes qui ne manquent pas de gaîté ; faut-il désespérer de rencontrer la raison chez nos chansonniers ? On goûtera peut-être davantage la réflexion suivante : « Traiter sérieusement des choses frivoles, est de la plaisanterie ; *traiter plaisamment des choses graves*, est de la bouffonnerie. C'est la différence du genre de Boileau et de Gresset à celui de Voltaire. » Rien de plus vrai ; mais quand on a établi cette maxime, il ne faudrait pas prononcer que le Télémaque et la Pucelle sont deux ouvrages du même genre. »

« Comme la décence est une sorte de bon goût dans les choses de mœurs, le bon goût lui-même est une sorte de décence dans les choses d'esprit, et M. de Bonald qui, à ce que nous venons de voir, n'a pas toujours été

fidèle à l'une, s'est plus fréquemment encore écarté de l'autre. Ici les exemples se pressent et se disputent la place; la difficulté est à les choisir bien plus qu'à les trouver. Je vais citer tout simplement; mes citations n'auront pas besoin de commentaires. »

« Le monde moral et politique, comme « le monde physique, n'a plus ni *printemps*, « ni *automne*; on ne voit qu'opinions qui *gla-* « *cent*, ou opinions qui *brûlent*. »

» Il y a, dans les crises politiques, des « hommes et des états *du genre masculin*, « *du genre féminin*, et même *du genre neutre*. »

« La révolution est, pour me servir de l'é- « nergie d'une expression géométrique (1), « *le mal élevé à sa plus haute puissance*. »

---

(1) C'était, je crois, arithmétique ou algébrique qu'il fallait dire. Ce sont des quantités qu'on élève à *leurs puissances*, et la géométrie ne s'occupe que des dimensions. Au reste, je ne pense pas que les mots de *plus haute puissance*, soient une expression usitée ni en algèbre, ni en géométrie, ni en quelque partie des mathématiques que ce soit. On élève un nombre au carré, au cube, à la troisième puissance, à la quatrième; mais la plus haute puissance serait l'infini. Le calcul ne va pas jusque là. Il faut bien connaître une langue, quand on veut en emprunter les termes. Au reste, l'auteur se vole ici lui-même, il a déjà employé cette métaphore dans un de ses ouvrages.

« Il y a eu de grandes erreurs dans le traite-
« ment de la maladie révolutionnaire. Il ne
« fallait que des *toniques*, et on a donné des
» *évacuants*. »

« On attribue la révolution à un *déficit* dans
« les finances ; mais en creusant plus bas,
« on trouvera un *déficit* dans les principes de
« l'ordre social. »

« Les petits esprits aiment le merveilleux
« dans les histoires, la profusion des orne-
« ments dans les arts ; en politique, les di-
« visions et les balances des pouvoirs ; en sorte
« que l'on pourrait dire qu'en tout les *simples*
« aiment le *composé*. »

« On connaît en Europe la balance des
« pouvoirs, la balance du commerce, la
« balance des Etats ; il n'y manque que la
« *balance de la justice*. »

« Les hommes qui, dans leurs opinions (il
« s'agit ici d'opinions religieuses), errent sur
« la *grâce*, manquent de *grâce* dans leurs écrits
« et même dans leurs manières. » Quel ana-
thème contre les jansénistes ! Quel malheur que
Pascal n'ait pas été orthodoxe sur la *grâce suf-
fisante* et sur la *grâce actuelle!* Voilà pour-
quoi ce rigide enfant de Port-Royal mit si peu
de *grâce* dans ses écrits, et vraisemblablement
beaucoup moins encore dans ses manières. »

« Je pourrais, sans de grands frais d'esprit, rendre cet extrait plus piquant, en poussant plus loin les citations; mais je m'arrête par respect pour le caractère et le talent de l'auteur, et je me demande avec étonnement s'il est bien vrai que j'aye lu tout ce que je viens de transcrire, et si tant de jeux de mots et de quolibets ont pu sortir de la même plume à qui nous devons des pages si éloquentes? Une manière si petite avec un esprit si élevé! Par quel moyen concilier cette singulière contradiction? Force serait d'y renoncer, sans une singularité plus grande encore qui en donne la raison, et qu'il est important de mettre dans tout son jour, parce que, homme et auteur, style et opinions, défauts et qualités, on y trouvera M. de Bonald tout entier. C'est donc uniquement dans la vue de faire ressortir ce trait essentiel de son caractère, que j'ai multiplié les critiques et les citations, et non pour le plaisir malin de reprendre des fautes de goût dans un grand écrivain, et des manques de gravité dans un moraliste sévère. Si on veut faire quelque attention à toutes les *pensées* de l'auteur, que j'ai insérées dans cet extrait, on verra qu'il n'en est pas une qui ne porte sur une équivoque; c'est-à-dire, sur un mot pris dans deux sens diffé-

rents. Or, c'est là le sceau particulier qui distingue la manière de M. de Bonald. On retrouvera tous ses ouvrages marqués à ce coin. L'équivoque l'accompagne toujours, le suivant lorque ce n'est pas elle qui le conduit, l'abaissant souvent à des frivolités indignes de son talent, et s'élevant quelquefois elle-même par la force de ce talent aux plus hautes spéculations de la philosophie. Ici elle lui a dicté des pointes et des calembours; nous allons bientôt avoir l'occasion de l'apercevoir dans la *Législation primitive*, placée au sommet de sa théorie politique. Cependant cet abus continuel de termes ambigus ne vient ni de faiblesse, ni de défaut de justesse dans l'esprit; car quel est l'esprit plus fort et plus rigoureux? Ce n'est point une habitude irréfléchie, c'est une méthode arrêtée, un système suivi, dont je découvre le principe dans une des idées fondamentales de l'auteur, idée qu'il est permis de regarder comme celle à laquelle il attache le plus d'importance, à en juger par l'affectation avec laquelle il la reproduit dans tous ses écrits. Ici j'ai besoin de demander de l'attention, et d'avertir que tout ce que je vais dire, sera dit sérieusement et extrait avec la plus scrupuleuse fidélité. »

« Voici deux axiomes sur lesquels s'élève tout l'édifice des idées et des opinions de l'auteur de la Législation primitive : 1° *L'homme n'a la connaissance des êtres que par les pensées présentes à son esprit ;* 2° *L'homme n'a la connaissance de ses propres pensées que par leur expression qui lui est transmise par ses sens.* Or, cette expression (remarquez bien que je dis l'expression elle-même, et non la faculté d'exprimer) est un don de Dieu. C'est de Dieu que le premier homme a reçu la parole, et c'est la parole qui lui a donné la pensée ; et en apprenant la parole à ses enfants, il leur a transmis la pensée ; et si le genre humain actuellement existant oubliait tout à l'heure la parole, et ne pouvait la laisser en héritage aux générations suivantes, la parole et la pensée périraient à jamais dans le monde, à moins qu'une nouvelle révélation, une révélation expresse et spéciale ne rendît aux hommes la parole, et par la parole la pensée. Ce n'est donc point en nous, mais dans la langue qui subsiste hors de nous, que Dieu a mis nos connaissances en dépôt. La pensée, née dans l'esprit, n'appelle point le mot à son secours pour se produire extérieurement ; mais c'est dans le mot que nous allons chercher notre

pensée pour la renvoyer ensuite au dehors, après que nous en avons pris connaissance, et *si nous ne pensions d'abord la parole, nous ne parlerions jamais la pensée.* Je ne sais si on trouvera cette doctrine claire; mais les conséquences en sont évidentes. Au reste, l'auteur ne nous laisse pas la peine de les tirer, et c'est un soin qu'il a bien voulu prendre lui-même. « Ou le langage humain n'est qu'un vain bruit, » dit-il, ou *l'identité des expressions désigne » la similitude des pensées et l'unité des véri- » tés; car si la pensée ne nous est connue que » par la parole, comment les mêmes paroles » exprimeraient-elles des pensées différen- » tes?* (1) » Sur ce principe, toutes les fois

(1) Il est curieux de voir, dans les ouvrages de M. de Bonald, quelle importance il met à établir solidement cette poétique de l'équivoque; il semble qu'il ait senti que, si on lui enlevait ce talisman, tout son édifice s'évanouirait sur-le-champ et s'en irait en fumée. La maxime que je viens de citer se représente souvent exprimée dans les mêmes termes ou dans des termes équivalents. « Les hautes considérations dans lesquelles nous allons entrer, dit-il au chapitre VII de *la Législ. primitive*, sont une conséquence naturelle de ces principes déjà énoncés, que là où il y a *identité d'expressions*, il y a *similitude de pensées et unité dans les vérités.* » Au chapitre IV du même ouvrage, après

qu'il pourra, dans certaines circonstances et à certains égards, exprimer deux idées par un même mot, il jugera ces deux idées entièrement *identiques*, il y verra l'*unité* parfaite, et partira de là pour jeter en passant un calembour, si dans le moment l'objet ne lui paraît pas mériter qu'il y attache plus d'importance, ou pour établir un raisonnement et peut-être même un système, s'il croit la similitude digne d'être suivie ou capable de servir à confirmer ses théories. »

« Or, comme il y a, dans toutes les langues, des expressions très-générales, et qui s'appliquent presque à tout, il lui sera facile de trouver partout de quoi fortifier ses doctrines,

nous avoir montré partout la *trinité dans l'unité*, « C'est dans ces considérations générales, ajoute-t-il, dont le *langage nous présente la pensée* et *nous affirme la vérité*, que nous avons trouvé la nécessité du médiateur, etc. ; et plus bas : appliquant à ces hautes recherches les règles des proportions générales ou mathématiques, *comme le langage nous y autorise*, etc. » Je pourrais multiplier ces sortes de citations, mais celles-ci suffisent pour démontrer que cette confusion du langage, dont l'auteur tire un si étrange parti, ne naît point d'inadvertance, et qu'elle est chez lui la suite de principes fixes et arrêtés.

et les figures de rhétorique surtout seront des arguments dont il saura merveilleusement tirer parti. Ainsi qu'un prophète nomme *adultère* (1) la nation juive révoltée contre Dieu, il y verra une haute leçon de politique et une preuve du *rapport qu'il y a entre la société et la famille.* Qu'un apôtre donne le nom de *Verbe* à la seconde personne de cette Trinité sainte et incompréhensible, devant qui la

(1) Quand on élève un système sur des équivoques, il faut avoir bien de la mémoire pour ne pas manquer soi-même à son propre langage ; c'est ce qui arrive a l'auteur en cet endroit. Dans ce reproche d'infidélité que Dieu fait à sa nation, c'est cette nation qui est comparée à une épouse adultère ; mais dans le système *de la cause, du moyen* et *de l'effet*, du pouvoir, du ministre et du sujet, du père, de la mère et des enfants, ce sont les enfants et non la mère qui correspondent au sujet. Dans le langage de l'Ecriture, adultère s'applique au peuple prévaricateur ; dans celui de M. de Bonald, il conviendrait parfaitement à des ministres mis en jugement par la chambre des députés. Il suit de là qu'il n'y a point, dans le passage cité, de haute leçon de politique, ni de preuve du rapport qui existe entre l'Etat et la famille, qu'Isaïe et Jérémie n'ont point connu le système de la cause, du moyen et de l'effet, et que la gloire de l'invention reste toute entière à M. de Bonald.

raison des Augustin se prosternait dans une profonde et muette adoration, pour lui le secret de ce grand mystère sera dévoilé, et il trouvera dans ce *Verbe, expression de l'intelligence suprême, et image de sa substance; fils de Dieu, et cependant égal à son père*, une admirable correspondance avec *la parole, expression de notre intelligence et son image, fille de la pensée, et par laquelle la pensée se reproduit; ne faisant qu'un avec la pensée, et cependant en étant distinguée; née de la pensée et son égale*, etc., etc. Et ces deux propositions : *L'intelligence divine n'est connue que par son Verbe; l'intelligence humaine n'est connue que par sa parole*, pourront servir à instruire le chrétien dans la science de l'homme, et celui qui croirait n'être que philosophe dans la science de Dieu. Telle est la méthode constante de M. de Bonald; partir d'un terme mal défini, et pousser de conséquence en conséquence, avec une force et une rigueur extraordinaires, sa vaine et laborieuse déduction, jusqu'à ce que les mots viennent enfin à lui manquer : il semble qu'il prenne plaisir à s'embarrasser à dessein dans l'ambiguïté de ses expressions; c'est un homme robuste qui commence par se lier et se garotter

lui-même, et essaye ensuite de marcher; et, en effet, il lui arrive quelquefois, par un effort soudain, de briser quelqu'un de ses liens, et de faire quelques pas dans la route de la vérité; quelquefois les nuages qu'il a amassés se dissipent un moment, et, à force de talent, il parvient à saisir une vérité triviale dans cette confusion d'un langage mal déterminé; mais comme après tout ces systèmes ne sont fondés que sur des mots, la vérité n'y est qu'accidentellement, et ne fait, pour ainsi dire, que s'y montrer en passant. Ce tissu si serré, et fait avec tant d'art, ne couvre rien. Je crois voir un homme qui rangerait, avec une peine infinie, des volumes innombrables dans une bibliothèque, sans faire attention à autre chose qu'à l'ordre de leurs numéros. La première vue annoncerait une suite parfaite; mais, à l'usage, on trouverait le second tome d'un ouvrage d'histoire après le premier d'un livre de poésie; la suite ne serait que dans les chiffres, et toute la méthode sur la couverture. Les mots ne sont en effet qu'une sorte de couverture pour les pensées : qu'importe que vous sachiez les rapprocher, si la liaison des idées ne correspond pas à celle des expressions? Vous pourrez mettre sans doute

beaucoup de force, et la marque d'un esprit supérieur dans cette stérile occupation de combiner des chimères; mais où sera le résultat? Que reviendra-t-il à vos lecteurs de cette sorte d'algèbre, maniée, il est vrai, avec une étonnante vigueur, mais où ils chercheront en vain des valeurs sous les formules, et des expressions dans les termes? Toute votre raison ne sera qu'une apparence de raison, et mon esprit, qui, d'abord séduit par cette apparence, aura cru se sentir fortement saisi et conduit avec rapidité, s'apercevra bientôt qu'il s'est beaucoup agité sans changer de place. En quittant votre livre, je serai à peu près dans le même état qu'une personne qui, après s'être imaginé, dans son sommeil, tenir et compter des sommes d'argent, s'éveille tout à coup dans un grand étonnement de se sentir les mains vides, et de ne plus retrouver ces richesses fantastiques évanouies avec le songe qui les avait enfantées.»

« Je crois avoir bien saisi le point caractéristique de la méthode de M. de Bonald; j'en ai fait une exposition franche et libre, sans ménagement pour les erreurs, comme sans injustice pour les grandes qualités de cet écrivain. Il me reste maintenant à montrer com-

ment cette méthode s'est appliquée à ses doctrines politiques. Ce n'est la partie ni la moins utile, ni la moins curieuse de ma tâche.

Deux écrivains ont puissamment servi le despotisme, si c'est le servir que de l'autoriser. Hobbes en Angleterre, et chez nous l'auteur de *la Législation primitive*; mais l'un et l'autre d'une manière différente : le premier, partant de principes simples, avoués, communs à presque tous les publicistes, et établissant ses conséquences avec toute la lenteur d'un homme sûr de sa force, et qui ne craint pas de donner à ses adversaires le temps de l'attaquer et de le combattre dans le détail de ses arguments; l'autre, cherchant d'abord à étonner par des propositions extraordinaires et des rapprochements nouveaux, entraînant rapidement le lecteur, sans lui laisser le loisir de considérer les espaces qu'il lui fait franchir, et, comme ces coursiers divins dont parle Homère, atteignant en deux bonds le terme de sa course. M. de Bonald commence par où finit Hobbes; il débute dans son ouvrage par se courber devant cette idole du pouvoir illimité, devant qui le philosophe anglais vient fléchir le genou en achevant le sien. Dans celui-ci, on remarquera peut-

être plus de vigueur ; dans celui-là, plus d
dresse ; mais ni la vigueur de l'un n'est dépo
vue d'adresse, ni l'adresse de l'autre dénu
de vigueur.

Les deux axiomes suivans renferment to
la doctrine politique de M. de Bonald ; il
vrai qu'elle y est cachée en une grande p
fondeur, et qu'on ne l'y aperçoit pas du prem
coup d'œil.

« Cause, moyen, effet ; trois idées généra
« qui embrassent l'ordre universel des êtres
« de leurs rapports. »

« La cause est au moyen ce que le moyen
« à l'effet. »

Ici je pourrais faire deux réflexions : l'u
sur l'inconvénient de donner pour fondem
à des systèmes ces propositions générales, p
tendus principes qui ne paraissent féconds q
parce qu'ils sont vagues, et ne s'appliquen
tout que parce qu'ils ne s'appliquent en eff
rien ; l'autre sur la vérité de la proposition mê
dont l'auteur fait son premier axiome. C
qu'est-ce que le moyen interposé entre la ca
et l'effet ? Est-ce un premier effet qui en p
duit un second ? Mais alors c'est un verita
effet par rapport à sa cause, et une vérita
cause par rapport à son effet. Est-ce seulem
l'action de la première cause sur l'effet qu'

produit, et pour ainsi dire le point de contact de l'une et de l'autre? Mais cette action de la cause n'est que la cause considérée comme agissant; car si on la considère en elle-même d'une manière absolue, elle n'est plus cause; elle ne l'est que par son action, que dans son rapport avec l'effet qu'elle produit, et par conséquent elle emporte l'idée de moyen dont M. de Bonald fait un terme séparé. Mais laissons cette discussion, et, comme on disait dans l'école, accordant à notre adversaire ses demandes, voyons quel parti il en tirera; comment de ces sources il fera découler la légitimité d'un pouvoir et d'une soumission également sans limites; et comment, entre ces deux extrémités de la domination et de l'esclavage, il placera, comme moyen, ce corps intermédiaire qui doit se prosterner devant l'une, et fouler l'autre aux pieds.

La *cause*, le *moyen*, l'*effet*, sont des paroles magiques avec lesquelles l'auteur métamorphose tout pour réduire tout à l'identité dont il a besoin; c'est un vrai talisman sous lequel chaque être vient prendre successivement la forme nécessaire à son système, On voit passer au premier rang Dieu, le médiateur (1), et

(1) Il est dangereux de vouloir accommoder à des sys-

l'homme; puis, dans la famille, le mari, la femme et les enfans; puis enfin, l'Etat, le pouvoir, le ministre et le sujet.

Tous ces différens termes se correspondent un à un, suivant le rang qu'ils occupent dans

---

tèmes humains, les mystères de la religion. Combien d'hérésies une saine théologie ne trouverait-elle pas dans ces rapprochements plus faux encore qu'ingénieux, où l'auteur cherche à donner aux mystères l'évidence des vérités de raison, et ne réussit qu'à environner les vérités de raison de l'obscurité des mystères? Ici, par exemple, si l'existence de la cause et de l'effet entraîne indispensablement celle du moyen qui participe de la nature de l'une et de la nature de l'autre, la médiation de l'homme-Dieu entre Dieu et l'homme, est donc un rapport métaphysiquement nécessaire dans l'ordre des êtres; mais un rapport métaphysiquement nécessaire ne peut être la conséquence d'un fait contingent. La médiation du fils de Dieu n'est donc pas la conséquence de la chûte de nos premiers parents, laquelle est évidemment un fait contingent qui pouvait avoir ou n'avoir pas lieu. Dieu se serait donc fait homme, quand même l'homme n'aurait pas péché, et le mystère de la rédemption n'est pas esssentiellement lié à celui de l'incarnation? Ces conséquences sont rigoureuses et je doute que l'auteur puisse les accorder avec l'Ecriture. Pour faire cette remarque, je n'ai pas eu besoin de savoir beaucoup de théologie. Je ne sais que mon catéchisme; mais je n'ai point de système.

la grande, dans l'universelle catégorie; et, grâce à leur propriété commune de cause, de moyen ou d'effet, ils donnent lieu aux plus belles et plus fécondes proportions algébriques. Ainsi, ce que Dieu est dans l'ordre général des êtres, le mari l'est dans la famille, et le pouvoir dans l'Etat; les enfans et la femme, dans la société domestique, correspondent au sujet et au ministre dans la société politique, comme le sujet et le ministre correspondent eux-mêmes à l'homme et au médiateur. Cela établi, vous pouvez, suivant ce qui se pratique en algèbre, changer les termes d'une proportion à l'autre, sans changer les rapports, et dire, par exemple, que le père est le roi de la famille, Dieu le père du monde, le Roi, le dieu de l'Etat: ainsi les sujets sont les enfans du pouvoir, et les enfans les sujets du père; ainsi, la femme est le ministre du mari, et le ministre...... La langue se refuse en cet endroit à ce que demanderait l'exactitude de l'équation. Que serait-ce donc si j'allais faire remonter le rapport jusqu'au médiateur? Parmi les nombreux avantages de sa méthode, l'auteur n'en a-t-il jamais senti les inconvéniens? Mais poursuivons notre tâche, et descendons à des applications plus particulières. Dieu est absolu dans

l'univers, rien ne borne sa puissance, ni ne peut lui demander compte de ses actions. Le père et le pouvoir seront absolus dans la famille et dans l'Etat, et toutes leurs volontés indépendantes, et comme dirait la langue anglaise, *incontrôlables*. Il y a entre Dieu et l'homme un médiateur qui participe de la nature humaine; il y aura entre le pouvoir et le sujet un pareil *médiateur*, sujet par rapport au pouvoir, et pouvoir par rapport au sujet; et ce médiateur sera le corps de la noblesse : de même il y aura aussi dans la famille un être intermédiaire entre le père et les enfans, dans une soumission d'enfant à l'égard du père, et avec une autorité de père à l'égard des enfans; et cet autre *médiateur* sera la femme; et tout cela sera ainsi, parce que la cause, le moyen, l'effet, embrassent l'ordre universel des êtres et de leurs rapports, et que la cause est au moyen comme le moyen à l'effet, et que Dieu, le pouvoir et le père sont des causes; le médiateur, le ministre et la femme des moyens; l'homme (en général) le sujet, et les enfans des effets. Et s'il se rencontre quelqu'un d'assez hardi pour révoquer en doute ces vérités incontestables, il commettra une impiété manifeste, et sera déclaré anathème, parce qu'il est évi-

dent que ces propositions sont faites avec des mots, et que les mots n'étant pas de l'homme, mais de Dieu qui nous les a donnés, et avec eux nos pensées comme une liqueur dans le vase qui la renferme, méritent toute la confiance, et ont toute l'autorité d'une révélation positive et perpétuellement subsistante dans les langues humaines. En vérité, je commence à m'effrayer moi-même de ces sublimes équivoques, et je regrette presque celles que j'ai traitées si sévèrement dans les premières pages de cet extrait. Celles-là du moins n'étaient pas aussi déplacées, et se donnaient à peu près pour ce qu'elles étaient. Comment un écrivain qui s'est montré partisan si déclaré de l'immutabilité des conditions, a-t-il pu se résoudre à tirer l'obscur calembour de sa bassesse et de sa roture naturelle, pour lui donner place dans des sujets du rang le plus élevé et de la plus haute noblesse?

Sortons enfin de ces nuages éblouissans, et reposons-nous dans un langage plus simple et plus clair. Toutes nos idées et tous les objets de la nature se ressemblent plus ou moins par quelques côtés, et chacun de ces côtés est désigné par un nom particulier. Mais ce nom ne s'étend pas au-delà du rapport qu'il exprime,

et il n'est pas en son pouvoir de rendre identiques des choses qui n'ont qu'un seul trait de ressemblance. De ce qu'un même terme peut s'appliquer à deux ou plusieurs idées, vous ne pouvez rien conclure que dans l'ordre d'idées auxquelles ce terme est relatif. Hors de cette limite, toute induction est abus de mots et fausseté de pensée. Que Dieu et le pouvoir, considérés comme produisant quelque effet, soient désignés l'un et l'autre par le même nom de cause, il n'y a rien à dire; mais l'analogie s'arrête-là, ou du moins aux conséquences directes qu'on peut tirer de leur qualité de causes. Que la rédemption de l'homme coupable se soit faite par le moyen du fils de Dieu, que le chef d'un Etat fasse exécuter les lois par le moyen de ses agens ou ministres; que ce soit au moyen de la femme que le mari produise les enfans (car il faut obéir à ce singulier langage, au risque de dire quelque sottise), je consens qu'on trouve dans ces trois choses une très-faible et très-vague similitude; mais partir de cette similitude pour les confondre entièrement, et leur supposer mille autres rapports dans l'univers, l'Etat et la famille, c'est ce qui ne peut se faire que par la plus étrange et la plus inconcevable dépravation de la langue.

C'est cependant ce que fait l'auteur, et voilà les fondemens d'un édifice où il a dépensé tant de talent!

Eh! ne soyons pas si sévères envers les auteurs de systèmes, me dira-t-on ; il y en a tant de faux ; un de plus, un de moins, qu'importe? Oui, lorsque les conséquences de ces systèmes sont indifférentes, à la bonne heure ; mais celui dont il s'agit ici place la nature humaine dans une situation abjecte. La société politique, dans les idées de M. de Bonald, me représente un troupeau, où je vois un berger, des chiens et des moutons ; *cause*, *moyen* et *effet* : le berger mange les moutons, et bat les chiens (car, qui peut l'en empêcher?), et les chiens se consolent en mordant les moutons. Il peut arriver, je le sais bien, que cette vengeance ne soit pas toujours du goût du berger ; mais alors les chiens, battus de nouveau, n'en auront que plus de fureur contre les moutons, et les pauvres moutons finiront par être plus souvent et plus cruellement mordus. En vain l'auteur de ce système aura recours à ce premier pouvoir, qu'il a placé sur la tête des puissances humaines. Si le despote est athée, quel espoir restera-t-il au peuple? Faudra-t-il donc qu'il élève au ciel les mains pour im-

plorer une de ces grandes justices, dont il est nécessairement lui-même l'injuste instrument? Dieu aurait donc dit aux hommes, en les mettant en société : je vous établis dans une condition qui doit vous rendre à la fois meilleurs et plus heureux; je vous donne un maître absolu, qui ne devra compte qu'à moi de sa conduite envers vous; mais s'il fait votre malheur...... je vous rendrai coupables pour le punir. Ici, je dois m'attendre à être interrompu et interrogé à mon tour. La souveraineté doit être quelque part; si elle ne réside pas dans le chef, il faut qu'elle réside dans les sujets, et l'on connaît toutes les conséquences de cette doctrine. Où la placez-vous enfin, dans celui qui gouverne, ou dans ceux qui sont gouvernés? Ni dans l'un, ni dans les autres absolument; je ne veux ni d'un roi despote, ni d'un peuple tyran; car, contre le sentiment de M. de Bonald, je crois qu'il n'est bon d'être outré en rien, pas même dans les opinions. Je veux que la souveraineté et la liberté se trouvent ensemble dans la force et la nécessité même des choses, c'est-à-dire dans les lois qui descendant du roi aux sujets, et remontant des sujets au roi, maintiennent le corps politique dans l'ordre, la paix et la

justice; je ne veux point que les peuples aient jurisdiction, mais garantie; je ne veux point que la puissance ait au-dessus d'elle un tribunal toujours prêt à la juger et à la punir; mais je veux que la nature même des institutions lui rende le mal impossible, ou du moins aussi difficile qu'il se peut; en un mot, je demande cette forme heureuse de gouvernement, la première qui ait résolu le grand problème politique, autant qu'il est donné à des établissemens humains de le résoudre, cette forme de gouvernement qui restreint le pouvoir dans le conseil, et le met en liberté pour l'action; qui règle et dispose tout de manière à empêcher l'abus, et qui, sachant encore punir l'abus, sans ôter au souverain cette confiance que l'intérêt public exige qu'il ait en lui-même, suppose l'infaillibilité où elle ne voit pas lieu au châtiment, et met l'inviolabilité dans la personne du monarque, et la responsabilité dans celle de ses ministres. Voilà ce que je demande, ou plutôt, je ne demande rien, je me réjouis de ce que nous possédons, et j'en désire, avec tous les bons Français, l'affermissement et la durée. Et qu'on ne croie pas que j'ôte par-là à l'autorité cette empreinte d'un caractère divin, qui doit la rendre sainte et vénérable aux

peuples; comme M. de Bonald, je crois à l'institution divine du pouvoir, mais par une autre vue. Je n'ai pas besoin, sur ce sujet, d'une révélation (1) spéciale; ma raison, qui n'est autre chose que l'expression de l'éternelle intelligence, me suffit; tout ce qu'elle fonde a un fondement divin à mes yeux, parce que Dieu est lui-même la première et souveraine raison de toutes choses. Je pense donc que la souveraineté comme la liberté, en un mot, que tout ce qui est de *droit raisonnable*, est en même temps de *droit divin*. Voilà une révélation infaillible, éternelle, universelle, et qui, quoi qu'en dise l'auteur de la Législation primitive, ne périrait pas, quand même les langues humaines périraient, parce qu'elle se trouverait au fond de l'âme des hommes, où Dieu lui-même l'a tracée de sa main en lettres ineffaçables.

---

(1) Ce serait mal prendre la pensée de l'auteur de cet extrait, que de conclure de ce qu'il dit ici, qu'il nie la nécessité de la révélation en général. Toute son intention est d'établir que pour nous donner la connaissance du principe dont il s'agit, la révélation n'était pas nécessaire; et, en effet, ce principe était connu par les seules lumières de la raison naturelle, avant que la sagesse divine l'eût confirmé elle-même par sa parole dans la suite des temps.

La première loi des sociétés politiques, est qu'elles soient construites de manière à ce que chacun jouisse de la plus grande portion de bonheur, de paix, de liberté, qui peut se concilier avec le bonheur, la paix, la liberté de tous. Tout gouvernement dont l'esprit est conforme à cette loi, est bon et légitime, quelles qu'en soient la forme et la constitution, suivant les temps, les lieux, le génie des peuples, ou la nécessité des circonstances. Les moyens d'arriver au but changent, le but ne change point. Dans la jeunesse et la santé des nations, les lois se cachent sous les mœurs, et les mœurs paraissent faire toute la force du corps politique; mais lorsqu'avec l'âge cette sorte d'embonpoint, si j'ose parler ainsi, a disparu, la constitution se montre, et c'est à elle qu'il faut tout rapporter. Chez nous donc, qui sommes arrivés à ce point, le devoir d'un bon citoyen est de respecter la constitution, et de la faire respecter par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Que dire après cela d'un écrivain qui cherche à décréditer, dans l'esprit de ses concitoyens, le gouvernement sous lequel il vit, et dont il fait lui-même partie; qui appelle de toutes les forces de son talent, le mépris et la haine sur le présent, et

loue tout dans la passé, excepté ce que nous en avons conservé; qui ne se place enfin dans nos institutions d'une manière honorable et avantageuse, que pour mieux chercher à les détruire, et ne *s'introduit dans la salle du festin, que pour en renverser les colonnes?* On serait peut-être excusable de le juger avec quelque rigueur; mais dans des temps comme les nôtres, l'indulgence est presque toujours le parti le plus juste, aussi bien que le plus généreux; et c'est par une de ses propres maximes qu'il convient le mieux de lui répondre. « On est assuré de la droiture de ses sentimens « plus que de la justesse de ses pensées. Mal- « heureusement, il y a beaucoup de personnes « qui se croient l'esprit juste, parcequ'elles ont « le cœur droit. Ce sont celles qui font le « mieux le mal, parce qu'elles le font avec « sûreté de conscience. »

« Ai-je besoin de répéter, en finissant, que j'ai dit mon avis sur le livre de M. de Bonald sans partialité? Je ne connais de l'auteur que ses ouvrages, pour lesquels je suis plein d'une sincère admiration; de l'homme, que sa considération, à laquelle je souscris dans la franchise de mon âme; je n'ai donc eu aucun motif de ne pas dire la vérité, ou ce que j'ai cru la

vérité. Il est possible qu j'aie quelquefois mal compris l'auteur, et dans ce cas, je condamne mes critiques; mais, en tombant d'un côté, elles se relèveront de l'autre avec non moins de force et de raison; car, lorsqu'on écrit sur des matières où les méprises du lecteur peuvent avoir des suites si importantes, la clarté n'est pas moins un devoir de conscience qu'une règle de bon sens. »

Je n'ajouterai rien à cet article, monsieur; je le trouve tel que j'aurais voulu le faire moi-même; les choses y sont traitées sans ménagement, et l'homme avec les égards qu'il mérite. Adieu, dès qu'il paraîtra quelqu'écrit digne de quelque attention, je ne manquerai pas de vous en avertir.

Agréez, etc.

QUATRIÈME LETTRE.

DILEMME A M. FIÉVÉE.

Nunquam hodiè effugies.

MONSIEUR,

On vient de mettre en vente l'*Histoire de la Session de* 1816, par J. Fiévée.

Lorsqu'il m'arrivait dans nos conversations, de demander comment il peut se faire que des hommes d'esprit soient souvent d'une maladresse si ridicule quand ils s'abandonnent à leur amour propre, je me souviens que vous aviez coutume de me répondre par votre apologue de je ne sais plus quel poète oriental. —Autrefois la sottise et la raison se disputèrent le séjour de l'esprit. La raison triompha après un combat assez opiniâtre. Mais son ennemie ne fut pas entièrement chassée du théâtre de sa défaite. Elle se retrancha derrière la vanité, son alliée secrète, où elle est toujours demeurée depuis. Ainsi, dans tous les esprits,

même les plus éminents il y a toujours un coin pour la sottise. Elle y est inaperçue derrière la vanité, mais chaque mouvement de celle-ci la découvre et la montre plus ou moins. Ceux-là seuls qui enchaînent leur vanité, tiènent leur sottise toujours cachée. Rappelez-moi, je vous prie, le nom de l'auteur de cette parabole; je vois et j'entends tous les jours des choses qui m'en font sentir davantage la justesse.

M. J. Fiévée n'est pas sans doute un homme d'un esprit éminent, mais on ne peut nier qu'il ne soit homme d'esprit, et de beaucoup d'esprit. Or, sans la fable de votre poète oriental, je ne saurais comment m'expliquer un grand nombre de choses qui lui échappent. Je n'y serai plus embarrassé maintenant. «Là la « sottise est cachée derrière la vanité, chaque « mouvement de celle-ci découvre celle-là. »

« Les élèves de Mesmer assurent que les somnambules ont, dans le moment où ils se contemplent eux-mêmes, les prunelles des yeux rétournées en dedans, pour recevoir les rayons visuels qui viènent de leur intérieur. L'esprit de M. J. Fiévée, participe un peu de la nature des somnambules à cet égard. Il a toujours l'œil tourné en dedans; c'est lui,

c'est toujours lui, ce n'est jamais que lui qu'il regarde et qu'il voit. On pourrait comparer ses ouvrages à des glaces opposées, qui au moyen de ce que l'une répète alternativement l'autre et est à son tour répétée par elle, se multiplient et multiplient leurs images à l'infini. Les écrits de l'auteur se réfléchissent ainsi mutuellement, et pour peu qu'il continue à se citer comme il le fait, il pourra bientôt s'épargner tout effort d'invention, et publier livre sur livre, en réimprimant par lambeaux les premiers, sous de nouveaux titres.

Je viens de parcourir l'histoire de la Session de 1816. Les premiers mots qui m'aient frappé en ouvrant le volume sont ceux-ci : *je disais dans l'histoire de la session de* 1815. Ailleurs : *j'avais dit;... c'était ainsi que je m'exprimais......* etc., etc., etc. Je ne sais quelle rage a l'auteur de nous redire ainsi tout ce qu'il nous a déjà dit. Ceux qui l'ont lu sont peu curieux de le relire une seconde fois, et ceux pour qui l'histoire de la session de 1815 est demeurée comme non avenue, ne seront guère tentés, je crois, de faire plus d'honneur à celle de la session de 1816. Mais quelque défiance que cette excessive vanité

doive nous donner d'un auteur, surtout s'il écrit sur des choses et des hommes avec qui cette vanité peut avoir eu quelque chose à démêler, il est encore un vice que je reprocherai davantage à l'ouvrage de M. J. Fiévée : c'est le ton de l'esprit de parti le plus marqué sans aucun air de conviction. Peu d'écrits même de nos jours portent ce caractère, qui semble presque exclusivement réservé à ceux de notre auteur. J'aurais de beaux et longs développements à vous donner sur cette matière, mais le temps me presse, et je vous avoue d'ailleurs que je m'y sens peu porté d'inclination. Tout mon dessein, en prenant la plume aujourd'hui, est de vous transcrire un passage du nouvel ouvrage de M. J. Fiévée, qui m'a étonné; et ce n'est pas peu dire, car je ne croyais pas que rien désormais pût m'étonner de sa part : je m'étais trompé.

L'auteur parle des élections et des mesures illégales prises, dit-il, par le Gouvernement, pour empêcher les suffrages de tomber sur certains candidats. Voici ses propres expressions :

« En prononçant le nom du Roi dans diverses provinces pour empêcher des hommes d'être élus, on a oublié que, si ces hommes étaient élus

après que le nom du Roi aurait été prononcé, toute dignité aurait été compromise; et que si ces hommes n'étaient pas élus, toute liberté serait anéantie. Les droits politiques de chaque Français propriétaire, sont fixés par les lois qui ont réglé à quelles conditions on les possède; et, pour les perdre, il faut que les tribunaux prononcent. Un Français ne peut donc être privé de ses droits politiques qu'en s'attirant le déshonneur d'un jugement; et c'est en employant le nom du Roi qu'on signale un propriétaire devant ses électeurs qui sont ses pairs, comme ennemi de l'ordre établi dans son pays. S'il n'est pas élu, il est déshonoré; ou bien il faut que les rois conviènent qu'ils ne font pas l'opinion publique, et que dès-lors ils ne doivent jamais souffrir qu'on les commette directement avec elle; et s'il est élu, dans quelle situation a-t-on placé un honnête homme? Quel triste et malheureux triomphe on lui a procuré! Sans doute on peut beaucoup oser avec les gens d'une grande probité, et qui ont un cœur français; mais nous ne sommes pas si loin de ce temps où Mirabeau fit expier à la France l'humiliation d'avoir été repoussé aux élections par les membres de l'ordre dont il faisait partie, et l'histoire a déjà donné le

désir de venger une injure personnelle, pour premier motif de la conduite d'un personnage qui portait le plus beau des noms, qui fut factieux sans avoir d'ambition, et vota la mort de son Roi et de son parent, sans pouvoir ensuite se sauver lui-même de la hache des bourreaux. Un Roi ne peut énoncer d'opinion personnelle que sur ceux qui sollicitent la confiance ou ses bienfaits. »

Je ne vous dirai rien de la bienséance merveilleuse avec laquelle l'auteur prend plaisir à remettre sous nos yeux un crime déplorable, si glorieusement couvert d'un côté par la clémence royale, et de l'autre par la vertu et la fidélité de ceux qui croient avoir à le pleurer plus que qui que ce soit parmi les Français. M. Fiévée peut trouver cela très-convenable, et je ne veux point le chicaner là-dessus. Je considérerai cet étrange passage sous un aspect plus sérieux. Il y aurait une interprétation suivant laquelle il pourrait paraître innocent; mais aussi, il le serait trop. Supposé que l'auteur, sincèrement persuadé qu'on peut tout faire contre le parti qu'il nomme royaliste, sans y exciter aucun esprit de vengeance, eût, de bonne foi, raisonné de la manière suivante : Le Gouvernement doit se

rappeler que Mirabeau et le malheureux prince qui se mit au rang des meurtriers de son Roi et de son parent, ne furent égarés l'un et l'autre que par le désir de venger leurs vanités blessées ; or, jamais le gouvernement n'aura à craindre que les royalistes embrassent de pareils moyens de vengeance ; donc le gouvernement manque de prudence en offensant la vanité des royalistes. Le syllogisme serait politiquement irréprochable ; mais il serait aussi par trop puéril, et, si vous voulez me passer l'expression par trop niais pour être imputé à un homme d'autant d'esprit. En mettant donc de côté cette explication par égard pour le bon sens de l'auteur, il nous reste à choisir entre les deux suivantes : ou il a voulu insinuer au gouvernement que ceux qu'il nomme royalistes, offensés d'une exclusion injurieuse, pourraient bien, dans leur ressentiment, renouveler les vengeances de Mirabeau et du prince coupable, auquel on n'ose plus donner un nom qui a été si honorablement réhabilité ; et dans ce cas, je demanderai aux objets d'une aussi atroce calomnie où ils sont en ce moment, et d'où vient qu'ils n'élèvent pas la voix contre les imputations de leur extraordinaire panégyriste ; ou il a voulu faire entendre aux candidats

exclus, dit-il, des suffrages que leur vertu, que leur soumission les perd, et qu'ils devraient peut-être, instruits par des exemples trop fameux, apprendre à se rendre plus redoutables, et alors je loue la modération de ceux qui gouvernent, de ne pas poursuivre par des voies légitimes de semblables provocations, parce qu'ils jugent apparemment qu'elles ne peuvent avoir d'autre suite, que de montrer à tous, dans celui qui ose se les permettre, les derniers efforts et pour ainsi dire les dernières convulsions d'un esprit de parti désespéré. Si vous connaissiez M. Fiévée, je vous prierais de lui demander s'il croit possible de trouver à ses expressions un troisième sens d'après lequel on puisse les interpréter raisonnablement à son avantage, je m'y rangerais volontiers; mais en attendant, je ne puis que m'en tenir à mon dilemme.

Adieu, etc.

CINQUIÈME LETTRE.

Où il est traité en trois points des principales qualités d'un grand auteur.

Populus me sibilat ; at mihi plaudo.

Je ne sais, Monsieur, si le livre de M. Fiévée mérite que je vous en parle une seconde fois. Pour ce qui me concerne, mon intention n'était pas d'y revenir, et je comptais bien me borner au peu que je vous en ai dit dans ma dernière lettre ; mais je trouve dans un nouveau cahier de l'ouvrage périodique qui m'a déjà fourni le morceau sur M. de Bonald, que je vous ai envoyé ; je trouve, dis-je, dans ce cahier un article où l'auteur de l'Histoire des Sessions me semble apprécié avec assez de justice. Je crois cet article de la même main que le précédent. Vous avez paru goûter le premier ; celui-ci vous fera peut-être aussi quelque plaisir, et moi qui n'aurai que la peine de transcrire, je serai fort aise,

si je puis vous être agréable à si peu de frais. Le critique examine tout-à-la-fois l'Histoire de la Session de 1815 et l'Histoire de la Session de 1816 ; il faut que je vous prévième, pour vous mettre à même de comprendre son préambule, que ces histoires portent pour épigraphe :

Optimam partem elegit quæ non auferetur ab eâ.
Elle a choisi la meilleure part qui ne lui sera point ôtée.

«Montesquieu semble avoir voulu désespérer les Saumaise futurs, en mettant à la tête de l'Esprit des Lois une épigraphe inintelligible. L'épigraphe de M. Fiévée a bien aussi ses difficultés. Nous avions pensé d'abord que l'*optimam partem elegit* pouvait faire allusion à la majorité de 1815 ; mais cette explication n'est plus admissible aujourd'hui, car l'épigraphe, coupée en deux par l'ordonnance du 5 septembre, ne pourrait plus montrer qu'une moitié d'elle-même à la tête du nouveau volume. Il faut donc lui chercher un autre sens, et, si tant est qu'elle en ait un, voici celui qui nous a paru le plus naturel et le plus conforme au sens du texte d'où le passage est emprunté. Le Sauveur visitait Marthe et Marie. Marthe se tourmentait beaucoup, et prépa-

rait avec empressement tout ce qui était nécessaire pour recevoir dignement un pareil hôte ; Marie, au contraire, toute entière au bonheur de posséder le Messie, restait muette et immobile devant lui, uniquement occupée à le contempler. Ce fut alors que ces paroles sortirent de la bouche de J.-C. : Marie *a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point enlevée*. Cette meilleure part, ou si l'on veut ce meilleur parti qu'a choisi M. Fiévée, ne serait-ce pas aussi de ne se mêler de rien, de ne prétendre à rien, de n'être ni ministre, ni préfet, ni député, rien enfin..... qu'historien des sessions? Cela est très-bien fait à lui assurément; mais ne pourrait-il pas porter plus loin la ressemblance avec son modèle? Marie contemplait en silence. Nous ne demandons à M. Fiévée que de l'imiter aussi en ce point, pour souscrire à son épigraphe, et répéter de bon cœur avec lui, *quæ non auferetur ab eo* (1).

(1) Nous faisons un léger changement à la citation de l'auteur, parce que nous ne nous croyons pas autorisés, même pour l'exactitude de la citation, à le représenter par un pronom féminin. Du reste, nous n'attachons aucune importance à cette remarque grammaticale; nous sommes très-disposés à nous montrer faciles sur le latin

Ecrire l'histoire fut de tout temps une entreprise belle et difficile; écrire l'histoire d'une assemblée délibérante, c'est-à-dire, des opinions, des intérêts, des sentiments et de l'esprit public d'une nation, c'est une entreprise plus difficile encore et plus belle; mais écrire l'histoire d'une assemblée délibérante dans des temps comme le nôtre, lorsque toutes les opinions sont outrées et en guerre ouverte, lorsque tous les intérêts sont aux prises, lorsque tous les sentiments sont portés à l'excès, lorsqu'enfin la passion est partout, et qu'on ne sait plus où trouver la raison, s'il est encore quelqu'un qui se donne la peine de la chercher de bonne foi, quelle tâche pour le talent! quel fardeau pour la conscience! Je sais qu'on peut se passer de talent (1), et mettre sa conscience de côté; c'est ainsi que

---

de M. Fiévée, et nous serions plutôt tentés de lui soumettre quelques légères observations sur le peu d'égards qu'il a pour sa propre langue. Toute supputation faite, le nombre des solécismes et des barbarismes de la nouvelle histoire, surpasse d'un grand tiers le nombre de *ceux faits* dans la première; ce qui, soit dit en passant, doit faire trembler pour la troisième.

(1) Ceci est dit en général, et l'auteur de l'article est loin de vouloir en faire l'application à M. Fiévée. Per-

se fait un pamphlet ; mais l'histoire demande une autre méthode.

Si la première qualité d'un historien est de donner beaucoup d'attention à la vérité, et fort peu à soi-même, cette condition indispensable de toute bonne histoire ne serait-elle point une raison de juger celle de M. Fiévée mauvaise ? Pour mettre le lecteur à même de prononcer sur cette question, je vais examiner séparément la modestie de l'auteur, l'impartialité de l'auteur et la bonne foi de l'auteur.

Si je croyais qu'il fût permis de citer sérieusement les anciens à M. Fiévée ou à propos de M. Fiévée, je remarquerais qu'une des premières qualités que nous admirions dans les écrivains de la Grèce et de Rome, c'est cet absolu, ce parfait oubli d'eux-mêmes, qui fait que le lecteur, attentif aux choses seules, sans être distrait par l'affectation d'un auteur qui se montre à chaque instant dans son ouvrage, s'aperçoit à peine que ce qu'il

---

sonne ne rend plus de justice que lui au talent de cet écrivain, et, à son avis, de tous nos publicistes, il n'y en a aucun qui ait fait un aussi joli roman que la *Dot de Suzette*.

lit est un ouvrage, et ne sait que par réflexion que cet ouvrage a dû avoir un auteur. Ce mérite, indispensable à un historien, n'a pas même manqué aux poètes de l'antiquité. Jamais Homère ne se met en scène, et il n'est arrivé qu'une ou deux fois à Virgile de parler de lui. M. Fiévée ne s'est pas cru obligé à la même réserve. Non content de faire voir l'écrivain à chaque page de son livre, il veut nous montrer l'homme sous toutes ses faces, tantôt dans sa vie privée et ses relations familières, tantôt dans ses opinions politiques, quelquefois dans des regrets mal déguisés, et dans espérances qui ne savent guères mieux se voiler que les regrets (1). Si M. Fiévée était véritablement un historien, il faudrait le nommer le plus personnel des historiens. On dirait qu'il ne s'est fait écrivain que pour se chercher lui-même au milieu des événements qu'il raconte : aussi, toutes les fois

(1) Voici à ce propos une phrase de l'auteur que nous croyons devoir livrer à la méditation des lecteurs. « Je sais, dit-il, qu'on accuse ceux qui ne *peuvent rien* que plaindre le malheur et sourire à la fidélité, de ne pas vouloir de la constitution ; c'est ce que nous saurons, *s'ils peuvent* ou quand ils *pourront quelque chose* ».

qu'il peut s'y trouver, ne manque-t-il pas de s'y saisir pour se traduire devant le public. Tout ce qu'il a dit, il le répète ; tout ce qu'il a écrit, il le cite. Il est vrai qu'il parle beaucoup moins de ce qu'il a fait ; mais ses histoires ne sont pas finies, et cela viendra peut-être.

En attendant, nous saurons que M. Fiévée, *qui ne connaît rien de sérieux que l'espoir, et qui n'est gai que quand il regarde tout comme fini*, a fait sur le projet de loi des élections, *une plaisanterie très gaie*, et cependant *assez sérieuse pour qu'il en ait été question entre les pouvoirs et les autorités*; et que le ministre lui a fait beaucoup trop d'honneur en attribuant à cette plaisanterie *le rejet de ses combinaisons sur la formation du bureau de chaque collége électoral*. Nous saurons « qu'il a toujours existé entre M. Fou-
» ché et lui une espèce de querelle, et qu'il
» ne pouvait y avoir entre eux aucun point
» de contact que dans un intérêt public, et
» que *son plus grand triomphe peut-être* est
» d'avoir fait comprendre un moment à un
» homme comme Bonaparte, que l'humilia-
» tion des esprits était une cause irrésistible

de la perte du pouvoir (1). « Mais que ne saurons-nous pas de ce qui regarde l'auteur ? L'Histoire des sessions est véritablement la biographie de son esprit. Se présente-il sous sa plume une réflexion qui lui paraisse de quelque importance, il se souvient qu'il l'avait faite dans sa correspondance, première, seconde, troisième partie, ect. ; et il ne

(1) Il suit de là que, si Buonaparte eût été homme à comprendre les leçons de M. Fiévée, *plus d'un moment*, grâce à M. Fiévée, Buonaparte n'aurait pas perdu le pouvoir. Mais il paraît que l'élève manquait de docilité, et qu'il faisait même quelquefois à son précepteur des réponses fort impertinentes. On peut en juger par ce petit discours, extrait du 1er volume de l'Histoire des sessions, pag. 405. C'est le grand homme qui parle (c'est-à-dire Buonaparte) : « Vous penserez, minute par minute, selon que je vous dirai de penser. Quand je voudrai être loué comme restaurateur de la religion, vous me saluerez ainsi ; quand je voudrai détruire la religion, vous me proclamerez le héros des idées libérales. Je ne vous paye pas pour avoir une conscience ; la vôtre vous porterait à me renverser. *Je vous paye pour avoir l'air de me donner vos conseils* (dans une correspondance secrète, par exemple), et dans le fait pour m'obéir ». L'auteur ajoute sagement qu'il n'y a pas de fautes de logique dans ce discours, et que l'événement a prouvé *qu'il vibrait sur certaines cordes du cœur humain*.

manque pas de nous en faire souvenir. Arrive-t-il que les députés de certain côté de la Chambre de 1815, n'approuvent pas certaine loi proposée par le ministère, *ils abordent* M. Fiévée *avec inquiétude, le soir même, et lui demandent de bonne foi* ce qu'il en pense (1); et M. Fiévée *sourit en ce qu'il aperçoit*, dans leurs craintes, *la haute idée qu'on a toujours eue des hommes qui ont été quelque chose dans la révolution*, et il répond *que c'est ainsi qu'on travaillait sous Bonaparte*; et cela doit être, car M. Fiévée s'y connaît assurément. Si un magistrat s'avise

---

(1) Il est de notre devoir de dire que l'auteur avertit dans une note que cette petite anecdote se passa « dans » un salon qui n'est point ouvert aux discussions politi- » ques; l'auteur n'a jamais été d'aucune réunion, il les » croit toutes dangereuses, *excepté entre des hommes* » *qui sont dans la même position, qui ont les mêmes* » *intérêts à défendre, et les mêmes devoirs à rem-* » *plir* ». Il nous semble que M. Fiévée, en condamnant les réunions, leur laisse encore un assez beau champ. Durant la révolution, un club était ordinairement composé d'hommes qui étaient dans la même position, qui avaient les mêmes intérêts à défendre, et si l'on veut, les mêmes devoirs à remplir; car chacun se fait des devoirs à sa manière.

de nous conseiller, dans une audience publique, *de soumettre notre raison à celle du Roi*, M. Fiévée; qui dans cet instant n'est d'humeur à soumettre sa raison, *prend copie de cette phrase pour la faire passer à la postérité;* et la phrase y passera sans doute, comme les écrits de M. Fiévée. Que ceux qui ont pris la peine d'écrire contre lui, ne craignent point de lui être restés inconnus. Il sait qu'on a fait des réponses à ses écrits; *elles sont nombreuses et il les a lues.*

Mais de toutes les représentations qu'il veut bien donner à ses lecteurs, voici sans contredit la plus intéressante. Le moment et le lieu de la scène ne peuvent être mieux choisis. La scène est vaste; c'est la France entière. Le moment est imposant; c'est celui où la royauté vient de renaître, aux cris de joie et d'espérance de tous les Français. Tout-à-coup deux personnages s'avancent et commencent ensemble un dialogue à propos de ce grand événement. Ces deux personnages sont M. Fiévée et l'homme qui le *servait à titre de cocher*, pendant qu'il servait lui-même un grand monarque à titre de préfet. Ce homme vient donc *lui demander ses ordres pour la journée*, pendant qu'on proclame la

royauté, et commence de lui-même le dialogue suivant : « Monsieur, suis-je royaliste, moi ? — Si je voulais le savoir, c'est à vous que je le demanderais. — Monsieur, ma mère avait un cousin qui était curé. — *Alors, il est clair que vous êtes royaliste.* Sa pensée, ajoute l'auteur, me frappa, et je répondis à sa pensée. Dix mois après il fit le coup de feu pour le Roi, et cependant il ne se piquait pas positivement d'être brave. » On a reproché à Montaigne de parler de son page uniquement pour le plaisir d'apprendre à ses lecteurs qu'il avait un page. Petite faiblesse d'un grand homme ! N'en pourrait-on pas dire autant de M. Fiévée? et la scène que nous venons de voir, ne serait-elle point, par hasard, une ruse imaginée pour nous faire savoir que M. Fiévée a eu un cocher ? Quoi qu'il en soit, grâce à cette scène vraie ou fausse, l'avenir saura que l'auteur de l'Histoire des sessions avait à Nevers un homme qui le servait à titre de cocher, qu'au retour de la royauté, il apprit à cet homme que l'on doit être royaliste quand on a le bonheur d'avoir ou d'avoir eu un curé pour oncle à la mode de Bretagne ; que cet homme enfin, qui ne se piquait pas positivement d'être brave,

a fait le coup de feu pour le Roi, tandis que M. Fiévée, qui peut-être se pique positivement de l'être, ne l'a pas fait, parce qu'apparemment sa mère n'était pas cousine-germaine d'un curé. Et l'heureux cocher, pour prix de ses fidèles services, sera conduit, par son maître, à la postérité, sur le même char de triomphe où sont impitoyablement attachés les magistrats qui prétendent qu'il faut soumettre sa raison à celle du Roi. Et voilà, selon M. Fiévée, la manière de faire des histoires !

Ceci me rappèle une anecdote que je veux lui citer en revanche des siennes. C'est par où je finirai mon article sur la modestie de l'auteur. Des comédiens de campagne jouaient Cinna, dans une petite ville de province. Au moment où Auguste délibère avec ses deux confidents, pour savoir s'il doit abandonner ou retenir la puissance suprême, pendant que tous les assistants étaient attentifs au spectacle, tout-à-coup le souffleur sort de son réduit et vient, en habit de ville, son cahier à la main, se placer au milieu des héros tragiques. La bizarre intervention d'un personnage aussi peu attendu dans un pareil moment, surprit d'abord et fit rire; bientôt elle choqua,

et on lui cria du parterre : — Rentrez dans votre trou, soufflez bien, si vous pouvez ; c'est tout ce qu'on demande de vous ; votre place n'est point sur le théâtre. —

Mais je m'aperçois qu'insensiblement je suis la méthode de M. Fiévée, et si je n'y prenais garde, je finirais par m'occuper beaucoup plus de l'auteur que de l'ouvrage. Examinons comment il a rempli le grave ministère dont il s'est chargé.

Si je connaissais quelqu'un qui eût entrepris d'écrire l'histoire de la signature du formulaire et de la bulle *Unigenitus*, je lui dirais : Ne soyez, si vous pouvez, ni janséniste, ni jésuite ; autrement vous courr ez risque de faire un plaidoyer pour Port-Royal, ou pour la société ; mais assûrément vous ne ferez point une histoire..... Que si cet avis était inutile (car qui peut se dépouiller à volonté de ses opinions, de ses intérêts et de ses affections particulieres ?), à défaut de justice, je lui recommanderais au moins de l'adresse. Gardez-vous bien, lui dirais-je, de laisser entrevoir que vous êtes l'homme d'un parti et pour l'intérêt même de la cause que vous voulez défendre, soyez attentiif à ne pas laisser percer le plus léger indice

de la prévention que vous avez pour elle. Allez même quelquefois jusqu'à affecter une inclination contraire. Dans les choses sans conséquence, louez ses adversaires, blâmez ses partisans, afin que dans des occasions plus importantes on reçoive sans défiance la censure des uns et l'éloge des autres. Est-ce défaut d'habileté dans l'auteur de l'Histoire des deux dernières sessions ? Est-ce un reste de conscience et d'équité ? J'abandonne la décision de cette question à la sagacité des lecteurs. Mais ce qu'il y a de bien incontestable, c'est qu'il s'est rendu l'avocat d'un parti ; c'est qu'il en a arboré ouvertement la bannière ; c'est que loin de dissimuler la préférence qu'il lui donne, il la laisse éclater à chaque page, et la manifeste enfin publiquement, par une profession expresse et solennelle.

Je suppose qu'un étranger veuille se mettre au fait des délibérations de notre Chambre des députés, pendant les deux sessions, et qu'il choisisse, pour cet effet, le livre de M. Fiévée. Cet étranger sait que la Chambre est partagée bien positivement en deux côtés ; on lui a même donné la liste des orateurs les plus distingués de chaque côté ; du reste, il ignore

entièrement quels sont les points qui divisent les partis, les intérêts qui les meuvent, les passions qui les animent. Il ouvre le livre, et parcourant d'abord, d'un œil rapide, les noms des orateurs dont l'historien a rapporté les opinions, il voit qu'ils sont toujours les mêmes sur chaque question, et se retrouvent tous sur un seul côté de sa liste. A cette vue il se demande, avec quelque étonnement, comment les discussions on pu être aussi vives qu'on le lui a dit, entre deux partis dont l'un a parlé constamment et l'autre constamment écouté. Mais bientôt il commence à douter que MM. de Bonald et Benoît, de Castel-Bajac et Labourdonnaye, Piet et de Villèle, Corbières et Pardessus, aient seuls et sans discontinuer, occupé la tribune à toutes les séances. L'exactitude ou l'impartialité de l'historien lui paraît suspecte; et il ne peut s'empêcher de soupçonner plus d'une omission. Alors commençant la lecture de l'ouvrage, il aperçoit de temps en temps quelques noms qui lui étaient échappés d'abord, et n'appartiènent pas au même parti que les premiers; mais il remarque que ces noms ne semblent être placés là que pour amener des bouffonneries historiques, qui seront peut-être du goût de la postérité,

mais qui certainement aujourd'hui seraient désavouées dans les antichambres de plus d'un héros de l'auteur. Le plaisant historien en veut surtout aux ministres, il leur fait l'honneur de les citer quelquefois, il les commente, il les parodie, il leur donne des leçons de grammaire, et les régente en homme qui n'a jamais été régenté lui-même. Sa gaîté prend quelquefois un vol plus élevé, et va jusqu'à des régions où la critique ne doit pas se permettre de la suivre, même pour châtier son audace. De l'autre côté, aucun nom, aucune citation ne se présente qu'avec un cortège d'épithètes honorables ou de compliments agréablement tournés. Le courtois historien parle-t-il d'un membre qui n'a pas le don de l'éloquence, il le choisit *parce qu'il a une antipathie insurmontable pour ce qu'on appèle la phrase, et qu'il préfère la simplicité et le bon sens aux mouvements oratoires.* Mais viène un éloquent rapporteur qui ne soit pas entièrement exempt de ce goût de la phrase, pour lequel l'auteur a une *antipathie* si décidée, son discours *est riche de faits, brillant de style,* d'une *éloquence haute et onctueuse;* et toutes les attaques de ceux qui veulent contester le mérite de M. Roux Laborie ne font *qu'ajou-*

ter aux succès qu'ils nient. Enfin, si un député, connu par la gravité de son caractère, se livre, dans la discussion d'une des plus importantes questions politiques, à des plaisanteries plus dignes des histoires de M. Fiévée que de la tribune publique d'une grande nation, « c'est » que les esprits profonds et méditatifs voient » dans les choses les plus sérieuses tout ce » qu'elles offrent de combinaisons, même » celles qui font sourire, et que l'ironie a » toujours fait partie de l'éloquence appliquée » aux discussions politiques ». Je le demande; en voyant cette disposition de l'historien à colorer chaque chose à sa manière, suivant les opinions et les personnes, ce talent de changer le bien en mal ou le mal en bien à son gré, si souvent exercé, et avec si peu de mystère, en entendant louer d'un art *particulier pour dire la vérité*, celui qui propose une banqueroute nationale, et vanter la *sevérité des principes* de celui qui veut décimer les Francais, en vertu d'une loi d'amnistie; je le demande, dis-je, le lecteur que nous avons supposé sera-t-il porté à concevoir une opinion bien avantageuse de la véracité de l'auteur, et à avoir une grande confiance en son impartialité? Au reste s'il pouvait conserver encore la

moindre incertitude à cet égard, il verrait bientôt tous ses doutes résolus par une déclaration formelle de l'auteur lui-même, déclaration qui lui apprendrait non-seulement que M. Fiévée est attaché à un parti, et à quel parti, mais encore par quels motifs il y est attaché. Nous croyons devoir le transcrire textuellement. « Et quand, en effet, j'aurais eu
» un peu de prévention en faveur de la Cham-
» bre (c'est-à-dire de la majorité de 1815),
» devrait-on s'en étonner ? Les idées appli-
» cables que, pour l'intérêt de la France, j'ai
» pu développer dans ma correspondance po-
» litique et administrative, n'ont été saisies
» que par la Chambre des députés, tandis que,
» de l'autre côté, on s'est comme obstiné à
» repousser la vérité dans la crainte de ne pas
» paraître l'avoir inventée..... Aujourd'hui,
» du moins, on ne dirait plus que je fais un
» parti à moi seul.... Des idées qu'on croyait
» perdues ont trouvé un centre, un organe, un
» moyen de publicité dans la Chambre des dé-
» putés, etc. » C'est donc parce que la majorité de 1815, s'est faite *l'organe* de M. Fiévée, que M. Fiévée s'est fait le panégyriste de cette majorité ? Il s'ensuit que M. Fiévée loue l'organe de M. Fiévée et que c'est la majorité de 1815 qui est de son parti, et non lui qui est du parti de la

majorité de 1815 ; mais toujours est-il que la majorité de 1815 et M. Fiévée sont du même parti. Or, c'est ce qu'il fallait démontrer. Notre lecteur sait maintenant qu'il ne faut chercher dans l'Histoire des sessions que les opinions de la majorité de 1815. Il sera peut-être curieux de voir comment elles y sont présentées, et de quelle manière M. Fiévée s'est fait, à son tour, *l'organe de son organe.*

Instruits par l'auteur lui-même de sa prédilection pour l'un des deux côtés de l'assemblée dont il a entrepris l'histoire, nous avons lieu d'attendre qu'il mettra autant de bonne foi en défendant ce parti, qu'il a mis de franchise à l'avouer. Interrogeons-le donc ; et, puisqu'il réduit tout à des intérêts et à des opinions, sachons de lui quelles sont au juste les opinions qu'il professe et les intérêts qu'il veut faire triompher.

Autour de cette admirable constitution, qui semble un asile ouvert à tout ce qu'il y a de légitime dans les droits et les prétentions de chaque parti, les préjugés et les passions tiènent encore deux sortes d'ennemis toujours en armes pour l'attaquer et la détruire, les uns parce qu'elle leur ôte trop, les autres parce qu'elle ne leur donne point assez. Les *ultra-royalistes*, puisqu'il faut se résoudre à pro-

noncer des noms de factions, ne veulent point d'une monarchie libre; les *ultra-libéraux* rejètent une liberté monarchique. Aux uns il faut le pouvoir absolu dans toute sa plénitude; aux autres la souveraineté du peuple avec toutes ses chimères.

Dans quels rangs marche l'auteur des sessions? Si nous en croyons son aveu public, la chose n'est pas difficile à décider; mais si nous ouvrons son livre, si nous parcourons soit les considérations générales par lesquelles il entre en matière, soit l'exposition particulière de chaque délibération, la question s'embarrasse à mesure que nous avançons dans notre lecture, et finit par devenir une énigme presque inexplicable; tant M. Fiévée est *changeant et divers*, tant il est toujours prêt à tout attaquer, prêt à tout défendre, et semble se faire un jeu de se moquer de son parti, de ses lecteurs et de lui-même. Ici vous le trouverez sublime contre la révolution et les révolutionnaires; écoutez-le, il n'y a pas une opinion nouvelle qui ne soit injuste et dangereuse; pas un nouvel intérêt qui ne soit séditieux et *immoral*. En un mot, on dirait que l'auteur, chargé de trente ou quarante quartiers, au moins, nous arrive en ligne droite de ces anciens châtelains qui, propriétaires de tout le

territoire et de presque tous les habitants, passaient leur vie, dans l'intervalle des croisades, à tuer leurs lièvres et à tyranniser les pauvres vilains dont ils ne faisaient guère plus de cas que de leurs lièvres ; et l'on tremble, déjà, de voir les antiques manoirs se relever à sa voix, et allonger dans l'air leurs vieux donjons et leurs tours gothiques. Mais il prend bientôt la peine de nous rassurer lui-même. Que de gaîté, que d'esprit dans ses plaisanteries contre les *purs*, *qui*, *à force de s'épurer*, *finiront par rendre la voie trop facile aux impurs* (1) ! Entendez-vous comme il traite les *royalistes de Coblentz*, qui arrivés le lundi, *se rassemblaient à l'auberge des Trois-Couronnes*, *pour siffler ceux qui arriveraient le mardi*, *lesquels sifflaient à leur tour ceux qui n'arrivaient que le jour suivant* ? Voyez-vous avec quelle rigueur il juge les prétentions de ces *hommes que la nature a*

---

(1) Que M. Fiévée y prène garde, si les purs se fâchent, ils tourneront ses propres armes contre lui. Voilà par exemple une phrase dont ils pourraient peut-être tirer quelque parti. Qui sait s'il ne s'en trouvera aucun qui soit assez malicieux pour lui demander par quelle *voie* il est entré chez eux !

créés pour être nuls dans toutes les circonstances, au prix de quelles humiliations il leur fait acheter l'honneur de l'avoir pour auxiliaire, et par combien d'outrages il semble prendre à tâche de leur gâter le *soyons amis, Cinna?* Il est vrai que je trouve à quelques pages de là un magnifique éloge des braves de la Vendée; mais ce morceau d'éloquence a pour contre-partie l'éloge non moins magnifique des braves de Waterloo. Les commentaires de l'auteur, sur les différens projets discutés dans les chambres, ne nous offrent pas moins d'incohérence : tantôt on ne peut trop donner à l'affermissement de l'autorité; les lois de sûreté ne sont jamais assez énergiques; la France n'aura jamais assez de prisons, de cours prévôtales, ni même d'échafauds; et si un pardon solennel du Roi vient à la traverse de cette belle ardeur pour le châtiment des coupables, on regrète le temps où « Les » magistrats, en se servant d'une expression » qui rend bien l'idée qu'ils avaient de » leurs devoirs, disaient des criminels » qu'on prétendait soustraire à l'action des » loix : *Nous les pendrons, leurs lettres de* » *grâce au cou* ». Tantôt on ne saurait résister avec trop de force aux abus du despotisme,

aux mesures illégales et arbitraires, aux prétentions tyranniques de la prérogative ; il faut que la presse et les journaux soient sans entraves ; que les lois d'exception disparaissent. Vous croiriez entendre Mirabeau plaidant à la tribune la cause du peuple, ou le député de 1814 et des cent jours qui suppliait les Français de ne pas *couvrir la liberté d'un voile de plomb*. Enfin, il n'a manqué à M. Fiévée, pour épuiser toutes les contradictions possibles, qu'une seule chose, c'est de dire quelquefois du bien du ministère, ce qu'il n'a fait en aucun endroit que je sache.

« Quelle est donc la véritable opinion de l'auteur parmi tant d'opinions qu'il a exprimées successivement avec la même force, avec la même assurance, la même apparence de sincérité et de conviction ? M. Fiévée a-t-il en effet une opinion ? Je l'ignore, et peu m'importe, en vérité ; mais qu'il en ait une ou non, ce n'est pas là qu'il faut chercher le mot de l'énigme. Les écrits de M. Fiévée peuvent s'interpréter indépendamment de son opinion. Nous avons montré qu'il était l'écrivain d'un parti, nous avons eu son propre aveu sur cet article. Il n'en faut pas davantage pour nous mettre dans le secret des motifs de ses variations. »

« En considérant attentivement la conduite des partisans de la majorité de 1815, on ne pourra manquer de se convaincre que ce n'est point au pouvoir absolu qu'ils en veulent, et qu'il n'y a aucun sujet d'appréhender qu'ils cherchent sérieusement à ramener les doctrines de 1793. On peut se souvenir que leurs premières attaques ont été dirigées dans un autre sens, et que, par une bizarrerie qui serait plaisante dans des intérêts moins graves, c'est la haine même du *libéralisme* qui les a jetés dans l'excès de *libéralisme* où ils se sont trouvés depuis. En effet, ils avaient à peine commencé à s'acheminer vers ce qu'ils voulaient atteindre et renverser, qu'ils s'aperçurent qu'avant de remporter cette victoire principale, ils auraient plusieurs combats préliminaires à rendre. Le ministère, c'est-à-dire, le gouvernement actuel, car le ministère, tant qu'il existe, ne peut être séparé du gouvernement, leur parut le premier obstacle à surmonter; mais comme dans un temps où tout le monde commence à raisonner, les conséquences ne peuvent plus être séparées de leurs principes, et qu'il est nécessaire d'admettre les uns, quand on veut jouir du bénéfice des autres, ces escarmouches particulières, qu'ils

ne regardaient que comme des préludes à un plus grand engagement, établirent une doctrine contraire à leurs véritables sentiments, doctrine qu'ils furent contraints d'adopter et de proclamer, en attendant l'époque où, maîtres de tout, il leur serait facile de briser leurs instruments, et de faire sauter l'arsenal où ils prenaient leurs armes. C'est dans cette opposition entre leurs vrais principes et leurs maximes de circonstances qu'il faut chercher la raison des contradictions qui paraissent dans leur conduite, et qui doivent se retrouver sous la plume de leur historien : deux mots rendent compte de tout. La majorité de 1815 veut renverser le ministère à quelque prix que ce soit, et M. Fiévée est l'apologiste de la majorité de 1815, quoi qu'elle fasse. Avec cette clef, il n'est plus de mystère où nous ne puissions pénétrer. Son ouvrage sera un miroir qui reproduira toutes les fausses positions du parti qu'il défend. Quand les circonstances permettront à ce parti de se livrer à son véritable esprit, M. Fiévée soutiendra le pouvoir absolu et l'aristocratie ; lorsque des intérets du moment forceront le parti à feindre et à prendre le masque des idées libérales, M. Fiévé sera

libéral, et s'il le faut, ultra-libéral. Pourquoi cette incertitude, ces tâtonnements, ces retours d'opinions qui se font apercevoir dans son premier volume? C'est que la majorité de 1815 est encore incertaine, tâtonne encore, et revient de temps en temps sur ses pas, effrayée de la perspective qui s'offre à elle dans les voies où elle s'engage. Pourquoi cette assurance et cet enthousiasme si vif et si décidé pour nos libertés, qui règnent dans l'Histoire de la seconde session? C'est que la majorité de 1815 a pris son parti, et qu'elle s'est résolue enfin à embrasser de toutes ses forces la liberté et la constitution, dans le même dessein que Néron voulait embrasser son rival. Aussi M. Fiévée, dit-il alors, sur les élections, sur les réclamations des victimes de l'autorité, sur les lois d'exceptions, sur la presse et les journaux, des choses admirables, et que pourraient lui envier les auteurs du Censeur européen, et de la brochure *sur les prochaines élections*. Il faut vaincre avant tout : qu'importe par quels moyens? »

Mutemus clypeos, Danaûmque insignia nobis
Aptemus; dolus, an virtus quis in hoste requirat?
Arma dabunt ipsi.

« Mais M. Fiévée qui lit beaucoup les anciens, si j'en crois l'apparence, doit savoir que ce stratagême ne profita guère aux Troyens et qu'ils ne tardèrent pas à être reconnus sous leur déguisement, »

Clypeos mentitaque tela
Agnoscunt, atque ora sono discordia signant.

- Je veux le laisser sur ces deux vers, qui me semblent propres à donner matière à ses réflexions.

« Cependant quelques lecteurs, pour qui on n'en dit jamais assez, et qui veulent savoir à quoi s'en tenir sur tout, demanderont peut-être si la bonne foi de l'auteur, en embrassant le parti de la majorité de 1815, est, après tout, aussi certaine que sa mauvaise foi en le défendant. A cette question, je le répète, je ne connais point de réponse, et je doute qu'il soit bien important d'y répondre. Il se pourrait, je l'avoue, que, pendant que les curieux cherchent le fond de la pensée de M. Fiévée, M. Fiévée se moquât, en lui-même, des curieux, sachant bien qu'au fond il ne pense rien, et que ses énigmes sont des énigmes sans mot. Un écrivain de nos jours a commencé l'éloge de Fontenelle, en se demandant : qu'est-ce que Fontenelle ?

Si j'étais chargé de faire celui de l'auteur de l'Histoire des sessions, c'est par cette question que je voudrais le terminer (1). »

Adieu, Monsieur, je m'en tiens à ce dernier mot qui me semble réduire l'auteur des histoires à sa plus simple expression.

---

(1) Quel dommage que l'homme qui servait l'auteur à titre de cocher, au lieu de lui demander : Monsieur, suis-je royaliste, moi ? ne lui ait pas démandé : Monsieur, êtes-vous royaliste, vous ? L'auteur, qui a des réponses pour tout, n'en aurait pas sans doute manqué dans cette occasion. En voici une que je lui recommande, si jamais on lui fait une semblable question. « S'il fallait » prendre des juges pour savoir en France qui est-ce qui » est ou n'est pas royaliste, c'est parmi les vieux routiers » de la république, que ces juges devraient être choi- » sis. Ils ne se trompent pas sur ceux qui sont capables » de servir utilement la royauté ; et tel homme qui se » croit bien grand parce qu'il se mesure sur l'idée qu'il » s'est faite de ses sentimens, serait bien humilié s'il » savait que ceux qui ne veulent pas de la royauté ne le » regardent pas seulement comme un obstacle. Tout » le monde n'est pas né pour être proscrit ».

(Histoire de la session de 1815, pag. 89 et 90.)

SIXIÈME LETTRE.

ENCORE DES IDÉES RÉVOLUTIONNAIRES.

Tribus Anticyris caput insanabile.

Oui, Monsieur, nous avions bien raison de le dire, il y a malheureusement des cerveaux que rien ne peut guérir, et sur qui tout l'ellébore du monde perdrait sa vertu. La révolution ne leur dit rien; vingt-cinq ans de désordres, de maux et de crimes à recommencer, ne les épouvantent point; ils sont ce qu'ils étaient, et le seront toujours : il faut prendre son parti d'en désespérer.

Je ne connais point l'auteur du roman intitulé : *le Paysan et le Gentilhomme*, et je ne l'accuse pas d'être du nombre de ceux dont je parle ici; mais il est au moins de leur école, et l'on ne saurait mieux développer leurs principes; ni les mettre plus fidèlement en action.

C'est attacher bien de l'importance à cette

malheureuse production que de vous en dire mon sentiment ; mais ce que je n'aurais pas donné à son mérite, je le donne à l'espèce de vogue que lui a procurée un moment l'esprit de parti. Un mauvais ton, un mauvais style, des intentions qui ne sont peut-être guères meilleures, une prédilection bien marquée, pour les hommes et pour les doctrines de quatre-vingt-treize, ce n'est pas là précisément ce dont je sais le plus mauvais gré à l'auteur ; ce que je lui reproche plus que tout le reste, c'est d'avoir mêlé à tout cela des choses vraies et raisonnables ; car la vérité et la raison se décréditent et se dégradent par de semblables alliances. Que si vous alliez lui objecter qu'on peut blâmer des opinions surannées et des prétentions condamnées par la nation ; mais que ce n'est pas par des insultes qu'on ramène des citoyens égarés ; il vous répondrait, sans doute, que son dessein n'est pas de les ramener, mais de les insulter. Au reste, dans un temps ordinaire, personne n'aurait lu cette espèce de roman politique ; dans le nôtre, grâce à la faveur d'un parti et à la haine de l'autre, il a fait bruit. J'ai donc voulu le lire aussi, pour pouvoir vous en dire deux mots. C'est en dernier résultat, un

ouvrage fort ennuyeux. Le gentilhomme est un peu trop sot, le paysan un peu trop méchant, et l'auteur qui les a si bien peints l'un et l'autre, mérite qu'on le laisse entre ses deux héros.

Mais, dites-moi, je vous prie, Monsieur, si vous comprenez quelque chose à la conduite de ces écrivains qui semblent se faire gloire d'avoir recueilli l'héritage du Nain Jaune, et s'y prènent de toutes les manières pour armer une classe de la société contre l'autre. Certes, après les nombreuses occasions que j'ai eues de vous manifester le fond de ma façon de penser, vous ne me soupçonnerez pas d'incliner en faveur des priviléges de l'ancienne noblesse, ni de favoriser les prétentions illégales de ceux de ses membres qui ne peuvent se résigner à regarder comme définitif, un arrêt porté irrévocablement par le temps et la nécessité. Mais quel besoin y a-t-il maintenant que leurs adversaires revièneut sans cesse sur une cause jugée sans appel à leur propre avantage. Est-il généreux, est-il d'usage de poursuivre et d'insulter des malheureux qui vièneut de perdre leurs procès. Ils ne consentent pas à la sentence, dit-on, ils réclament, ils ont de la morgue, ils se regardent comme des hommes d'une

nature supérieure, et affectent de mépriser les classes qui sont à leurs yeux au-dessous de la leur. Ce sont des torts particuliers, qu'il faut réprimer particulièrement. Vous avez l'injure contre l'injure, le mépris contre le mépris, la garantie des lois contre quelques réclamations imprudentes. Mais attaquer une classe entière, et l'attaquer comme classe, la dénoncer aux autres classes de la société, et principalement à celle de toutes qui est la plus nombreuse, et qu'il est le plus aisé d'aigrir et de soulever contre des hommes qu'on lui peint comme ses ennemis naturels, c'est, passez-moi ce vilain terme, Monsieur, c'est vouloir *révolutionner* de nouveau, c'est vouloir allumer cette guerre proclamée par un ministre des cents jours, la guerre des paysans contre les nobles ; je vais plus loin, et j'ajoute la guerre des pauvres contre les riches. Car vous vous en souvenez, pendant l'interrègne, ce n'était plus seulement par le nom de *Nobles* et de *ci-devant*, qu'une populace révolutionnaire désignait ceux qu'elle brûlait de dépouiller. C'était *aux habits de drap* qu'on en voulait. Prenons-y garde, Monsieur, nous ne sommes point encore entièrement délivrés de ces amis de la justice distributive, qui dans

le grand œuvre de l'établissement de leur égalité universelle, cherchent et chercheront toujours a appliquer leur niveau d'abord aux fortunes. C'est-là l'appât secret qui tient éveillés tant de zèles patriotiques, tant d'amours de la liberté, ou qui sert d'instrument à tant d'ambitions hypocrites. Il serait bien temps que la nation se mît enfin en devoir de repousser dans le silence et l'obscurité, par les marques d'un juste mépris, ces ministres du génie de quatre-vingt-treize, qui conservent encore avec tant de soin les dernières étincelles de la révolution. Que diriez-vous, si je vous apprenais qu'il existe, à Paris, une société patriotique, bien régulièrement organisée, laquelle a pour unique objet d'alimenter ce malheureux esprit, et de soudoyer des écrivains qui puissent le propager et l'entretenir dans la France; que cette société a confié à un homme dont le nom n'est pas inconnu, le soin de lui recruter des folliculaires; qu'elle a remis entre ses mains des fonds pour les salarier, chacun selon son mérite et ses services; que ces folliculaires enfin écrivent journellement à ses gages, selon ses instructions et ses intentions particulières du moment, et que leurs écrits sont aussitôt répandus, et distribués avec une promptitude

et une libéralité dignes de la noblesse et de la légitimité des motifs (1). Cela vous paraîtrait sans doute une exagération; mais vous me connaissez et vous savez que je n'exagère point, surtout lorsqu'il s'agit de faits positifs. Or, je vous donne l'établissement de cette société philantropique, comme un fait malheureusement trop vrai.

Quel remède, Monsieur, contre les maux dont nous menace une pareille obstination dans des idées qui nous ont déjà été si funestes? Je n'en vois qu'un; c'est celui qu'un illustre écrivain et un bon citoyen proposait chez une nation voisine, dans des circonstances à peu-près semblables. Il faut que les amis de la paix se liguent aussi pour résister aux ligues des factions, et pour arrêter les progrès de cet *esprit de division qui sépare un peuple en deux corps, et les rend plus opposés l'un à l'autre que s'ils formaient deux nations différentes.* Alors, pour continuer à me servir

(1) Lorsque l'auteur écrivait cette lettre, on n'avait pas encore publié *le Cri des Peuples*, misérable brochure plus remplie encore de principes anti-sociaux que le paysan et le gentilhomme, et à qui l'esprit de parti a fait une espèce de fortune.

des expressions du même auteur, « ils pourront discerner le moindre galeux qu'il y aura dans le troupeau et lui donner la chasse, quelque fort et quelque robuste qu'il paraisse. Sans cette espèce d'alliance offensive et défensive, on ne peut trop redouter les suites d'un esprit pernicieux qui perpétue nos animosités, qui agrandit nos plaies, qui transmet nos passions et nos préjugés à la postérité ; il y a lieu de frémir dans la crainte d'entrevoir les semences d'une guerre civile dans nos dissensions, et nous devons plaindre par avance les misères et les calamités de nos enfants. »

Adieu, Monsieur, je serai volontiers un des premiers à donner mon nom au fondateur de la société, dont je viens de vous parler. Ne souscrirez-vous pas aussi ?

SEPTIÈME LETTRE.

Pourquoi le nombre des lecteurs de M. de Pradt va en raison inverse du nombre de ses brochures.

Ego sum vox clamantis in deserto.

On ne voit bientôt plus aux étalages du Palais royal que le nom de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines. M. de Pradt est infatigable, mais les lecteurs ne le sont pas. Un premier succès a décidé de sa vocation; il est devenu écrivain de profession, écrivain à tous propos, sur toutes sortes de sujets, et dans toutes sortes d'occasions. Il se tient à l'affût de toutes les circonstances et ne laisse passer aucune question sans se croire obligé d'avoir un avis et de le dire au public, en style moitié burlesque et moitié sublime. Le congrès de Vienne n'a pas soutenu le parallèle avec l'ambassade de Varsovie; l'excursion dans les Indes a été plus malheureuse encore. Ayant cherché à consulter l'opinion publique sur les lettres à un élec-

teur, et les préliminaires de la session de 1817, je n'ai trouvé personne qui pût m'en dire autre chose, sinon que l'ennui qui commence dès la première page, s'augmentant rapidement à la seconde, arrive au comble à la troisième, et arrête invinciblement le lecteur à la quatrième, sans qu'il soit possible au plus intrépide d'aller au-delà. Quels que soient donc les principes de l'auteur, je les crois peu dangereux, grâce à l'antidote qu'il a eu soin de placer à côté. On pourrait, je le sais, dire que les doctrines politiques de M. de Pradt sentent un peu l'*ultrà-libéralisme*; mais M. de Pradt a-t-il des doctrines politiques? On pourrait se récrier sur les conséquences funestes qui sortent nécessairement de quelques-unes de ses maximes; mais M. de Pradt a-t-il des maximes, et s'est-il quelquefois donné la peine de tirer une conséquence? En vérité, quelque choquantes que m'aient paru beaucoup de choses dans ses nombreuses brochures, je me ferais conscience de lui en imputer aucune à mal. Laissons-le donc se jeter au hasard dans la mêlée politique, et y combattre en enfant perdu, et sans trop examiner la portée de ses coups; ses coups ne sont pas dangereux et ne blesseront personne.

Mais d'où vient, me direz-vous, l'espèce de disgrâce où il est tombé dans le public, après le succès de son premier ouvrage? C'est une chose toute simple, et qu'il n'est pas difficile de vous expliquer. Le premier ouvrage de M. de Pradt a eu de la vogue et devait en avoir. Ses relations avec un personnage fameux, que la curiosité publique cherchait avidement à connaître jusques dans les moindres détails de sa vie privée, promettaient des révélations intéressantes, et sa brochure en renfermait en effet plus d'une. En outre, sa propre conduite dans des circonstances délicates et des situations singulières, l'engagement qu'il prenait de nous en parler lui-même, la curiosité de voir le tour qu'il donnerait à ses récits, et pour quel parti et pour quelles couleurs il allait se décider, après une révolution qui venait de faire prendre à tout une face nouvelle, toutes ces choses réunies avaient, je ne sais quoi de piquant, relevé encore par un goût léger de scandale que la malignité humaine savoure toujours avec volupté.

L'auteur était loin d'avoir les mêmes avantages, quand il a voulu s'élever aux grandes délibérations des puissances sur les intérêts

de l'Europe, à l'histoire des révolutions des peuples, aux discussions politiques des assemblées législatives, et vous concevez que tel écrivain qui amuse le public par des anecdotes, peut fort bien l'ennuyer dans des matières aussi graves. Bonaparte se connaissait en hommes; c'est une justice qu'on lui a universellement rendue. Losqu'il envoya M. de Pradt en Pologne, il lui dit : *Soignez les femmes*. Il est vraisemblable que, s'il lui eût commandé une brochure sur les affaires du temps, il lui aurait dit : faites-moi *de la politique de boudoir*. C'était à des têtes plus fortes qu'il réservait le soin de faire les traités, les lois et les constitutions.

Voici un trait qu'on raconte de Dominique de la Comédie italienne. On sait qu'il était reçu chez plusieurs grands seigneurs du temps qui s'amusaient de ses lazzis. Un jour qu'il se trouvait à la table d'un personnage de haut rang, la conversation tomba tout-à-coup contre l'ordinaire sur des matières très-importantes, et où le patron du logis était lui-même intéressé. Dominique accoutumé à parler librement, crut pouvoir dire son avis sur ce qui faisait le sujet de l'entretien. Mais aussitôt un coup-d'œil froid et sévère lui apprit que le sérieux n'était pas

de son ressort, et que pour Dominique un grand seigneur occupé de ses affaires n'est pas le même homme qu'un grand seigneur qui soupe et qui veut rire. Le rusé signor Arlequino s'aperçut de sa méprise, et jugeant sa situation en homme de génie, il se leva de table, fit une gambade, et dit deux ou trois folies; la société se prit à rire; l'amphitryon rit comme tout le monde, et Dominique fut invité pour le lendemain. Le public est difficile, depuis qu'il est devenu grand seigneur. Je conseille à M. de Pradt de ne plus se mêler de ses affaires sérieuses, et de lui conter encore des ambassades de Varsovie. Le public rira, et l'auteur rentrera peut-être en faveur.

Ma lettre est courte, et quoique j'aie fini sur M. de Pradt, j'aurais bien encore quelque chose à vous dire aujourd'hui sur un autre sujet. Mais ne sera-ce point manquer un peu aux convenances? Ce sujet, c'est le concordat. Le concordat et M. de Pradt dans la même lettre! N'importe la liberté épistolaire admet tout, et puis nous approchons du carnaval.

Qui n'a pas écrit sur le concordat? *Les observations d'un ancien canoniste*, sont une des meilleures choses que j'aie lues sur ce sujet. Je remarquerai seulement que l'auteur fausse ses

conséquences en les forçant, et qu'il va trop souvent chercher dans les faits une autorité qu'il ferait mieux de nous montrer dans les décisions précises de l'église ou dans la raison.

De quel droit, par exemple, disputer l'institution canonique des évêques aux papes pour l'attribuer aux chapitres métropolitains? C'est, dites-vous, une usurpation des souverains pontifes sur les chapitres; mais n'est-ce pas aussi une usurpation des chapitres sur le clergé diocésain, lequel avait lui-même usurpé sur l'assemblée des fidèles? Si vous voulez remonter à l'origine, pourquoi vous arrêter à moitié route? Y a-t-il un point déterminé, auquel, soit par la prescription, soit par le consentement tacite ou exprès de l'église le droit dont il s'agit ait été fixé légitimement? montrez-nous ce point d'arrêt, et prouvez qu'il est dans les chapitres plutôt que dans le Saint-Siége. Vous remarquerez, Monsieur, que je ne traite pas la question, j'indique seulement la manière dont j'aurais voulu qu'on procédât en la traitant.

Une source d'erreurs et de contradictions dans la considération d'un acte de cette nature, c'est que les uns veulent prendre le droit canonique pour règle unique et universelle, les autres tout décider par le droit

politique. Un concordat, c'est-à-dire une transaction qui règle les relations de la religion avec l'État et l'existence de l'une dans l'autre, renferme des questions d'un ordre très-différent. Les unes sont entre le clergé et le souverain pontife, et doivent être résolues par la doctrine des pères, la tradition et l'autorité des conciles : les autres sont entre le Roi et la nation, et appartiènent au corps législatif; il y en a qui sont entre l'État et l'église, celles-ci doivent être agitées entre le Roi qui représente l'un dans les relations étrangères et le souverain pontife qui représente l'autre ; mais au nom et avec le concours de l'État par le Roi, comme au nom et avec l'assentiment ou la sanction de l'église par le souverain pontife. Enfin quelques-unes ne dépendent que de l'autorité du Saint-Siége et des prérogatives du trône; elles rentrent dans la classe de celles qui se présentent dans les traités ordinaires, et doivent suivre les mêmes règles. Un écrit impartial et modéré qui séparerait bien ces diverses questions, et les examinerait chacune d'après les principes qui leur sont applicables, ne pourrait manquer de jeter un grand jour sur cette matière. Mais il faudrait que l'auteur, en défendant la

doctrine des vraies libertés de l'église, évitât d'un autre côté l'excès où tombent ceux qui y veulent un régime plus républicain que ne le demandait notre grand Bossuet. Ce qui manque à presque tous ceux qui ont écrit sur le concordat, c'est la modération des principes. Les uns sont lâchement ultramontains, les autres démesurément ennemis de l'autorité. C'est parmi ces derniers qu'il faut ranger M. le comte de Lanjuinais. Un théologien éclairé, et sincèrement attaché aux libertés de l'église gallicane, proposait dernièrement de faire lire sa brochure pour pénitence aux jeunes séminaristes qui auraient pris trop de plaisir à la lecture des précurseurs de l'antechrist. Je souscris volontiers à cet avis, et j'espère que l'ouvrage vaudra à son auteur d'être placé dans la légende la première année du pontificat de Grégoire XVI.

M. l'ancien évêque constitutionnel de Blois vient de faire paraître un gros volume in-8°. sur les libertés de l'église gallicane. Je n'ai pas le temps de le lire pour vous en dire mon avis. On assure qu'il est plein d'érudition et de détails curieux. Je pense pour moi, sauf réavis, que ce doit être la glose de la brochure de M. Lanjuinais. C'est un proverbe reçu

dans plusieurs salons de Paris, qu'il n'est pas moins impossible de rendre M. Grégoire ultramontain que le souverain pontife janséniste. N'y aurait-il pas un essai à faire pour démentir l'une ou l'autre partie de cette proposition? J'en imagine un, et j'en veux dire deux mots tout bas à Nosseigneurs du premier conclave.

Adieu, Monsieur.

HUITIÈME LETTRE.

UN DERNIER MOT SUR M. J. FIÉVÉE.

Vanitas vanitatum, et omnia vanitas.

On vend une nouvelle brochure de M. Fiévée : c'est la huitième partie de *la Correspondance politique et administrative.*

Je ne sais si M. Fiévée s'est lassé de son ancien correspondant, ou si c'est le correspondant qui a fini par faire comme le public et se lasser de M. Fiévée? Quoi qu'il en soit, les lettres de l'auteur ont changé d'adresse ; elles sont maintenant écrites à un Anglais, *qui n'est comme* M. Fiévée *qu'un bourgeois, mais qui est plus que lui grand capitaliste* (1). M. Fiévée, qui écrit toujours

(1) *Plus que lui grand capitaliste* veut dire en bon français, plus grand capitaliste que lui. Ainsi M. Fiévée nous apprend ici qu'il est un passablement grand capitaliste. Ailleurs il nous avertit qu'il est propriétaire foncier. Ce sont deux choses fort intéressantes pour le public. Mais un point m'embarrasse. Comment se fait-il qu'un

devant son miroir, a comme de coutume et de raison employé à parler de lui la première partie de sa première lettre; l'autre est un fort joli recueil d'injures contre les ministres avec lesquels l'auteur paraît bien décidé à ne jamais capituler. Dans la seconde lettre on trouve une espèce de traité métaphysique (je veux dire métaphysique à la manière de l'auteur) sur *l'aristocratie territoriale, et l'aristocratie industrielle*, où sans égard pour le correspondant, il est démontré par *a* plus *b* que nous avons grand tort de ne pas envoyer aux antipodes nos capitalistes, pour rappeler ces bons seigneurs terriers *qui avaient des serfs qui travaillaient pour eux, qui battaient monnaie, qui traitaient souvent d'égal à égal avec le souverain, et qui en se réunissant faisaient la loi au gouvernement et en obtenaient d'importantes concessions.* La corres-

---

propriétaire foncier capitaliste, qui n'avait, à ce qu'on assure, en naissant, ni capitaux ni propriétés, soit entiérement dénué, comme il nous l'affirme lui-même, *du genre d'esprit qui fait qu'on ne doit qu'à soi sa fortune.* C'est une énigme de la Correspondance publique, dont il faudrait peut-être chercher le mot dans la Correspondance secrette.

pondance finit là pour cette fois, mais la brochure ne finit pas. La deuxième lettre est suivie d'un long plaidoyer contre la loi sur les délits de la presse, en faveur du jury, et pour l'indépendance illimitée des journaux. Ne pourrait-on donc pas dire, comme je ne sais plus quel écrivain, que M. Fiévée *jète une ancre dans le passé, et l'autre dans l'avenir?* Enfin le pamphlet se termine par la lettre d'un député qui, en lisant dans les journaux le projet de réglement présènté à la chambre, s'est arrêté à Versailles dans la crainte d'être envoyé en prison en vertu de ce réglement, et de là consulte M. Fiévée pour savoir s'il doit retourner chez lui ou se rendre à son poste. Ce député est un bonhomme qui lit la correspondance politique à l'insu de sa femme, comme il le dit, dans un post-criptum; et M. Fiévée a l'indiscrétion de publier la lettre avec le post-criptum. Or, que les maris qui lisent la Correspondance de M. Fiévée à l'insu de leurs femmes se fient à présent à un homme qui se fait si peu de scrupule de troubler la paix des ménages! Au reste il se peut que l'histoire de cette lettre ne soit qu'une fiction, et que l'auteur ressemble à ce marquis à bonnes fortunes imaginaires, qui passait une par-

tie de la journée à s'écrire des billets doux, et l'autre à les lire à ses amis (1).

L'auteur d'un article que je vous ai envoyé dans une de mes lettres, a dit qu'on pourrait finir l'éloge de M. Fiévée comme un écrivain de nos jours a commencé celui de Fontenelle — Qu'est-ce que M. Fiévée? Il semble que l'auteur ait eu en vue de répondre à cette question à la dixième page de sa nouvelle brochure. *Il est royautiste*, dit-il, *c'est-à-dire partisan de la seule combinaison de pouvoir qui conviène à la France à cause de ses antécédents, de ses mœurs et de ses intérêts fondés.* Le mot de royaliste, à ce qu'il paraît, marque trop de rapport aux personnes; le royautiste ne s'attache qu'aux choses; il se courbe devant un trône sans roi, et proclame une monarchie sans monarque. M. Fiévée oublie une chose, c'est que *royautiste* n'est pas français. Mais voulez-vous savoir ce qui l'a empêché de *se jetter dans le parti royaliste; c'est qu'il n'y en a point, et que les royalistes ne sont*

(1) Je serais d'autant plus porté à adopter cette conjecture, qu'il y a dans la lettre du prétendu député certaines fautes de français qui seraient difficilement d'un autre que M. Fiévée. Ce bon homme par exemple ne veut plus absolument être *individu*, depuis qu'il est député.

que les serfs de cette époque. Et pourquoi les royalistes ne peuvent-ils faire un parti? La raison en est en ce qu'ils *ont trop de conscience* pour être propres aux mouvements politiques, et qu'*ils ne sont point réunis par des crimes communs. De là vient que, soit qu'il n'y ait pas de chef parce qu'il n'y a pas de parti, soit qu'il n'y ait pas de parti parce qu'il n'y a pas de chef, la masse royaliste ne peut être menée dans une direction fixe.* Ainsi, un peu moins de conscience, avec quelques crimes bien conditionnés, et il y aura un parti royaliste, et ce parti pourra avoir un chef, et M. Fiévée se jètera dans ce parti; à quel titre, en quelle qualité? Bien que sa modestie nous le laisse à deviner, on croit s'apercevoir

Qu'il aurait volontiers écrit sur son chapeau :
C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau.

Je vous ai dit à-peu-près tout ce qui se trouve dans la brochure de M. Fiévée, et cependant, je ne vous ai pas encore parlé de l'objet principal de cette nouvelle production. C'est une omission que l'auteur doit me pardonner d'autant plus facilement que, pour son propre compte, il est un peu coupable du même oubli. Il se propose, dit-il, d'exa-

miner les écrits qui ont été publiés à l'occasion des élections ; mais bientôt il perd entièrement de vue le but qu'il vient de se fixer, et n'était une petite diatribe contre le *Paysan* et le *Gentilhomme*, il arriverait à la fin de son pamphlet sans dire un mot du sujet qu'il a annoncé en débutant. Mon dessein n'est point assurément de prendre contre l'auteur de la correspondance le parti d'une rapsodie dont je pense plus de mal encore peut-être qu'il n'en pourrait dire, et en faveur de laquelle je ne connais rien autre chose, sinon qu'il en a fait la critique. Mais je désirerais qu'il nous apprît sur quel fondement il prétend nous persuader que ce misérable roman est un *manifeste publié par ordre du ministère*. En vérité, sur ce pied, je ne désespère point que quelqu'un ne se rencontre, qui accuse aussi le ministère d'avoir dicté *la correspondance politique et administrative*. Mais que voulez-vous ? M. Fiévée a déclaré une guerre d'extermination aux ministres, et comme Annibal aux Romains, il leur cherche partout des crimes et des ennemis.

Je n'en finirais point si je voulais vous détailler tous ses griefs contre eux, mais il

en est deux sur lesquels il aurait bien dû nous donner quelques éclaircissements. Je prendrai la liberté, pour en finir avec lui, de lui proposer à ce sujet deux petites questions. Comment pouvons-nous croire que les ministres tiènent la presse dans un esclavage aussi rigoureux qu'il le prétend, lorsque nous en voyons sortir si librement et avec tant de sécurité, un écrit où ils sont attaqués de la manière la plus ouverte et du ton le plus violent? Convenez-en, ou la presse n'est pas gênée par tant d'entraves, ou les ministres traitent avec un dédain bien injurieux le courroux et les injures de M. Fiévée. C'est-là ma première difficulté, voici la seconde. Les ministres, dit l'auteur, excitent les écrivains de parti, pour faire croire à des divisions qui n'existent pas. Or lisez maintenant le passage suivant, et essayez de le concilier avec cette étrange imputation. « Vous croirez, c'est M. Fiévée qui parle au capitaliste anglais : vous croirez qu'il y a maintenant *deux peuples* en France, et vous aurez raison. *Dans ces deux peuples, les royalistes ne sont pas compris ; ce sont les serfs de cette époque* (1). L'un de ces peuples est composé

---

(1) D'où vient que l'auteur se plaît tant à insulter sou

des élèves de Buonaparte, qui poussent au despotisme ; l'autre des élèves de la révolution qui poussent à la liberté illimitée : ils s'empruntent leurs doctrines et leurs habitudes, selon les circonstances, et ne peuvent se dissimuler qu'ils se trompent mutuellement. C'est à cet égard le même jeu, que pendant les cent jours. L'événement montrera bientôt le résultat de cette étrange politique. » — Il est donc vrai, d'un côté, qu'il n'existe pas de division en France, et de l'autre, que la France est divisée en deux peuples, je dirai même en trois ; car, en vérité, je ne puis partager la sévérité de M. Fiévée envers les *royalistes* ; et j'aime mieux encore en faire un troisième peuple que de ne voir en eux que les serfs et les ilotes des deux autres. Mais auquel de ces peuples appartient l'auteur de la brochure, me demanderez-vous, peut-être ? C'est ce que nous saurons vraisemblablement lorsque *l'événement aura montré le résultat de cette étrange politique*. Il pourra choisir alors selon les circonstances. N'a-t-il pas à présenter aux uns ses regrets sur l'ancien régime, aux au-

---

parti ? Est-ce coquetterie ? Est-ce ruse de guerre ? Serait-ce dépit de ne pas voir ses services assez dignement récompensés ? *Note de l'éditeur.*

tres, ses plaidoyers en faveur de la liberté illimitée de la presse et des journaux; et dans le cas même où, contre son attente, les ilotes triompheraient, ne peut-il pas encore se faire passer pour leur au moyen de quelques douceurs dont il entremêle de temps en temps toutes les duretés dont il est si prodigue à envers eux?

Je suis oiseau; voyez mes ailes.
Je suis souris; vivent les rats.

Néanmoins, je crois que, tout compensé, il aurait plus de preuves à faire valoir aux élèves de la révolution, ce qui, vu sa grande prévoyance des événements, pourrait bien nous alarmer un peu sur celui qu'il nous prédit. Lisez le morceau suivant, et voyez s'il s'est jamais dit ou écrit rien de plus fort en faveur de la licence démocratique? Ici l'auteur ne se contente plus d'invectiver contre les ministres, de déclamer contre le gouvernement du Roi; il veut que toutes les autorités passent successivement sous sa férule, et il en vient enfin jusqu'à régenter les Chambres, au nom du peuple, qu'il leur montre comme un épouvantail: — « Est-il possible que les représentants de la nation française autorisent ce qu'il est prouvé que *Buonaparte*, *qu'on*

appèle un tyran (1) n'osait se permettre? Cette réflexion mérite d'occuper les pensées de Messieurs nos députés, et doit les conduire à se demander si l'opinion publique ne finira pas par *rechercher sa force première hors des Chambres, dans le cas où les Chambres ne garantiraient pas aussi bien nos libertés que le faisait l'opinion publique abandonnée à elle-même. On peut mettre aux voix des déclarations, qu'on appèle lois; mais la conscience et la pudeur ont leurs lois, contre lesquelles rien ne prescrit; et il y a des hommes trop fiers dans tous les partis pour qu'une soumission dont les conséquences sont si dangereuses puisse long-temps se prolonger.* » — Eh bien! que vous en semble? Concevez-vous un appel au peuple plus formel, une invitation plus expresse à la révolte contre tous les pouvoirs qui concourent au gouvernement de l'Etat, et contre les lois mêmes; ces lois qui proposées et sanctionnées par le Roi, après avoir été discutées et acceptées par les Chambres, ne sont cepen-

(1) *Qu'on appèle un tyran.* Le terme est obligeant. N'est-ce point encore ici un ménagement de précaution?

Je suis souris; vivent les rats.

dant traitées ici que de simples déclarations contraires aux *lois imprescriptibles de la conscience et de la pudeur*, et auxquelles les hommes *de tous les partis*, ne peuvent *rester long-temps soumis*, s'ils consultent l'intérêt public, et veulent prévenir *les dangers de l'Etat*. Ouvrez maintenant tous les Moniteurs de la révolution, et si vous pouvez y trouver quelques exemples d'un si furieux démagogisme, je consens à tenir M. Fiévée pour l'écrivain le plus raisonnable, le plus conséquent, et surtout le plus sincère qui ait jamais existé! Je vous le demande; comment un homme ose-t-il imprimer de pareilles choses, quand il est persuadé que la presse n'est pas libre, ou comment ose-t-il entreprendre de nous persuader que la presse n'est pas libre, quand il imprime librement de pareilles choses? Je n'ai point d'idées romanesques sur la bonne foi des hommes; je me résigne à leurs artifices; je consens qu'on cherche à me tromper, mais j'exige du moins qu'on s'y donne quelque peine, qu'on sauve ou qu'on essaye de sauver les vraisemblances avec quelque adresse, et qu'on ne traite pas si outrageusement ma raison et mon sens commun, que de se flatter de me prendre à des pièges si grossiers.

Si c'est dans la crainte de trouver la crédulité de ses compatriotes trop peu complaisante, que l'auteur s'est décidé à chercher un nouveau correspondant chez nos voisins d'outre-mer, vous avouerez que la précaution est bonne ; et en effet, je lui conseille d'y chercher aussi des lecteurs : aussi bien il paraît que c'est en France un parti pris, de reléguer ses brochures avec celles de M. de Pradt : telles sont les révolutions humaines. Les ouvrages d'un auteur font la fortune de son nom, le nom de l'auteur fait ensuite la fortune des ouvrages, bientôt ils se tiènent quittes, après ces bons offices mutuels, et le public qui ne pense plus ni au nom ni aux ouvrages, ni à l'auteur, est tout étonné de son ancienne admiration, quand il arrive que quelque occasion vient la lui rappeler. Adieu.

P. S. Nouvelle brochure de M. Fiévée ; mais il en annonce tant d'autres qui doivent se suivre avec une rapidité si prodigieuse, que je renonce à vous en parler davantage. L'auteur ne dit rien encore de son sujet dans ce cahier, mais en revanche il y parle beaucoup de sa personne et de ses propriétés territoriales.

NEUVIÈME LETTRE.

DE QUELQUES OPUSCULES POLITIQUES DE M. BENJAMIN CONSTANT.

Me constare mihi scis.

MONSIEUR,

Vous voulez que je vous parle d'un écrivain célèbre dont le nom, me dites-vous, retentit sans cesse à vos oreilles. Aux expressions de votre lettre, on serait tenté de croire que vous en êtes importuné. Je me flatte du moins que ce n'est pas par la même raison que ce paysan de l'Attique était fatigué d'entendre le nom d'Aristide.

Je laisse dans l'avant-scène la révolution, la restauration et les Cent-jours. Après cette dernière époque, l'auteur dont il s'agit crut devoir s'imposer un silence de quelque tems. C'était une formalité de bienséance, et comme une sorte de retraite de deuil. Aussitôt que j'appris qu'il commençait enfin à reparaître sur la scène littéraire et politique, je me sen-

tis la curiosité d'assister à sa rentrée. Je me mis donc à lire avec empressement tout ce qui sortait de sa plume. Mais je ne tardai pas à découvrir dans ses nouveaux écrits des restes de l'ancien levain. A ses allusions malignes, à ses ironies demi-voilées, à ses attaques indirectes, mais méditées et constantes, je reconnus une envie, ou pour mieux dire, une démangeaison de guerroyer qui ne me sembla pas devoir rester long-temps dans la réserve où elle se tenait encore. *Les questions sur la liberté de la presse* confirmèrent bientôt mes conjectures, et enfin la brochure des *prochaines élections* vint les changer en certitude.

Quel dessein s'est proposé l'auteur de ce pamphlet? — De défendre les droits et les intérêts de l'homme. — Mais, en vérité, est-ce bien sérieusement qu'il regarde comme important à la dignité de l'homme, que les commis de boutique puissent être ornés de moustaches et armés d'éperons? — Je ne saurais le penser, et je suis persuadé qu'il ne sacrifierait pas un seul poil de sa barbe pour sauver toutes les moustaches de la rue Saint-Denis. — D'où vient donc, me direz-vous, cet éloquent plaidoyer en leur faveur. — C'est que les hommes à moustaches étaient électeurs, et leur défenseur éli-

gible. — Peut-être voudrez-vous savoir aussi quel rapport il y a entre la question des élections et la qualité *de Français que revendique l'auteur, ainsi que les propriétés qu'il possède à Paris et près de Paris?* A quoi, je vous répondrai qu'*un Français, fils de Français, qui possède des propriétés d'une certaine valeur à Paris, et près de Paris,* est un homme légalement qualifié pour obtenir les suffrages des électeurs de Paris. Enfin, si vous me demandez quel intérêt si vif Monsieur Benjamin prend à la disgrâce d'*un écrivain célèbre, que sous un gouvernement antérieur des courtisans voulaient repousser de l'académie, parce qu'ils le disaient désagréable au gouvernement*; je vous dirai que j'ai bien, à la vérité, entendu parler d'une anecdocte à peu-près semblable, mais que, si je ne me trompe moi-même, l'auteur s'est mépris et sur la date et sur l'antériorité du gouvernement. — Eh bien, Monsieur, devinez-vous maintenant quel est l'homme dont l'auteur soutient les droits et les intérêts ? Mais ne craignez-vous pas, comme moi, qu'il ne se méprène sur ce point? Ne pensez-vous pas qu'il serait à désirer pour lui qu'on pût lui faire comprendre que les droits et les intérêts d'un Français ne consistent pas précisé-

ment à être député, conseiller d'état, ni même académicien, mais à jouir des priviléges et à remplir les devoirs d'un bon citoyen? Ne voudriez-vous pas qu'on lui dît que le plus beau droit, et le premier intérêt d'un homme de talent est de travailler à réunir les esprits trop divisés par les suites de nos malheureuses discordes, au lieu, d'augmenter l'éloignement, de fortifier les aversions, d'inventer de nouveaux noms pour servir aux partis d'étendard et de point de ralliement? Ne regrettez-vous pas que personne ne lui ait fait remarquer, qu'autant il est raisonnable de combattre dans des hommes trompés par leurs souvenirs et le sentiment de leurs pertes, des idées et des désirs qui ne peuvent que faire le malheur de la France, autant il est juste et généreux de respecter en eux vingt ans d'infortune, et des exemples illustres de fidélité et de dévoûment? Enfin, ne lui aurait-on pas rendu service à votre avis, en l'avertissant qu'il était peu prudent de dire d'un air insultant à ces hommes, que si la nation *n'a pas de rancune, elle a de la mémoire*, de peur qu'ils ne lui répondissent avec quelque apparence de raison: Si la nation n'a pas de rancune, nous vous en félicitons; mais comment pouvez-vous manquer assez de

mémoire, vous-même, pour nous parler de celle de la nation?

En mettant de côté les éloges que l'auteur donne aux hommes de son parti, les injures qu'il prodigue à ceux qui n'en sont pas, et quelques déclamations usées, quoique fortement écrites contre les lois d'exceptions; voici en quelques mots à quoi se réduit sa brochure. La France est partagée en trois classes bien distinctes, les amis de l'ancien régime, les ministériels partisans des lois d'exceptions, et les *indépendants*. Les deux premières classes doivent être exclues des suffrages, et c'est sur la troisième, à la tête de laquelle l'auteur a la modestie de se désigner adroitement lui-même, que les bons citoyens doivent réunir toutes leurs voix. Vous serez sans doute curieux d'apprendre, quelle est cette classe d'*indépendants*, dont vous entendez vraisemblablement le nom pour la première fois. C'est une question à laquelle je pourrai répondre dans une des lettres qui suivront celle-ci. Mais aujourd'hui le temps me presse, et j'ai à vous parler d'un nouvel écrit de M. Benjamin Constan.

Cet écrit a pour titre : *Annales de la session de* 1817 *à* 1818. C'est un premier cahier

qui en annonce d'autres. J'ai été quelque temps en doute, si je devais vous en dire mon sentiment, ou prendre le parti de vous l'envoyer sans réflexion. Il est si pénible de ne parler d'un homme en qui on reconnaît un grand talent et une raison supérieure, que pour déplorer l'abus qu'il fait de l'un et de l'autre! Monsieur Benjamin Constant est assurément l'écrivain politique le plus distingué que nous ayons aujourd'hui. Sa discussion est tout à la fois forte et subtile, profonde et claire, noble et populaire; il a toujours à ses ordres une ironie âpre et un sarcasme pénétrant. Nul n'excelle autant que lui à tirer parti à son avantage des opinions communes et raisonnables; nul ne sait avec plus d'art conduire aux conséquences où il veut amener ses lecteurs; car toutes ses conséquences sont posées d'avance, il sait ce qu'il veut, et ne craint pas de le faire entendre alors même qu'il semble éviter de le dire. Les éloges que je pourrais donner à son style sont sans doute ceux qui le toucheraient le moins; il est toutefois encore éminent sous ce rapport, et quoique sa diction ne soit pas entièrement exempte du goût qu'on appèle réfugié, elle a cette chaleur, cette force et cette originalité qui ne peuvent

tomber en partage qu'à l'écrivain qui pense ses pensées et sent ses sentiments.

En publiant les Annales de la session présente, l'auteur se propose de traiter des lois fondamentales et des lois d'exceptions qui y seront discutées. Mon projet n'est point de le suivre pas à pas dans cet examen. Qui ne connaît assez les belles théories à développer sur les matières de législation générale, et les belles déclamations auxquelles peuvent donner lieu les dispositions particulières et temporaires connues sous le nom de lois d'exceptions ? M. Benjamin Constant lui-même ne peut guère, dans un pareil sujet, mettre rien autre chose de nouveau que son talent. Je tâcherai donc seulement de vous faire connaître la nature de l'esprit qui a soufflé sur lui et qu'il cherche à communiquer à ses lecteurs.

Un écrivain de bonne foi et d'intentions sincères, est grave dans les matières graves ; il s'occupe des choses plus que des hommes ; il aime à louer sans arrière-pensée ce qui est louable ; il blâme avec regret, mais sans faiblesse comme sans amertume, ce qui lui semble blamable ; les demi-mots, les insinuations perfides, les phrases à double entente, ne sont point des armes à son usage ; où l'effet

est bon, il ne cherche point à calomnier la cause, et quand il approuve une action, ce n'est pas son affaire d'aller fouiller dans l'intention pour en tirer un motif qu'il puisse condamner. Telle n'est point la méthode de M. Benjamin Constant. Les hommes sans passion le trouveront trop habile investigateur du mal (1); quelque peine qu'il ait à le découvrir, il lui en faut un peu par-tout, excepté dans son parti, où ses recherches seraient quelquefois moins laborieuses; il loue rarement, sans que la censure sorte de dessous l'éloge et se substitue à sa place; rarement il caresse sans blesser, et alors on sent qu'il s'applaudit et qu'il rit d'un rire peu fait pour réjouir les âmes honnêtes; en un mot, son jeu constant est d'élever pour abaisser, de flatter pour outrager, de se créer des idoles d'un moment, pour avoir le plaisir de les briser et de les fouler aux pieds; son pinceau ne commence que des figures agréables et ne finit que des

(1) M. Benjamin ne trouve rien de bien, pas même la charte, qu'il accepte et qu'il défend faute de mieux : n'y aurait-il point ici une petite jalousie de métier ? On sait que l'auteur s'est aussi mêlé de faire des chartes constitutionnelles.

monstres : *desinit in piscem mulier formosa supernè*. Si par hasard M. Benjamin Constant avait sincèrement en vue la vérité et la raison, je le plaindrais d'avoir choisi précisément le ton le plus propre à nous persuader du contraire et à nuire à la cause qu'il voudrait servir.

Je ne le suivrai point dans son exposition de ce qui s'est passé aux élections ; je craindrais d'y rencontrer trop souvent l'éligible non élu.

Ce qu'il dit de la composition actuelle de la chambre des députés, ne manque ni de vérité dans les faits, ni d'habileté dans les intentions, ni de profondeur dans les vues. Il circonvient en quelque sorte les différents partis qui se sont formés au milieu de l'assemblée, et cherche à les enrôler malgré eux à la cause des indépendants et à les y attacher par des nœuds indissolubles. Je passe les conseils qu'il donne aux ministériels, pour venir, sans m'arrêter, à la manière dont il traite les ultra-royalistes. Ce serait un excellent modèle de situation neuve et forte à proposer à quelqu'un de nos poètes dramatiques. Supposez un moment un chef de faction, qui, après avoir trouvé le moyen de lier une faction ennemie à sa cause par un in-

térêt de circonstance, se croyant sûr d'elle désormais quoi qu'il fasse, parce qu'il la voit trop avancée pour reculer, ne prend plus la peine de lui dissimuler le mépris qu'il a pour elle et pour les motifs de sa défection, lui déclare qu'il compte sur sa coopération forcée, dont il se servira sans reconnaissance, et trouve le moyen de l'envelopper encore de nouvelles chaînes, en prenant plaisir à lui faire sentir le poids de celles dont elle s'est chargée. Ne serait-ce pas là une conception dramatique assez nouvelle et hardie, et croyez-vous qu'un pareil rôle habilement tracé manquât d'effet au théâtre? C'est trait pour trait le personnage de M. Benjamin Constant, dans le passage dont il s'agit, où, se faisant avec un air frappant de supériorité, le représentant de son parti, à l'égard de la minorité ultra royaliste, il dit sans ménagement aux membres de cette minorité : Nous vous connaissons et nous ne sommes point les dupes de votre prétendu amour de la liberté; mais vous êtes dans nos filets, et vous n'en pouvez plus sortir qu'à condition de perdre tout le fruit d'une contradiction *ridicule qui n'a pas été sans embarras et sans amertume*, et de vous faire passer vous-mêmes aux yeux de toute la France, *pour des*

ambitieux à vue courte, sans conviction, sans prudence, incapables même de suivre des intérêts auxquels vous avez été capables de sacrifier vos véritables opinions. Vous resterez donc avec nous, vous combattrez dans nos rangs, et nous vaincrons avec votre secours, quitte à décider après la victoire comment nous vous punirons d'y avoir contribué. Il faut être bien sûr de son fait, quand on parle ainsi; mais il faut aussi être dans une situation bien désespérée, lorsqu'on ne répond à de telles paroles qu'en baissant la tête et se résignant au joug.

Le langage que l'auteur tient aux indépendants, et les règles de conduite qu'il leur trace sont d'une autre nature: il leur conseille de persévérer, et de voter avec leurs nouveaux auxiliaires contre les mesures du gouvernement, sans craindre ces auxiliaires qui ont *cessé d'être redoutables* (1). « La nation,

---

(1) Ses expressions sont remarquables. Les indépendants doivent, s'ils sont sages, déposer, *au moins en votant*, leurs préventions anciennes. Au moins en votant! si le sacrifice est pénible, il ne sera pas du moins de longue durée, et le scrutin fini, il sera permis de reprendre ces précieuses *préventions* dont il est si difficile de se séparer même pour un moment.

leur dit il, veut la charte, *avant tout et plus que tout.....*; elle ne veut pas de renversement. *Très-indifférente aux individus*, elle a de la bienveillance, pour qui la sert pendant qu'il la sert. *Mais elle n'attache pas une grande importance aux noms propres; elle les prend comme étendart des principes* ». — Si la nation faisait des brochures, ne pensez-vous pas, Monsieur, qu'elle pourrait répondre à M. Benjamin Constant: Je veux la charte, vous l'avez dit, mais je ne la veux ni *avant* ni *plus* que la légitimité, que je n'en sépare pas, et qui en est une partie inséparable. Je ne suis point indifférente aux individus, et il est des noms propres auxquels je mets de l'importance, parce que je ne les regarde pas seulement comme étendards des principes, mais encore comme consacrés par les principes. Enfin, je ne partage point les sentiments de ceux qui se disent indépendants, et s'imaginent l'être, le dix-neuf mars sous Louis XVIII, le vingt-un sous Bonaparte, et cent jours après sous un Prince qui n'est pas même citoyen français, pourvu qu'on leur donne à jurer une charte ou un acte additionnel.

J'ai réservé pour la fin de cette lettre, l'examen d'une question que l'auteur se propose

au commencement de sa brochure. —« Chaque année, dit-il, avant l'ouverture de la session des chambres, on dit et on imprime que cette session est décisive, que le salut de la France est entre les mains de ses représentants. En Angleterre, on attend la convocation du parlement avec curiosité, avec intérêt, mais sans inquiétude. Et l'on ne croit pas que l'Angleterre ait la perspective d'être perdue ou sauvée tous les six mois. C'est, ajoute-t-il, qu'en Angleterre les principes de la liberté, consacrés par l'autorité du temps, reposent sur une espèce de tradition salutaire. Chez nous, c'est autre chose, aucune de nos constitutions n'a eu deux jours d'existence intacte. » Les faits sont vrais, mais les raisons que l'auteur en donne vous semblent-elles bien exactes? Je vous avoue, que pour moi, Monsieur, je fais un raisonnement tout contraire. Non ; ce n'est pas par des restrictions momentanées à une liberté qui commence dans des temps orageux, que la France craint de périr; car après tout, des lois d'exceptions temporaires, même en les supposant demandées sans motifs et légèrement accordées, ne font pas périr un Etat dans l'intervalle d'une session à l'autre. Mais la France a d'autres raisons d'inquiétude, et

c'est par d'autres craintes qu'elle ne partage pas la sécurité avec laquelle les Anglais voient chaque fois s'ouvrir leur grand conseil national. Chez les Anglais, le trône n'est pas moins affermi que la liberté ; l'opposition, en attaquant les ministres, n'a pas l'intention secrette d'ébranler le gouvernement, et l'affection pour la maison régnante est un sentiment national également sincère, également puissant dans les cœurs de l'un et de l'autre parti (1). La nation doit donc voir avec tranquillité ses représentants se rassembler, sûre que de leurs débats ce qui pourrait résulter de plus grave serait tout au plus un changement de ministère et de système. Combien notre position est différente! Chez nous la vraie liberté est nais-

(1) Qu'on se rappèle un moment la douleur universelle dont l'Angleterre entière vient de donner l'exemple à l'occasion du triste événement qui a frappé la famille royale, et l'on comprendra le raisonnement de l'auteur de cette lettre. Lorsque tous les indépendants nous auront prouvé qu'ils attachent la même importance aux individus et qu'ils ne regardent pas les personnes seulement comme des *étendarts de principes*, alors rassurés sur la solidité du gouvernement, nous commencerons à donner sans crainte aux institutions qui garantissent notre liberté leur pleine et entière exécution. *Note de l'éditeur.*

sante, la licence est déjà grande et forte. Exercée par vingt ans de lutte et de nombreuses victoires, la monarchie est encore faible, incertaine et chancelante; elle est attaquée d'un côté par d'imprudents amis, de l'autre par d'habiles et infatigables ennemis. Les coups portés à l'autorité se multiplient, et chaque coup porté à l'autorité, est funeste au gouvernement, et cependant le salut et la perte de l'Etat dépendent de la force ou de la faiblesse du gouvernement. Commencez par consolider le trône et la légitimité, ôtez et ceux qui veulent les rétablir sur des fondements ruinés, et ceux qui ne consentiront jamais de bonne foi à en devenir les appuis, parce qu'ils ne peuvent oublier, ni croire à l'oubli, et qu'ils sont importunés de vivre toujours sous le poids de tant de pardons; ôtez, dis-je, ces deux partis, et alors l'affermissement de l'autorité amenant celui de la liberté, en lui donnant les moyens de faire valoir tous ses droits sans péril, la France comme l'Angleterre, verra avec une entière tranquillité se rassembler ses représentants, parce que leurs délibérations n'auront pour objet que ses intérêts secondaires, et que son intérêt fondamental, le grand intérêt de sa perte ou de son salut, n'y sera

plus engagé. Ainsi le fait que l'auteur attribue à l'incertitude de notre liberté, vient précisément d'une cause toute contraire; je veux dire, de l'incertitude du pouvoir, et des attaques sans cesse dirigées contre lui. La liberté ne peut être détruite. A défaut d'autres garanties, l'esprit général du siècle nous répondrait assez de l'inviolabilité de nos droits. Mais l'autorité n'a pas pour elle les mêmes gages; au sortir d'une révolution, comme la nôtre, c'est ce côté du système politique qui est l'endroit faible, et qu'il faut munir de préférence.

Cependant deux choses seulement sortent des doctrines de M. Benjamin Constant et de l'application qu'il en fait aux circonstances où nous en sommes; c'est qu'en général les gouvernements sont les ennemis naturels des peuples, les ministères des instruments nécessaires de despotisme et d'oppression; et qu'en particulier, pour ce qui nous concerne, nous devons nous habituer à ne considérer que les principes sans nous attacher aux personnes, le temps étant venu enfin de nous dépouiller de cette antique affection pour la race de nos souverains, précieux héritage de dix siècles, qui a le malheur de ne pouvoir

être compris dans les théories abstraites, ni rédigé dans les articles d'une charte.

Jugez, Monsieur, si ce sont-là les maximes d'un véritable ami de la liberté; car, après tout, il ne peut y avoir de liberté où il n'y a point de nation. Or, comme nation, notre destinée est liée aux personnes non moins qu'aux institutions, et autant la France ne peut rester long-temps nation sans la charte, autant elle ne peut rester long-temps nation sans la dynastie légitime. Que M. Benjamin consacre donc à l'affermissement de cette dynastie, l'autorité que la supériorité de ses talents pourrait lui donner sur les esprits, et alors il aura véritablement bien mérité de la patrie et de la liberté; qu'il emploie à réunir les partis, au lieu de fomenter leurs divisions, cette puissance de raisonnement qui ne devrait jamais servir que la raison; qu'il dirige contre les factieux cette raillerie amère, dont il fait aujourd'hui un si triste abus; et alors tous les bons citoyens le compteront parmi les plus éminents défenseurs de la cause publique; alors la France le prenant tel qu'il sera dans le présent, le reconnaîtra et s'honorera de le reconnaître pour un de ses plus fidèles enfants, sans retour sur le passé, et sans inquiétude pour l'avenir; alors enfin il n'aura plus à re-

douter de sa part ; ni rancune, ni mémoire. Mais en attendant cette heureuse *évolution*, pour emprunter de l'auteur lui-même une expression d'autant plus piquante qu'il en doit connaître toute la valeur ; en attendant, dis-je, cette heureuse évolution, qu'il nous soit permis de mettre M. Benjamin Constant au nombre des guides politiques, à qui nous ne croyons pas devoir confier le soin de diriger nos opinions.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Au moment où j'allais fermer ma lettre, j'ai reçu le second cahier des *Annales de la Session* de 1717 à 1818. Comme il ne m'a pas paru valoir un examen séparé, j'ajouterai quelques mots ici, afin de vous apprendre au moins son apparition dans le monde. Les quatre premières pages portent la marque du talent de l'auteur ; elles offrent une vue générale des débats qui ont eu lieu à l'occasion du projet de loi relatif à la liberté de la presse, et contiennent de grandes félicitations à la France, et de magnifiques actions de grâces aux représentants pour l'opposition vigoureuse que le gouvernement a trouvée dans la Chambre. Les indépendants sont loués à outrance, le tiers-parti traité honorablement, quoique avec réserve, les ultra-royalistes re-

merciés ironiquement, et assez honnêtement injuriés. Quant aux ministres, ils ont leur part ordinaire d'invectives et de plaisanteries. La seconde partie renferme une analyse médiocre des opinions prononcées à la tribune, par les orateurs de l'opposition. Ces orateurs, sont, MM. Martin de Gray et de Villèle, Lafitte et Corbière, Bignon, Chauvelin et Labourdonnaye, Casimir Perrier, Paccard, d'Argenson, etc. La récapitulation de leurs raisonnements est suivie de la réfutation de ceux de leurs adversaires, partie non moins médiocrement traitée que la précédente. Cette médiocrité est surtout visible dans l'examen du discours prononcé à la Chambre par le ministre de la police. Certes, je ne suis point de ceux qui pensent que les ministres, quoi qu'ils fassent ou quoi qu'ils disent ne peuvent manquer de bien faire et de bien dire; mais je m'étonne que ce ne soient pas les passages que les hommes raisonnables auraient repris le plus volontiers, qui aient été l'objet des censures de l'auteur; et je m'étonne bien plus encore que, pour un homme aussi habile à manier tout à-la-fois les armes du raisonnement et du ridicule, cette discussion n'ait donné lieu qu'à des arguments insignifiants et de froides plaisanteries. D'où vient donc cette surprenante

éclipse d'un talent si brillant? Il nous l'apprend lui-même. *L'article 17 du projet de loi a été subitement séparé de ceux qui le précédaient, et adopté avant tous les autres. Cette déviation imprévue de la marche régulière et constitutionnelle, a dérangé le plan de l'historien, car il est possible qu'on précipite la décision de la Chambre des Pairs, comme celle des députés, et il croit déjà entendre retentir le cri ministériel: La clôture! il a donc besoin de réclamer l'indulgence de ses lecteurs, qui seraient injustes s'ils lui répondaient que le temps ne fait rien à l'affaire, parce que ce n'est pas sa faute, si une loi qui prononce sur une de nos plus importantes libertés s'est décrétée plus vite que dix pages ne peuvent décrire.* Je suis persuadé que si les ministres sont au nombre des lecteurs de M. Benjamin, ils trouveront ces excuses fort bonnes, et je leur conseille de lui jouer quelquefois le tour innocent de déranger ses plans par des déviations de la marche régulière, ce sera un excellent moyen de se mettre à l'abri de ses propres malices; car assurément personne que je sache ne trouvera de malice dans le second cahier des Annales de la Session.

DIXIÈME LETTRE.

CONJECTURES DU 22me SIÈCLE, SUR DEUX AUTEURS DU DIX-NEUVIÈME.

Jungentur jam gryphes equis, ævoque sequenti
Cum canibus timidi venient ad pocula damæ.

Vous savez, Monsieur, avec quel zèle, et souvent avec quel succès les érudits se sont exercés sur les personnages fameux de l'antiquité, et principalement sur ceux des âges héroïques, leur faisant subir mille changements de temps, de lieu, de noms; ici d'un seul en faisant plusieurs, là de plusieurs n'en faisant qu'un seul; mettant quelquefois leur existence en doute, ou les condamnant même de la manière la plus arbitraire à n'avoir jamais existé. Combien de ces grands hommes, s'ils renaissaient aujourd'hui, seraient étrangement surpris d'apprendre qu'ils ont été tout autre chose que ce qu'ils croyaient! Hercule, par exemple, saurait qu'il s'est fort abusé s'il s'est imaginé n'être qu'un seul homme; et tel membre de l'académie des inscriptions

lui démontrerait par la chronologie qu'il fut, à des époques différentes, citoyen de la Grèce, de l'Égypte et de la Gaule, tandis qu'un autre, par une démonstration non moins irréfragable, prouverait à Moïse et à Bacchus qu'ils n'ont point existé séparément, témoins la corne d'or de l'un, *aureo cornu decorum*, le rayon lumineux placé sur le front de l'autre, le passage de la mer rouge et le passage du Gange, la conquête de l'Inde et la conquête du pays de Canaan, enfin la vigne consacrée au fils de Jupiter, et la fameuse grappe de la terre promise apportée au conducteur des Hébreux (1), toutes choses qui sont bien évidemment les mêmes. Voilà un étrange début, me direz-vous, et je suis curieux de savoir où il vous conduira. Patience! nous y sommes arrivés. Cette manie des commentateurs m'a fait passer par la tête une folie dont je veux vous faire part.

Je me suis imaginé que le dix-neuvième, le vingtième et le vingt-unième siècles se reti-

(1) Ce ne fut pas à Moïse, mais à Josué que fut apportée la grappe dont il est ici question. Nous avons cru devoir avertir nos lecteurs de cette erreur de l'auteur de ces lettres. On voit bien que, comme il le dit plus bas, il n'est pas membre de l'académie des inscriptions. (Note de l'éditeur.)

raient tout à coup successivement comme une décoration d'opéra, et que j'étais en un clin-d'œil transporté au vingt-deuxième. Il serait trop long de vous raconter le détail de toutes les choses étranges dont j'ai été témoin dans ce voyage de fantaisie. Tout ce que je puis vous dire, c'est que la plûpart de nos colosses d'aujourd'hui avaient été tellement amoindris par le temps, et enfin si complétement réduits à rien, qu'il n'en restait plus ni trace ni souvenir. Je ne me rappèle pas même y avoir entendu prononcer un seul nom qui ressemblât à ceux dont on fait bruit présentement, si ce n'est celui d'un M. de Prades, lequel avait, disait-on, fait jadis un assez mauvais livre. Mais ce n'était qu'un simple abbé qui ne fut jamais prélat, auteur d'une thèse de théologie, qui ne fit point de brochure politique, et n'alla jamais à Varsovie. Or vous saurez, pour en venir à mon propos, qu'il y avait alors une académie des inscriptions, comme aujourd'hui, et que j'avais l'honneur d'en être membre, ce qui détruit l'exactitude du parallèle. Je ne vous dirai point que cette académie fût plus éclairée, plus sage, plus juste que les nôtres; vous m'accuseriez de partialité, et vous ne voudriez pas ajouter foi à

mon témoignage. Quoi qu'il en soit, nous faisions des mémoires, nous donnions des prix, nous choisissions des candidats à peu près comme il se pratique actuellement. Un jour d'assemblée l'un de nos confrères les plus laborieux, nous apporta deux espèces de notices biographiques et bibliographiques qu'il venait de déterrer je ne sais où, et qui concernaient deux auteurs inconnus, lesquels paraissaient avoir vécu dans le dix-neuvième siècle. Vous dire leurs noms, c'est chose assez inutile. Voici le texte de ces notices; les endroits où j'ai mis des points, avaient été tellement altérés par le temps, qu'il était impossible de les déchiffrer.

M.***, né le......, mort le..... Homme de beaucoup d'esprit et de talent, auteur d'un assez bon roman, quoique le style en soit quelquefois incorrect. Ses écrits politiques sont beaucoup plus estimés. Il fut Conseiller d'État sous Bonaparte en 1815. Il est auteur d'un assez grand nombre de brochures et d'une entr'autres sur les Élections de 1817, où il apprend aux lecteurs qu'il est éligible, dit beaucoup de mal des ministres, de la noblesse et des nobles.

M***, né le..., mort le.... Il débuta dans la carrière des lettres par un roman qui, quoique écrit avec peu de correction, fut accueilli très-favorablement et le méritait. Il entra dans les affaires sous Bonaparte qui avait goûté sa correspondance, et le nomma préfet en 1813. On a de lui beaucoup d'écrits politiques dans lesquels il ne paraît pas toujours très-fidèle aux mêmes opinions et aux mêmes doctrines. On ne sait pourquoi il se plaît à déclamer si souvent contre

et beaucoup de bien des amis de la liberté et de l'indépendance. Il y parle aussi fort à propos des moustaches des commis de boutique et d'une petite farce jouée au théâtre des Variétés. Il est encore auteur des Annales de la session de 1817, ouvrage consacré à décrier le ministère d'alors, et plein de fortes déclamations contre les mesures provisoires proposées par le gouvernement, et connues sous le nom de mesures d'exception. Cet écrivain....(Le reste de la notice était entièrement illisible.)

les prétentions et la nullité des nobles et des ultra-royalistes. Il a fait l'Histoire des sessions de. . . . . . ., où il se montre très-chaud partisan des théories ultra-libérales, et ennemi très-violent des ministres alors en place. Il est aussi auteur d'une brochure dans laquelle, à l'occasion des élections de 1817, il parle de son éligibilité, des moustaches et des éperons des marchands de Paris, et de M. Calicot, petite farce jouée dans ce temps sur un théâtre des boulevards. Il dit aussi au même sujet des choses très-gaies sur les moustaches de Bossuet et de Fénélon. Personne ne s'est élevé avec plus de chaleur contre les lois d'exceptions, et n'a mis plus de zèle à défendre la liberté de la presse et l'indépendance entière des journaux. . . . . (Le reste manque.)

A la lecture de ces deux fragments, il s'éleva un grand débat entre les membres de notre société; il s'agissait de savoir quels étaient les hommes qu'elles concernaient. Les uns prétendaient que c'étaient deux écrivains du même parti, les autres voulaient que ce fût un seul et même écrivain. Les pre-

miers avaient pour eux, la différence des dates et des emplois, les autres se fondaient sur les traits nombreux de ressemblance, et allégnaient l'inexactitude des imprimeurs, qui avaient fort bien pu mettre une date pour une autre, et le titre de conseiller d'état pour celui de préfet. Du reste tout se rapporte, disaient-ils, romans, brochures, opinions, qualités, défauts. L'académie arrêta qu'il lui serait fait un rapport sur l'objet de la discussion, et nomma des commissaires pour examiner à fond la matière. Au jour marqué, la séance s'ouvrit par un fort beau discours sur l'utilité de l'érudition; le rapporteur donna ensuite connaissance des recherches et de l'avis de la commission, et il fut tenu pour constant que les deux notices, malgré de légères différences, se rapportaient à un seul et même homme. Quel fut notre étonnement huit jours après, lorsque le même académicien qui avait découvert les notices, nous apporta encore quelques écrits du même temps, qu'il venait de trouver pareillement! C'était d'un côté les *questions sur la liberté de la presse*, la *brochure sur les prochaines élections* et les annales de la session de 1817 à 1818; de l'autre, les deux histoires des sessions de 1815 et 1816, avec quelques numéros de la

correspondance politique et administrative. Jugez si nous fûmes confondus d'apprendre que ceux que nous avions pris pour un seul écrivain, étaient non seulement deux écrivains bien distincts, mais encore deux écrivains de partis entièrement opposés. Ce fait bien constaté nous jeta dans un nouvel embarras; il s'agissait de l'expliquer; mais comme ce n'était pas là un point d'érudition, la compagnie décida que l'on consulterait sur cette importante question, l'académie des sciences philosophiques et morales. Malheureusement mon espèce de songe a fini avant qu'elle ait pu donner sa solution. Si vous en trouvez une, faites-m'en part.

Adieu, je suis, etc.

souverains; mais, ici il ne s'agit ni de titres, ni de sentiments personnels : avant tout, et de préférence à tout, la vérité, à qui, pour nous, se trouvent liés dans ce moment, l'intérêt général et le salut public.

L'auteur de la nouvelle brochure ne masque point ses attaques, et ne va point par des voies cachées ; son titre est une franche déclaration de guerre, et sa première phrase le commencement d'une lutte où il prend corps à corps un des ministres ; enfin il déclare sans mystère que la retraite de ceux qui sont les dépositaires du pouvoir, est une des premières conditions du salut de la France.

Je me propose de le suivre avec ordre dans ses accusations qui sont établies méthodiquement; mais avant d'en venir au fond des questions, je crois devoir m'arrêter à quelques considérations préliminaires dont les premiers mots de cet écrit me fourniront le sujet. « On a, dit l'auteur, voulu faire entendre que les *royalistes*, par des obstacles accumulés, arrêtent la marche du gouvernement, etc. M. de Châteaubriant cède-t-il ici sans dessein à la coutume qui commence à s'établir dans un certain parti, de se désigner exclusivement par un nom qui appartient à tous les bons Français, ou

bien y aurait-il dans l'usage qu'il fait de ce nom quelque ruse secrète, semblable au stratagême de ces peuples qui faisaient porter devant leurs rangs des objets consacrés par la religion de leurs ennemis ? (1).

Quoi qu'il en soit, nous ne lui accorderons point de combattre avec les avantages qu'il a voulu se donner. On n'a que trop déjà perverti les mots par de fausses applications ; le nom de patriote a été souillé dans la révolution, le nom de citoyen est encore en horreur dans plusieurs de nos provinces ; le nom de royaliste reste à tous les Français amis du trône, de la légitimité et de la Charte ; ne souffrons pas qu'on le leur enlève pour en faire le partage d'une faction.

Qu'est-ce qu'un royaliste, et de quel droit ceux qui naguères se distinguaient par le titre de purs, abandonnant aujourd'hui ce nom désormais marqué d'un ridicule ineffaçable, prétendent-ils se dire les royalistes par excellence, ou plutôt les seuls royalistes ? Au commencement et dans le cours de la révolution, lorsque la France était divisée en deux partis bien distincts, dont l'un défendait à-la-fois les principes de la monarchie, et la race

---

(1) Pour intimider et suspendre leurs courages entre la nécessité de la défense et la crainte du sacrilège.

antique de nos monarques, tandis que l'autre du haut de l'échafaud d'un Roi, proclamait les maximes de la démocratie; il n'y avait pas lieu de se méprendre sur le sens du mot royaliste, ni d'en abuser. Mais, depuis que les vrais révolutionnaires ont cessé de faire corps, ou du moins qu'ils ne forment plus dans la France qu'une faction honteuse et décriée, qui n'ose plus se produire sous ses propres enseignes, et ne saurait trouver quelque force que dans une alliance, grâce au ciel, trop monstrueuse pour subsister long-temps, aujourd'hui que ceux qui avec les opinions et les sentiments qu'ils professent, auraient tous été, il y a dix-huit ans, confondus sous le nom de royalistes, débarrassés des craintes qui les auraient alors réunis, ont le loisir de songer à d'autres intérêts que le grand intérêt qui leur était commun, la force des choses ayant rendu nécessaire de séparer par des noms différents, des hommes qui sont en effet séparés par la différence de leurs vues, de leurs désirs, de leur conduite, voyons si dans cette division des partisans de la monarchie, le nom de royaliste doit demeurer exclusivement à l'un des deux partis, et auquel il appartient le plus légitimement. Quelle sera ici la marque

du royalisme ? Ce n'est pas de vouloir la royauté, tous ceux dont il est question s'accordent en ce point ; ce n'est pas de la vouloir placée dans la dynastie légitime, il n'y a point encore de dissentiment à cet égard. Je vois que l'on ne diffère que sur les moyens par lesquels on veut de part et d'autre arriver au même but. C'est donc dans l'examen de ces moyens qu'il faut chercher la règle dont nous avons besoin. Ceux-là seront les vrais royalistes, qui, soit par intérêt, soit par raison, soit par résignation, demanderont, choisiront ou accepteront les conditions les plus favorables à l'affermissement du trône et de la race royale sur le trône. Or, ces conditions, quelle que soit l'idée qu'on en ait, le temps les a dictées, et le Roi les a écrites lui-même dans la Charte qu'il a donnée à la France. Les vrais royalistes sont donc les amis de la Charte, les constitutionnels. Mais, tous prétendent aimer la Charte, tous se disent constitutionnels ; ceux même qui étaient désignés par ce nom, viènent d'être attaqués dans la chambre, comme ne le méritant pas assez.

S'il n'y a pas ici quelque artifice caché, tout le monde est d'accord, et c'est aux prétendus royalistes à nous rendre raison du nom

particulier qu'ils se donnent, et dont ils excluent le plus grand nombre des Français. Ils veulent la monarchie et le Roi, nous voulons l'une et l'autre; nous demandons que la Charte subsiste, et soit là règle invariable et éternelle de notre droit politique; ils y consentent. Où est donc la différence, et pourquoi se nommer autrement que nous? Serait-ce qu'ils veulent le Roi, à condition d'avoir seuls sa confiance, et la Charte à condition d'être chargés de la faire exécuter? mais la dispute des ministères et des emplois publics, si elle peut donner lieu à des brigues et à des intrigues, ne fonde pas du moins des sectes politiques. Parlons vrai, et ne craignons point de déchirer le voile que la singularité des circonstances et la bizarrerie des situations jette sur l'état des choses: il est peut-être quelques ambitieux qui ne veulent qu'arriver aux postes éminents; mais ceux-là ne suffiraient point pour faire un parti. Or, il y a en France un parti malheureusement trop réel; parti qui existait avant le ministère actuel; parti qui existait avant le 20 mars; parti qui survivrait à un 20 mars nouveau. Ce parti veut, il est vrai, la monarchie et les Bourbons; mais avec eux, il veut

des choses qui entraîneraient infailliblément la perte de la monarchie, des Bourbons et de la France. Les uns s'exposent au danger sans le voir; les autres le voyent et s'y exposent. Ce parti consentirait à ce que la France fût régie par la Charte, mais à condition qu'il pourrait expliquer, modifier, dénaturer la Charte, lui faire parler un langage que la France ne voudrait point entendre, et élever à côté d'elle des prétentions qui ne paraîtraient s'affermir un moment que pour fondre tout-à-coup sous lui, et le faire périr dans leur chûte. Voilà donc ceux qui se nomment royalistes! les plus coupables, s'ils n'étaient pas les plus aveugles des hommes, qui ne craignent pas d'encourager leurs mortels ennemis, en leur donnant un moment la main, et ne voyent pas que tandis qu'ils s'efforcent de faire pencher le trône, les enfants de la révolution le poussent de l'autre côté, et menacent de les écraser sous ses ruines! Malheureux, prenant à tâche de diminuer tous les jours leur nombre, et qui, suspendus sur un précipice, lâchent les uns après les autres, quelques rameaux auxquels ils se tiènent encore, pour n'en conserver qu'un ou deux, au risque de les voir se

briser entre leurs mains, et les laisser tomber au fond de l'abîme.

Concluons, mon cher ami, car nous finirions par avoir à dire des choses trop affligeantes. Mon sentiment est donc, qu'on ne devrait employer le mot de *royalistes* que pour désigner généralement les ennemis des révolutionnaires et de la révolution, c'est-à-dire à peu près tous les Français. Que si néanmoins, dans le schisme qui s'est formé entre eux, il faut nécessairement que ce nom appartiène à l'un des deux côtés, je ne le donnerai pas à celui qui, en professant l'amour de la royauté et de la légitimité, prend tous les moyens de les détruire et de les perdre l'une et l'autre. Le vrai royaliste sera celui qui, voulant un roi légitime, le voudra, comme je l'ai déjà dit, aux conditions dictées par le temps, les seules auxquelles nous puissions en effet l'avoir et le conserver. Dans cette multitude presque passive qui vit, comme la plante, attachée au sol de sa naissance, et qui, dans les révolutions, ne s'ensevelit point sous les débris des trônes, et ne s'exile point avec les rois exilés, qui, en un mot, souffre les tyrans présents et n'offre aux bons princes absents que des bénédictions ou

des regrets, j'appèlerai royalistes, non pas seulement ceux qui auront donné des marques de dévouement à la cause royale, mais quiconque voudra vivre heureux et tranquille sous le sceptre tutélaire qui nous gouverne, soit qu'il porte au fond du cœur ce sentiment vraiment national qui fait qu'un Français aime les Bourbons comme des chefs de famille, et, si j'ose ainsi dire, comme les premiers de son sang et de sa race, soit qu'il ne se sente attaché à leur cause que par des motifs de raison ou par le lien puissant de ses propres intérêts. J'appèlerai royalistes dans l'ancienne noblesse ceux qui, devenus hommes de leur temps, se féliciteront de ne devoir plus à leur nom d'autre privilége que la juste admiration et la reconnaissance de la postérité pour les grandes actions et les vertus de leurs ancêtres ; qui sauront qu'ils ne peuvent posséder ce glorieux héritage qu'autant qu'ils le payeront, pour ainsi dire, au même prix auquel il fut jadis acquis, et ne demanderont au Roi et à la nation d'autres avantages personnels que ceux qu'ils auront mérités personnellement, dans un gouvernement qui fait du droit d'être utile à l'état la prérogative commune de tous les citoyens. Dans nos as-

semblées délibérantes, le royaliste sera le membre qui, jugeant sainement l'état de la France, et voyant d'un œil sage ses dangers et ses ressources, saura, en conservant l'intégrité de sa conscience et l'indépendance de son opinion, rester toujours l'appui inébranlable du trône, dans un temps où l'affermissement de l'autorité encore chancelante est le premier intérêt de la France. Parmi les écrivains enfin, je nommerai royalistes le petit nombre de ceux qui, étrangers à la passion, à l'esprit de parti, à des affections particulières ou à des engagements personnels, et à des intérêts quelquefois moins nobles, ne prendront la plume que pour éclairer, rapprocher, réconcilier leurs concitoyens; de ceux qui dans les hommes de l'ancien régime, si souvent attaqués par la haine et l'acharnement de ceux qui ne peuvent leur pardonner d'avoir survécu à leurs infortunes, défendront les droits sacrés du malheur, du dévouement, de la fidélité, sans soutenir avec moins de force les principes des institutions nouvelles et les nouveaux intérêts que vingt ans de circonstances extraordinaires et d'événements multipliés ont fait naître, fortifiés, légitimés, et que désormais on tenterait en vain d'arracher

du sol où ils ont pris racine, qui est devenu leur terre, et où rien ne peut plus germer qu'à leur manière, ni croître que par la même culture. Je nommerai royalistes enfin les écrivains qui, sincères amis du gouvernement et de la liberté, parleront à la nation de ses devoirs envers l'autorité, et du besoin qu'elle a d'y être fidèle, comme ils mettront sous les yeux de l'autorité les droits, les intérêts et les voeux de la nation; qui, en disant leur sentiment sur les mauvaises mesures qu'ils croiront remarquer, le diront avec ce calme et cette décence de la raison et de l'amour du bien public qui prouve que c'est la mesure qui est attaquée, et non les auteurs de la mesure. Voilà, mon cher ami, ma profession de foi sur les royalistes, et je suis bien décidé à n'en point reconnaître d'autres. Quant à l'auteur de la nouvelle brochure, je lui dirais volontiers : Vous êtes royaliste, car vous avez l'âme trop noble pour ne l'être pas; vous êtes royaliste, car vous avez acquis ce titre par des marques d'un dévouement trop incontestable pour qu'il ne fût pas injuste de vous le disputer; vous êtes royaliste, car je vous crois au fond du cœur l'attachement pour nos institutions dont vous faites une profession pu-

blique, quoique, selon mon sentiment, séduit, soit par le penchant secret qui fait incliner une âme généreuse vers les malheureux, soit par le plaisir naturel qu'on éprouve à se sentir l'oracle et le protecteur d'un parti, vous vous abusiez sur le vœu et l'esprit de ce parti qui fait de vous son appui. Vous êtes royaliste, mais vos derniers écrits ne le sont pas.

Adieu, mon cher ami, je compte revenir, comme je vous l'ai promis, sur l'ouvrage de M. de Châteaubriand, pour examiner avec vous ses griefs contre le ministère.

Je suis, etc.

DOUZIÈME LETTRE.

DE LA NÉCESSITÉ D'UN VOCABULAIRE POLITIQUE, A L'USAGE DE CEUX QUI VEULENT S'ENTENDRE.

Nomina honesta vitiis prætenduntur.

MONSIEUR,

JE vous ai en quelque sorte promis dans une de mes lettres précédentes, de revenir sur cette dénomination d'indépendants, créée par M. Benjamin Constant, et de vous en expliquer la signification. Si je voulais m'en tenir à la définition qu'en donne l'auteur, vous pourriez trouver au premier coup d'œil quelque chose d'héroïque dans le caractère qu'elle exprime; mais ne seriez-vous pas un peu surpris, lorsque vous essayeriez ensuite de venir aux applications, et que vous vous verriez contraint, pour obéir à cette définition, de ranger parmi les héros à la tête desquels se place l'auteur, MM. Carnot et Méhée par exemple, tandis que d'un autre côté le noble pair (1) qui a parlé dernièrement en faveur d'une loi d'exception, se-

(1) M. le comte de Lally-Tolendal.

rait rejeté dans la classe des vils partisans de la tyrannie et du despotisme. Voilà, je vous l'avoue, de quoi nuire à la définition, et au parti, car enfin, qui sait s'il ne se trouverait peronne qui leur dît comme le Mexicain aux Espagnols: J'aime mieux aller en enfer avec mes compatriotes et mes amis, qu'en paradis avec des gens de votre espèce. Voulez-vous donc une définition de ma façon à la place de celle de l'auteur? Mais comment définir ce qui ne présente aucun caractère invariable et déterminé? combien de gens parmi ceux qui s'appèlent indépendants n'ont presque rien de commun, ou n'auront de commun que le nom sous le quel ils se seront rassemblés! Qu'est-ce qu'un indépendant, me dites-vous? Mais de quel indépendant voulez-vous parler? Il me faudra bientot autant de réponses qu'il y a de personnes.

Sed neque quam multæ species, nec nomina quæ sint est numerus.

Ici un indépendant est un homme qui n'a pu trouver encore de qui dépendre; là c'est un ambitieux qui veut qu'on dépende de lui; l'un s'est mis hors de la dépendance de sa conscience et de l'opinion publique; l'autre imprévoyant et oublieux, est la veille indépen-

dant du lendemain, et le lendemain de la veille ; celui-ci s'est montré fort indépendant de Buonaparte le 19 mars 1814, et témoigna la même indépendance à l'égard de Louis XVIII le 22 du même mois, aujourd'hui il ne se souvient ni du 19 ni du 22, et c'est encore une manière d'être indépendant ; celui-là enfin, se croit indépendant parce qu'on lui fait l'honneur de lui affirmer qu'il l'est, qu'il ajoute à la considération du parti et le parti à la sienne. Ce que je puis vous dire de plus précis sur ce sujet, c'est que parmi les indépendants, les uns sont trompés, les autres sont trompeurs, tous sont opposés au gouvernement actuel, et désirent je ne sais quelle autre chose, qui ne peut être qu'une chimère dans les esprits où elle n'est pas un crime contre le bien public et la société.

Je voudrais que dans tout gouvernement il y eût des peines établies contre quiconque créérait un mot, ou en changerait le sens ordinaire, pour en faire une dénomination de parti. J'ai eu occasion de m'élever contre l'abus qu'on veut faire de celui de royaliste. Je crains que le nom d'indépendant ne soit encore plus funeste. Ceci m'amène à quelques considérations qui vous paraîtront peut-être

sortir du ton et du dessein de ces lettres; mais elles m'ont semblé assez importantes pour vous être communiquées. Si vous les trouvez un peu prolixes, souvenez-vous toujours du moyen que vous avez d'abréger.

Une des choses les plus utiles à toutes les sciences, mais principalement à la morale, et par conséquent à la tranquillité et au bonheur du genre humain qui en dépendent, ce serait la publication d'un bon dictionnaire dans chaque langue. Que de biens résulteraient d'une exacte et juste définition des mots! que d'abus deviendraient impossibles, si l'on ne pouvait plus abuser des termes! Donnez ce trésor à une nation, et vous en bannissez aussitôt les erreurs, les préjugés, les ignorances qui se croient savantes; les fausses logiques, les mauvaises métaphysiques, les querelles et les procès, les hérésies et les factions; vous mettez la tranquillité dans les familles, la paix dans l'état, l'union et la concorde entre les hommes; vous ôtez les passions, ou du moins, vous retranchez ce qui nourrit les passions, et vous les réduisez à mourir faute d'aliments. Mais malheureusement tant qu'il y aura des passions, ce dictionnaire ne se fera point, ou

s'il se fait, il ne sera consulté de personne, ce qui revient au même.

Quoi qu'on ait dit de la puissance des mots sur les opinions et la conduite des hommes, on n'en a point encore assez dit, et l'on n'en saurait jamais dire assez sur ce chapitre. Ce sont les mots presque uniquement qui forment les unes et décident l'autre. Nous ne pensons que par eux, et nous n'agissons qu'en conséquence des pensées qu'ils nous donnent. Ils commencent par nous tromper nous-mêmes, et nous empêchent ensuite de nous entendre avec les autres; entre nous et les choses, ils mettent le faux; entre les hommes et nous, le dissentiment et la contradiction. Les mots sont, comme les appelait Bâcon, des espèces de magasins où nous déposons nos idées pour les trouver au besoin; mais le malheur est que ces magasins une fois ouverts, nous les remplissons chacun à notre manière, sans règle et sans discernement, ou plutôt que nous les laissons remplir pour nous, par le caprice, la passion ou le hasard. Nous y entassons sans choix les objets les plus incompatibles; une fois unis, ces objets ne se présentent plus à nous séparément, et malgré leurs diffé-

rences réelles, ils deviènent les matières dès mêmes jugements et des mêmes raisonnements, en vertu de cette conformité nominale que nous leur avons donnée en les rassemblant par un lien arbitraire dans le principe, mais qui à nos yeux leur est devenu naturel et essentiel. A combien de préjugés et de passions ces malheureuses associations ne donnent-elles pas lieu? Un jugement erroné s'évanouirait dans l'esprit, un sentiment désordonné s'éteindrait dans le cœur; il ne faudrait pour cela que les laisser à eux-mêmes; mais que ce jugement, que ce sentiment aillent se déposer dans un mot, et se réunir à tort ou à raison à ce que ce mot renferme déjà, les voilà l'un et l'autre subsistants et perpétuels. Le mot sera fidèle à nous les conserver et à nous les rendre, sans même que nous les lui demandions, et toutes les fois que, soit besoin, soit hasard, il se présentera à nous, la nouvelle erreur et la nouvelle passion ne manquera pas de se présenter avec lui. Ainsi nous continuerons de nous tromper, parce que nous nous serons trompés une fois; ainsi nous continuerons d'aimer ou de haïr, de nous réjouir ou de nous affliger, parce qu'une fois nous nous

serons réjouis ou affligés, parce qu'une fois nous aurons aimé ou haï, et le mot qui conservera nos affections, plus durable que la raison ou l'objet qui les aura excitées, en deviendra lui-même la seule raison et le seul objet. Nous aimerons et nous haïrons donc un mot, mais nos amours et nos haines n'en seront ni moins réels ni moins vifs. Je me trompe, notre passion ne s'arrêtera pas au mot, elle ira s'attacher aux choses qu'il désigne proprement; et ces choses, parce qu'il aura plû autrefois à notre fantaisie de leur en associer d'autres avec qui elles n'avaient aucun rapport, et de les appeler d'un nom commun, malgré la différence de leur nature, deviendront solidaires pour une société qui n'est pas de leur choix. C'est peu, souvent même les réalités se perdront au milieu des accessoires dont nous les aurons environnées, et les noms des choses finiront par ne plus exprimer que nos différentes vues et nos divers sentiments. Voilà comment se dénaturent à-la-fois les choses et les mots; voilà comment chacun se fait arbitrairement sa langue au gré de mille circonstances fortuites, de mille incidents particuliers; langue d'imposture et d'injustice, qui corrompt nos

entendements et se prête à la corruption de nos volontés ; voilà comment enfin le langage qui a été donné aux hommes comme un moyen de rapprochement et d'union, devient pour eux une cause de discorde et de division.

En effet, si nous nous trompions tous de la même manière, en donnant le sens aux mots, le mal serait moindre. Tous dans une même erreur, nous serions les uns à l'égard des autres, comme si nous étions tous dans la vérité. Nos places seraient différentes, nos rapports ne le seraient pas : mais il n'en va pas ainsi ; où je mets de l'affection, un autre y met de l'aversion ; où je place une crainte, il établit ses espérances ; ce qui signifie pour moi fortune, estime, honneurs, gloire, lui offre l'idée de misères, de biens perdus, de mépris et d'abandon. A prendre la chose en elle-même, elle n'est rien de tout cela ; mais nous avons renfermé tout cela avec elle, dans un même nom ; et ce n'est pas la chose même que nous retrouvons dans ce nom, mais ce que nous y avons ajouté. Le moyen d'être d'accord avez une pareille méthode ! Ce serait un spectacle curieux et risible pour une intelligence qui pénètrerait nos pensées d'un coup-d'œil, que de voir la

différence et la contrariété qui s'y trouvent dans le moment même où nous prononçons les mêmes paroles. On peut le dire et l'entendre à la lettre, nous sommes encore à la tour de Babel, et la confusion des langues est une condition perpétuelle de la société humaine.

Mais c'est surtout en matière de politique que cette confusion se remarque davantage, et produit des effets plus funestes. Combien elle a servi dans tous les temps les vues des artisans de révolutions! Il ne s'agit que de rattacher les passions des hommes à certains mots, et d'appliquer ensuite ces mots aux choses et aux personnes selon qu'on le juge à propos; ou plutôt cela même n'est pas nécessaire, elles s'y attachent d'elles-mêmes, on peut les laisser faire, on n'aura plus qu'à profiter de leur ouvrage. Qu'est-ce qu'un Guelfe? qu'est-ce qu'un Gibelin? ce n'est pas celui qui a telle ou telle opinion politique, qui soutient la cause de telle ou telle famille; c'est celui qui m'a fait à moi ou aux miens, telle et telle injure, qui a brûlé ma maison, qui a ravagé ma propriété; c'est celui dont les désirs et les espérances sont opposés à mes espérances et à mes désirs. — Mais l'homme

dont il s'agit n'est dans aucun de ces cas, et c'est pour des raisons toutes différentes qu'il s'appèle Guelfe. — N'importe, il est Guelfe et je suis Gibelin, je lui dois toutes les haines qu'un Gibelin doit aux Guelfes. C'est moins encore la communauté d'intérêts et de sentiments, que la communauté de noms qui fait les partis; ôtez le nom de rose rouge ou de rose blanche, et tous ces hommes assemblés ne sauront plus par où ils se tiènent, ni pour ou contre qui ils doivent se battre. On voit de quelle importance il est, en politique, de fixer le sens des mots, surtout dans les temps de révolution, ou dans ceux qui viènent immédiatement après les révolutions, parce qu'alors le langage est tout perverti par les passions, et révolutionnaire comme ceux qui en ont fait usage. D'ou vient que les mots de citoyen et de patriote qui faisaient tressaillir Caton de joie et d'amour pour la patrie, n'inspirent aujourd'hui que l'horreur et la crainte dans plus d'une province? D'où vient que dans ces provinces le nom seul de république fait frissonner? c'est que patriote n'y veut pas dire ami de la patrie, mais, ennemi du trône, de la religion, des lois et de la paix, satellite de Marat, ou complice de Robespierre; c'est

que république, n'y signifie pas réunion des intérêts de tous, mais, état contraire aux vrais intérêts de tous, état d'anarchie, de désordre, de persécution et de misère publique; c'est que les mots ont changé de sens, et que les circonstances qui sembleraient devoir les rendre à leur signification primitive, n'ont pas le pouvoir de les dépouiller des idées et des sentiments qui s'y sont attachés pendant le temps de leur dépravation. Il en est un certain nombre aujourd'hui qu'il serait important de bien définir. Si les mots constitution, libéral, royaliste, indépendant, se prêtent à tant de disputes, et peuvent entraîner tant d'inconvénients, c'est que chaque parti les interprète à sa manière.

On est bien près de s'accorder lorsqu'on s'entend. Il est rare que quelqu'un ait tort dans la contestation, comme le remarque Pascal; chacun d'ordinaire voit bien ce qu'il voit, mais nous voyons divers objets, et nous en parlons comme s'ils étaient les mêmes; c'est de là que vient tout le mal. Je veux à ce propos, raconter une petite anecdote que je lisais dernièrement dans un recueil d'histoires orientales, et qui me paraît revenir assez à mon sujet.

Un jour que le sage Amroud se promenait seul sur la grande place de Bagdad, regardant en silence ceux qui allaient et venaient pour leurs affaires ou leur plaisirs, et méditant en lui-même sur la variété des soins qui agitent la vie des hommes, il aperçut sous les murs du palais du calife, deux Musulmans qui se querellaient et paraissaient sur le point d'en venir aux mains. Cette vue excita son attention, et s'étant approché pour les considérer de plus près, il remarqua que l'un d'eux avait l'œil gauche tout en sang et presque hors de la tête, et que l'autre tenait à la main une bourse pleine de pièces d'or. La paix du prophète soit avec vous, leur dit-il en les abordant; quel est le sujet de votre contestation? Alors celui qui avait l'œil crevé se retournant vers lui : Voyez vous, lui dit-il, cet oiseau qui vole ici près? oui, répondit Amroud; c'est une hirondelle? précisément, ajouta l'homme à la bourse—Nous sommes d'accord sur ce point, reprit le borgne, mais croiriez-vous que cet homme ne veut pas convenir avec moi que parmi tous les animaux de la création, il n'est point de pire espèce que celle des hirondelles?—Croiriez-vous, repartit vivement l'autre, que je ne puis lui faire

avouer que c'est la meilleure de toutes? et là dessus leurs yeux s'allumèrent, leurs gestes devinrent plus vifs, et le combat allait s'engager, si le prudent Amroud ne les eût invités à se modérer et à dire paisiblement leurs raisons. — Nous étions assis tous deux près de cet édifice, dit alors le borgne, quand ce maudit oiseau sortant tout-à-coup d'une fente de ce mur, où est apparemment son nid, en a détaché une pierre qui m'a mis l'œil dans l'état que vous voyez.—Il est vrai, répliqua l'autre, mais en même temps il a fait tomber cette bourse qui fait ma fortune et celle de ma famille. — Je vois présentement ce que c'est, dit le médiateur, et les motifs que vous avez de juger si différemment du même objet. Calmez-vous, écoutez les paroles de la sagesse, et surtout ne vous battez point; car lorsqu'il s'élève une contestation entre les enfants du prophète, c'est à la raison d'être forte, et non à la force d'avoir raison. Or la vérité est, que vous alliez en venir aux coups, et que vous êtes cependant parfaitement d'accord. Ne convenez-vous pas, vous qui venez de trouver une bourse, que c'est une chose fort triste et bien fâcheuse, que de perdre l'œil gauche? or, c'est là ce que veut dire votre adversaire.

N'avouez-vous pas, vous qui venez de perdre l'œil, que c'est une bonne chose en soi, que de trouver une bourse pleine de pièces d'or? or celui-ci ne prétend pas autre chose. Vous êtes donc au fond du même avis, et vous avez tous deux raison; mais voici en quoi vous différez, et avez tous deux tort; c'est que vous déplacez les objets, et les jugez où ils ne sont pas véritablement. Ainsi : vous voyez dans cette hirondelle, vous, la perte de votre œil, et vous, le gain de votre bourse, et vous soutenez, l'un, que l'hirondelle est bonne, l'autre, qu'elle est mauvaise. Mais dans le fait, il n'y a riende plus étranger à la nature des hirondelles, que tous les yeux crevés et toutes les bourses trouvées du monde, et vous auriez pu trouver vous, un trésor cent fois plus considérable, et perdre, vous, l'œil droit et même les deux yeux, sans que les hirondelles en fussent pour cela, ni pires ni meilleures. Apprenez donc à estimer les choses par ce qu'elles sont en elles-mêmes, et non par les relations qu'elles peuvent avoir avec vous, de peur que vous ne jugiez au hasard, que vous ne contestiez sans raison, et que venant à vous échauffer outre mesure, vous ne vous mettiez dans le risque de perdre, vous, la bourse que le hasard vous

a donnée, vous, l'œil qui vous reste encore. Adieu, allez en paix, et bénissez de concert le dieu de notre saint prophète, qui a créé les hirondelles pour voler dans les airs et bâtir leurs nids aux fenêtres du palais du calife, et non pour éborgner l'un, ni procurer un trésor à l'autre, encore qu'il puisse permettre que cela arrive quelquefois.

Amroud s'éloigna à ces mots, et l'on rapporte que les deux contestants profitèrent de la sagesse de son conseil; quelques-uns même ajoutent que l'homme à la bourse, pour réconcilier le borgne avec les hirondelles, lui offrit la moitié de ses pièces d'or. Mais ce n'est pas le point le plus certain de cette histoire. Quoi qu'il en soit, je comprends la discrétion du sage qui n'avait rien conseillé à ce sujet, parce qu'après tout, celui qui avait trouvé la bourse était bien le maître d'en disposer à son gré, et que d'ailleurs, de semblables conseils sont difficilement suivis par ceux qui attendent qu'on les leur donne. C'était ce que se disait Amroud en retournant chez lui, où il mit par écrit l'aventure que vous venez de lire. Je vous invite à la raconter à certaines personnes que vous savez, lorsque vous les verrez prêtes à se dévisager en disputant sur certaines choses.

Je suis, etc.

TREIZIÈME LETTRE.

SUR LE PAMPHLET DE M. DE CHATEAUBRIANT, CONTRE LE SYSTÈME DU MINISTÈRE.

Si les ultra-royalistes sont persécutés par le ministère.

Omnia et arguto ficta dolore queri.

Je me suis engagé, Monsieur, à examiner méthodiquement la brochure de M. de Châteaubriand; la chose m'avait paru facile à une première lecture; mais depuis que j'y ai regardé de près, je me suis trouvé plus embarrassé que je ne l'aurais cru d'abord. Cet écrit ressemble parfaitement à la nue d'Ixion: de loin c'est une apparence de corps qui semble présenter quelque prise, mais à l'épreuve ce n'est plus qu'une vapeur, une fumée qui se dissipe et s'échappe de tous côtés, entre les mains de celui qui s'efforce de la saisir. Voulez vous savoir la cause de ce phénomène? C'est que l'auteur est tranchant et positif dans ses

assertions générales, et qu'il n'est plus que vague, incertain et confus lorsqu'il en vient aux faits et aux détails. Au reste, ne lui reprochons pas ce défaut, la marque de la conscience est là, je l'estimerais beaucoup moins s'il avait fait un bon ouvrage sur un pareil sujet. Il est inutile de vous dire que sa situation n'était pas sans difficultés. Je vous ai indiqué dans ma lettre précédente l'objet et la fin de ce combat ; avant d'en suivre les différents mouvements, je crois devoir vous faire une description exacte du champ de bataille. Le ministère est en face, c'est l'ennemi qu'il s'agit de renverser. Ceux que l'auteur appèle royalistes, sont derrière, attendant le succès, bien résolus d'en profiter, quoique ne devant pas approuver tous les moyens qu'emploiera leur champion. D'un côté, à quelque distance, on voit les indépendants ; de l'autre la portion des ministériels, qu'une différence d'opinions sur un point particulier, a paru séparer un moment du ministère, deux sortes d'ennemis non moins détestés que l'ennemi principal, mais qu'il s'agit de ménager pour l'instant parce qu'on a fait alliance avec les uns, et qu'on désirerait une trève avec les autres. Vous le voyez, ce n'est pas sans raison que

je vous ai dit la situation embarrassante. Il fallait faire nesorte de toujours frapper au but, sans qu'aucun trait s'égarât à droite où à gauche ; de cette attention aussi difficile que nécessaire résultent ces mouvements gênés, ces coups indécis,ces efforts contraires les uns aux autres, cette main, en un mot qui, souvent levée contre les indépendants, s'arrête et se détourne tout à coup pour aller tomber sur les ministres. Sans débrouiller cette confusion, et rendre à chacun ce qui lui appartient, il serait impossible de s'entendre : c'est donc à quoi je m'attacherai principalement, et par ce moyen, je ne désespère pas de voir cette masse épouvantable de griefs, dont l'auteur menace d'écraser ses adversaires, se réduire à un point presque imperceptible, où il sera étonné lui-même de ne plus rien apercevoir de tout ce qui l'avait tant frappé d'abord.

M. de Châteaubriand ramène à trois points son examen du système politique des ministres.

« Comment le ministère a-t-il traité les hommes et les opinions? »

« Dans quel esprit a-t-il rédigé les lois? »

« Quel caractère politique la chambre des députés a-t-elle pris entre ses mains ; et dans

ses rapports avec la chambre, le ministère a-t-il bien compris l'esprit de la Charte? »

Dans la première partie l'auteur reproche aux ministres de persécuter le parti qu'il nomme royaliste. On cherche les preuves de cette accusation, on lit cinq ou six pages de déclamations animées, d'invectives violentes, on s'arrête enfin avec l'auteur pour respirer un moment, on veut réfléchir sur ce qu'on vient de lire, et tout ce qu'on peut en conclure légitimement, c'est que l'auteur à la première, à la seconde, à la troisième, à la quatrième et à la cinquième page, affirme que le parti prétendu royaliste, (1) a été persécuté par les ministres. A l'égard des faits, c'est en vain qu'on en chercherait un seul; tout se réduit à quelques allégations vagues et insignifiantes, les ultra-royalistes, sont poursuivis à outrance;

---

(1) Quand je dis le parti *prétendu royaliste*, je suis loin de vouloir contester à la plupart des hommes qui forment ce parti un nom qu'ils méritent au moins par leur dévouement et leurs services passés. Mais qu'ils le prènent exclusivement, et veuillent en faire l'étendart d'une opinion, voilà ce qui ne doit pas leur être accordé : au reste, je les désignerai ordinairement par le nom d'*ultrà-royalistes*, puisqu'ils font secte, et que toute secte a besoin d'une dénomination particulière.

et leur condition est pire que sous Bonaparte, ils sont haïs comme des vainqueurs, *dépouillés* comme des vaincus.... On les poursuit avec les anciens cris des assassinats.... Ils sont inquiétés comme suspects de fidélité.... On essaie de les faire passer pour des imbécilles.... Ils *sont chassés*, *dispersés*, *leurs plus petites fautes sont punies avec une rigueur infinie*. »

Je vous déclare, sur mon honneur, que voilà textuellement tout ce que j'ai trouvé dans l'ouvrage de M. de Châteaubriand de plus précis et de plus fort au sujet des persécutions qu'on a fait souffrir à son parti. Je me trompe; parmi toutes ces généralités, on distingue deux faits nettement articulés, l'ordonnance du 5 septembre, et la publication de plusieurs brochures pleines de principes et de sentiments révolutionnaires. J'aurai plus tard occasion d'examiner le premier grief; à l'égard du second on ne peut nier qu'il n'y ait encore en France des révolutionnaires, des révolutionnaires qui font des brochures, des révolutionnaires qui les vantent et les distribuent, des révolutionnaires qui les lisent et les font lire aux autres, et c'est un mal que je déplore de bonne foi avec l'auteur. Mais, c'est ici un exemple de cette confusion dont je vous ai

parlé, par laquelle il impute souvent aux ministres, même ce qui se fait contre les ministres. (1) Quels sont en effet les auteurs de ces écrits que M. de Châteaubriand accuse avec tant de raison? Ce sont ceux-là même qu'il affecte de ménager, de justifier, de caresser aujourd'hui, ceux-là même qui ont en leur faveur sa *conviction intime* contre les soupçons et les *terreurs injurieuses* du gouvernement, cette *minorité* enfin avec laquelle aujourd'hui la minorité de 1816 se *rencontre* d'une manière si édifiante dans des *principes communs de liberté et de justice*. Ouvrez ces brochures ; qu'y trouverez-vous autre chose que ce que vous trouvez dans les écrits du parti de M. de Châteaubriand, et dans ceux de M. Châteaubriand lui-même? Déclaration de guerre aux ministres, cris contre l'arbi-

(1) Mais, peut-on demander, si le ministère n'est pas auteur de la publication de ces sortes d'écrits, n'en est-il pas au moins le complice, puisqu'il ne s'y oppose pas? Est-ce aux partisans de la liberté de la presse à faire une pareille objection ? La loi ne permet pas d'arrêter arbitrairement un ouvrage; reste donc la poursuite devant les tribunaux; mais M. de Chateaubriand doit savoir qu'un écrit peut être repréhensible et dangereux, sans être légalement condamnable. (*Note de l'éditeur.*)

traire et le despotisme, vœux pour la liberté de la presse et la licence entière des journaux : et comment nous étonnerions-nous de cette ressemblance? les uns en veulent plus au ministère, les autres davantage au gouvernement, mais, c'est avec les mêmes armes qu'on parvient à renverser le gouvernement et le ministère.

Si par les expressions que j'ai marquées dans les citations précédentes, (1) le dessein de l'auteur était de faire allusion à certaines personnes et à certaines mesures particulières, même en prenant la chose dans son sens, je pourrais me contenter de lui répondre qu'après tout, quelques mesures et quelques personnes ne constituent point un système de persécution, ni un parti entier persécuté. Mais le suivant sur un terrein où il m'aurait attiré lui-même, et mettant de côté, à son exemple, des considérations qui ne l'auraient pas arrêté, je lui proposerais à mon tour les questions suivantes : si un conseiller du roi se déclare en contradiction avec le gouvernement du roi, non pas sur un point et dans une question particulière, mais en contradic-

(1) Voyez ci-dessus quelques expressions distinguées par des lettres italiques.

tion fixe et permanente sur tous les points et dans toutes les questions, s'il se range publiquement du côté d'une opposition acharnée à la ruine d'un ministère dont il fait en quelque sorte partie en vertu de ses fonctions et de ses devoirs, peut-il après cela se dire persécuté, lorsqu'en lui retirant un titre et un emploi auquel il a, pour ainsi dire, renoncé le premier, on lui laisse d'ailleurs la libre et entière jouissance de tous ses droits de citoyen et de député? Si un ministre d'état, appelé aux conseils du roi, et honoré de sa confiance particulière, improuve publiquement dans un ouvrage répandu avec profusion, sur tous les points de la France, un acte d'autorité marqué du sceau royal; si par une interprétation fausse et téméraire, je ne veux pas dire injurieusement ironique, des secrètes pensées du monarque, il ose lui imputer à la face de la nation un artifice aussi indigne de la noble franchise de son âme, que de la majesté de son pouvoir souverain; est-il persécuté parce que le roi qu'il offense brise les liens qui l'attachaient à sa personne, et révoque une faveur dépendante uniquement de sa volonté? Quelques philosophes du siècle passé, et je crois, sans pouvoir l'affirmer, que c'est

M. de Châteaubriand qui en fait la remarque dans un endroit de ses ouvrages, se prétendaient persécutés, parce que l'état ne leur faisait pas de pensions, et qu'ils ne soupaient pas chez les ministres.

Voilà donc cette effroyable oppression dont le joug s'est appesanti sur les ultra-royalistes! voilà comme on les *poursuit, comme on les inquiète, comme on leur ravit jusqu'à l'espérance! voilà comme on s'efforce, par tous les moyens possibles, d'extirper le royalisme, pour arracher les racines du trône : voilà enfin comme on prouve qu'on voudrait qu'il ne restât de la race fidèle, que quelques tombeaux épars sur les rives de la Drôme, et dans les champs de la Vendée! Et pourquoi les attaque-t-on avec tant de courage? parce-qu'ils ne se défendent pas; leur vertu les perd. On les frappe sans crainte, sûr que l'on est qu'ils ne repousseront pas les coups qu'on leur porte au nom du Roi.* Ah! Monsieur, pourquoi faut-il que d'aussi imprudentes déclamations forcent d'ouvrir la main à des vérités qu'on serait heureux de pouvoir renfermer à jamais? Plut à Dieu que cette vertu fût en effet partout aussi sincère, que ce respect fût aussi vrai que l'auteur le dit! Mais,

et ce ne sont point malheureusement ici des choses vagues, ce sont des faits dont nous avons été témoins l'un et l'autre, vous savez trop quelles opinions on s'est efforcé de répandre depuis quelque temps dans nos provinces (1); vous savez trop, si c'est pour attirer des bénédictions sur le nom du Roi, que l'avant-dernier ouvrage de M. de Châteaubriand lui-même y a paru; vous savez trop par combien de faux bruits et d'absurdes calomnies, on a cherché et on cherche peut-être encore dans ce moment à déconcerter l'inviolable fidélité des bons habitants de nos campagnes, qui étonnés et confondus de tout ce qu'ils entendent, mourraient encore pour le Roi, mais commencent à ne plus sentir leur cœur s'épanouir à son nom; à qui on n'enlèvera jamais leurs sentiments d'amour et de dévouement pour les Bourbons, mais qui les retirent au fond de leur âme et ne savent plus où les placer et les appuyer au dehors. Et pour parler enfin de ces élections, où l'auteur nous peint les ultra-royalistes comme autant de victimes du ministère, vous vous souvenez de

(1) L'auteur parle apparemment de quelques départements de l'Ouest. *(Note de l'éditeur.)*

les avoir vus alors le front haut, et l'air triomphant, annonçant même qu'ils se présenteraient en armes aux assemblées, plus, il est vrai, par une vaine jactance, que dans le dessein d'accomplir cette menace. Vous nommeriez enfin tel candidat, qui dans l'ivresse d'une joie à la vérité de courte durée, se vantait publiquement que les ministres ne l'attendraient pas, et se flattait peut-être de recevoir à chaque instant la nouvelle qu'il venait d'être nommé à la place de l'un d'eux. A Dieu ne plaise que j'attribue à une classe toute entière des excès qui, je le sais, ne sont l'ouvrage que d'un petit nombre. Mais tel est l'inconvénient de ces dénominations générales de parti, on ne peut plus séparer ceux qu'elles unissent, ni dans le bien ni dans le mal.... M. de Châteaubriand en profite pour la louange ; ses adversaires pourraient en faire usage pour le blâme. ce n'est pas mon dessein,.... Tout ce que je prétends affirmer, c'est que dans le parti que l'auteur dit persécuté et soumis, je ne trouve de persécutions nulle part, et que je vois en quelques endroits une conduite peu d'accord avec les éloges qu'il fait de sa soumission.

Adieu, monsieur, j'ai besoin de reprendre haleine. Nous reviendrons à M. de Châteaubriand dans ma première lettre.

QUATORZIÈME LETTRE.

SUITE DE L'EXAMEN DU PAMPHLET DE M. DE CHATEAUBRIAND.

Dans quel esprit les ministres ont-ils rédigé leurs lois?

Pagina.... dare pondus idonea vento.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur la seconde question qu'examine M. de Châteaubriand : dans quel esprit les ministres ont-ils redigé leurs lois? je m'attendais à trouver là, enfin, la révélation du mystère d'iniquité, et que l'auteur y mettrait au grand jour le principe de ce systême politique, dont il parle à chaque instant, et dont, après avoir lu toute sa brochure, je cherche envain à me former une idée exacte. Mon espérance a été déçue; le ministère est accusé tantôt de vues révolutionnaires, tantôt d'intentions despotiques, de façon qu'en dernier résultat toute la conclusion de ces reproches opposés les uns aux autres, c'est qu'il n'a fait ses lois dans *aucun esprit* particulier; mais uniquement *dans l'esprit* général de les faire mauvaises. Mauvaise loi sur les élections, parce qu'elle est trop républicaine; mauvaise loi sur la presse, parce qu'elle ne l'est

pas assez ; mauvaise loi sur le recrutement, parce qu'elle laisse trop peu à la faveur et à l'arbitraire dans l'avancement de l'armée; mauvaise loi sur le concordat, parce que..... Ici l'auteur risque à peine deux mots, on croit s'apercevoir qu'il affaiblit son coup à dessein, et craint d'enfoncer la pointe, de peur d'en blesser d'autres que ceux qu'il frappe.

Sur cet article c'en serait peut-être assez de ce que je viens de dire ; mais il y a cependant deux passages trop curieux pour que je ne vous les fasse pas remarquer. L'auteur aborde les questions les plus épineuses, avec une audace qui m'étonne quelquefois. C'est un avantage ; les hommes qui n'y regardent pas de près, tiènent la plupart du temps pour refutées les objections qu'on se fait d'un air si confiant : en voici une à laquelle beaucoup d'écrivains du parti auraient craint de toucher. Comment se fait-il que la liberté des journaux soit réclamée *par ceux qui la tiènent pour dangereuse?* Il n'y a pas ici d'équivoque ni d'ambiguïté ; la question est proposée avec une louable franchise. Si la réponse qui suit immédiatement n'est pas aussi nette, on arrive cependant à cette conclusion singulière, que ceux qui regardent *la liberté des journaux comme dangereuse*, se sentant perdus par leur

esclavage, comme ils craignent de l'être par cette liberté, aiment mieux se ranger à une opinion qui leur *donne un espoir de salut*, que d'embrasser un parti qui, en les privant *de tout moyen de défense*, ne leur laisse pas même *la chance du combat*. Quelque déguisé que soit cet aveu, je le tiens pour fait de bonne foi, et j'en sais le même gré à l'auteur, que s'il l'eût clairement exprimé. Quel est donc cet espoir *de salut?* quel *est ce combat?* quels sont les ennemis ? Les ennemis, faut-il les nommer? ce sont les ministres ; le combat, la faculté de les calomnier, de les insulter tout à l'aise dans les feuilles publiques ; l'espoir de salut, enfin, leur ruine à quelque prix qu'on l'obtiène. Nous n'avons plus rien à demander, le mot de l'énigme est dit. La licence si fortement réclamée, peut renverser le gouvernement, on le sait, on l'avoue ; mais elle renversera les ministres ; que les ministres tombent, au risque de tout ce qui peut suivre leur chûte. Etrange raisonnement d'un parti royaliste ! Etrange abus d'esprit, de talent et d'autorité dans un homme d'un caractére honoré, que de chercher à justifier de pareils sentimens!

L'autre endroit que je vous ai annoncé n'est pas moins digne de fixer votre attention. Il s'y agit de réfuter une objection non moins

délicate que la précédente. — « On reproche à la minorité royaliste qui vote aujourd'hui pour la liberté de la presse, d'avoir laissé passer en 1815, lorsqu'elle était majorité, la loi sur la censure des journaux. » En effet, c'est bien là le reproche qu'on lui adresse, voyons comment son apologiste s'y prendra pour l'en justifier. — « Les circonstances ont changé, dit-il, alors la France venait d'être bouleversée, l'on était environné de factions; les intérêts froissés, les passions émues, menaçaient l'existence de l'état; des hommes comblés des bienfaits du Roi s'étaient livrés à la plus inconcevable trahison; les alliés occupaient Paris, Lyon, Marseille, la France, enfin, jusqu'à la Loire! aujourd'hui nous refusons la censure précisément parce qu'on l'a accordée hier, et que n'étant *plus utile au salut de l'état*, elle ne sert que les passions d'une autorité qui en abuse.» — Eh! quoi donc, le cours des événements nous a-t-il déjà emportés si loin de nos malheurs? la France est-elle si calme et si inébranlablement affermie? Toutes les factions sont-elles étouffées, tous les intérêts satisfaits, toutes les passions appaisées? Les hommes qui ont reçu des faveurs du Roi sont-ils tous reconnaissants et dévoués? Les étrangers enfin ont-ils quitté notre territoire? Que dis-je, ah! nous devons

craindre qu'ils ne s'en éloignent, s'il faut que les prédictions de l'auteur s'accomplissent. La France est, à l'entendre, placée sur un volcan qui n'attend que le moment de leur départ pour s'embraser et la réduire en cendres. Encore un peu de temps et *tout aura changé de face.* Mais est-ce donc là ce calme si profond, qui rend la censure inutile au salut de l'état! Quoi! l'Etat, si l'on ajoute foi à vos sinistres oracles, doit périr incessamment, il doit périr par *l'explosion* de ces mêmes passions que vous dites éteintes, car la retraite des étrangers, nous abandonnant à nous mêmes, il ne faut pas chercher hors de nous la cause de sa ruine, l'état, dis-je, doit périr dans peu par l'explosion de nos passions, et vous jugez inutile au salut de l'état, la répression d'une licence qui, de votre propre aveu, est un moyen d'exciter ces passions funestes!

Mais laissons des contradictions qui nous donneraient trop d'avantage. Vous avez dû vous y attendre, Monsieur, parce que l'esprit et le talent n'en sont pas à l'abri, et qu'il n'y a que la vérité et la justice qui ne se contredisent jamais. Au reste, l'auteur tire des malheurs qu'il nous annonce un nouvel argument en faveur de la liberté illimitée de la presse et des journaux. « Cette liberté est dan-

gereuse, dit-il; mais elle le sera bien davantage au moment de la catastrophe; accoutumons-nous-y donc pendant que nous savons encore où nous sommes, et que nous marchons dans nos vieux sentiers ». —Accoutumons-nous dès aujourd'hui à une liberté qui doit nous être mortelle après demain. Malheureux abus des mots! N'est-ce pas dire, en d'autres termes: accoutumons-nous à attiser le feu des passions en attendant qu'il éclate de lui-même et nous dévore; accoutumons-nous aux dangers en attendant la perte, au désordre en attendant le bouleversement, en un mot, ébranlons nous-mêmes de nos mains le gouvernement en attendant qu'il soit renversé? Non, ce n'est pas nous que nous accoutumerions à la licence, c'est la licence que nous accoutumerions à saper les appuis du trône, que nous exercerions pour ainsi-dire à la lutte qu'on nous prédit, au lieu de la réprimer d'avance, de l'enchaîner, de l'affaiblir, afin qu'elle laisse au gouvernement le temps de recueillir ses forces, et de se tenir prêt pour le combat. Que penseriez-vous d'un homme qui viendrait vous dire: Monsieur, les voleurs doivent venir mettre demain le feu à votre maison, je vous conseille de les prévenir, et de le mettre vous-même aujourd'hui, afin que le moment ou éclatera l'incendie vous trouve un peu accoutumé à brûler? Adieu.

QUINZIÈME LETTRE.

FIN DE L'EXAMEN DU PAMPHLET DE M. DE CHATEAUBRIAND.

Situation de la Chambre des Députés. Les ultrà-royalistes ont-ils raison de voter avec les indépendants?

Vadimus immixti Danaïs haud numine nostro.

MONSIEUR,

JE viens, sans préambule, à l'examen de la troisième et dernière partie du pamplet de M. de Châteaubriand. « Dans quels rapports est le ministère avec la constitution, qu'est devenue la chambre des députés sous son influence, quelle notion a-t-il du gouvernement représentatif, et quel est à cet égard son savoir et son ignorance » ? C'est encore ici une enseigne trompeuse, un titre sous lequel on ne trouve presque rien de ce qu'il annonce. L'auteur semble avoir adopté la manière de Montaigne; au lieu de discuter sérieusement la grande question qu'il s'est proposée, il se contente de nous apprendre qu'*une main peu sûre a laissé la chambre des députés se briser en plusieurs parties*;

qu'il y a dans cette chambre deux minorités plus une majorité où il s'est formé un *tiers-parti*; que la minorité des hommes qu'on voulut exclure en 1816, vote avec la minorité des hommes qu'on voulut exclure en 1817, et qu'elle a raison et fait très-conséquemment de voter ainsi, parce que dans le fond, malgré tous les mauvais propos et l'opinion générale, cette minorité a toujours eu des idées très-libérales, même alors qu'elle voulait faire passer cette fameuse amnistie qui, grâce à d'adroites et larges catégories, condamnait une partie de la France au bannissement. La minorité indépendante et le tiers-parti, sont traités par l'auteur avec une politesse et des égards remarquables; mais rien n'égale les traits dont il peint la minorité prétendue royaliste. Le poète, car c'est un tableau d'une imagination toute poétique, le poète a cru décrire et le lecteur croit contempler une scène des Martyrs représentant les fidèles de la primitive église dans ces champs de l'Arcadie où vivaient, avec la simplicité des mœurs patriarcales, et le vieux Lasthenès, vertueux depuis l'enfance, et le jeune Eudore, revenu de l'erreur des passions et des voies du siècle. « On ne voit dans l'ancienne minorité de la chambre des députés que des *citoyens modestes*, fidé-

lement attachés ou *noblement revenus* au trône. Qui les console dans leurs pénibles travaux? Ont-ils, comme en Angleterre, des journaux qui les défendent, des fortunes (1), une existence, qui les dédommagent de la perte de la faveur? les rencontre-t-on chez les ministres? intriguent-ils dans les anti-chambres? Ils *vivent entre eux* (2) dans la simplicité de leurs mœurs, sans prétention, sans autre but que celui de faire triompher la monarchie légitime, sacrifiant en silence jusqu'aux intérêts de leur famille enveloppée dans leur disgrâce, et n'opposant auxcalomnies que le témoignage de leur conscience. Ils ne tirent aucun parti de leur renommée (3); ils la quittent pour ainsi dire avec leur habit, et ne la reprènent qu'à la tribune. *Ces hommes de bien, si redoutables aux ministres, si estimés dans toute la France, sont à peine aperçus dans*

(1) Des fortunes? pourquoi non? *(Note de l'éditeur.)*

(2) *Entre eux!* Quoi, ils vivent en commun? conventuellement? mais quel est donc le lieu qui rassemble ces pieux cénobites? je suis fâché que l'auteur ait négligé de nous l'apprendre. *(Note de l'éditeur.)*

(3) Ils ont même la générosité d'en faire l'abandon aux spéculations des libraires, comme nous le verrons bientôt. *(Note de l'éditeur.)*

Paris. » — Je vous ai transcrit ce passage tout entier, parce que, soit dans un poème, soit dans un écrit politique, un beau morceau est toujours agréable à lire. Mais laissons maintenant de côté l'imagination, cette brillante enchanteresse que M. de Chateaubriand a toujours à ses ordres, et considérons les choses au jour un peu moins riant de la raison et de la vérité.

Il y a dans les chambres et des ultrà-royalistes et des indépendants. Cela est vrai ; mais doit-on en faire un crime au ministère ? c'est ce qu'il s'agit d'examiner. Les royalistes et les indépendants votent de concert contre les mesures proposées par le gouvernement : cela est incontestable ; mais les royalistes ont-ils raison de voter ainsi, et sont-ils de bonne foi dans les opinions qu'ils professent ? C'est ce qu'il faut discuter.

Lorsqu'un poète dramatique fait le plan d'une tragédie, lorsque M. de Châteaubriand conçoit celui d'un roman ou d'un poème en prose, leur premier soin est de fonder l'action qu'ils imaginent sur des motifs ; car il n'est pas dans la nature que les hommes agissent sans motifs. L'auteur a cru ici cette précaution superflue. Le système du ministère consiste à persécuter les royalistes, à violer la charte, à

semer la division dans la France, à détruire le gouvernement, et ce système si extraordinaire, il l'a adopté sans raison, au hasard; il l'a tiré à croix ou pile, n'y recherchant pas même l'intérêt de son ambition; car en vérité, et l'auteur le remarque lui-même, une pareille conduite, en la supposant telle en effet qu'elle nous est représentée, n'est pas un bon moyen de se maintenir long-temps. La manière dont l'auteur entre en matière à ce sujet, mérite qu'on s'y arrête un moment. Voici ses propres termes : « La chambre des députés de 1815 *déplut* au ministère, qui s'était placé dans la minorité, et qui crut pendant quelque temps qu'on pouvait *marcher de la sorte*. Il s'aperçut bientôt que la chose était plus difficile qu'il ne l'avait d'abord pensé. L'ordonnance du 5 septembre répara cette petite erreur ». Le passage est court et le ton léger, et il faut convenir que c'est une histoire bien abrégée des rapports du ministère avec la chambre, depuis le retour du Roi jusqu'à l'ordonnance du 5 septembre. La chambre de 1815 avait *déplu* au ministère; mais pourquoi lui avait-elle *déplu*? Le ministère avait-il tort, l'intérêt de votre parti vous conseillait de nous le dire; avait-il raison? la jus-

tice vous en faisait un devoir. D'où vient donc cette réticence extraordinaire? Le ministère s'était *placé dans la minorité*, et avait cru *qu'on pouvait marcher de la sorte*; mais, encore une fois, pourquoi? et puis, qu'était-ce alors que se placer dans la minorité? que signifient les mots *marcher de la sorte?* quelle était donc alors la marche de la minorité, quelle était celle de la majorité? Voilà des omissions bien généreuses, si elles nous cachent des choses à votre avantage; mais comment les nommer, si elles nous déguisent des vérités qui expliquent et justifient, que dis-je, qui rendent digne de tous les éloges des bons citoyens la conduite que vous accusez? Il s'agit d'examiner. Examinons donc, et entrons dans les détails de cette histoire que vous avez si étrangement écourtée.

La seconde restauration avait mis la France dans une situation violente, et semé d'écueils la route qu'allait suivre le gouvernement. Le 20 mars, qui avait trouvé les royalistes divisés d'opinions, les uns amis des institutions nouvelles, les autres partisans de l'ancien régime, n'avait corrigé personne. Au contraire, chacun l'appelait en témoignage de la justesse de ses idées, et voyait la cause du malheur de

la France dans la faute du gouvernement qui ne les avait pas suivies. Cependant l'exemple de la plus épouvantable des trahisons, le réveil inattendu d'une faction révolutionnaire, qui avait de nouveau essayé de profiter de l'interrègne pour ressusciter la république, et qui avait fini par demander lâchement un souverain étranger, plutôt que de consentir à se soumettre à la dynastie légitime, tous les excès dont on avait été témoin, et ceux qu'on avait craints, portaient la plupart des esprits, même modérés, vers les mesures fortes et sévères. On voulut les essayer, mais on s'aperçut bientôt qu'en s'éloignant d'un abîme, on allait se précipiter dans un autre. Toutes les vengeances politiques, toutes les réactions de parti, sont de même nature. On vit avec effroi cette révolution qu'on s'efforçait d'étouffer d'un côté, se relever de l'autre d'autant plus hideuse, qu'elle souillait une cause sainte et jusqu'alors sans tache. Faut-il faire éclater ici la vérité dans toute sa force, à la confusion de ceux qui nous y contraignent? Faut-il rappeler les tristes scènes du midi, les représentants du Roi méconnus, outragés, assassinés; la justice muette au milieu des armes et des menaces des factieux; la sécurité des pro-

priétés troublée, la France entière dans une épouvante qu'augmentait encore l'appareil d'un tribunal inusité, quoique légalement établi. Le gouvernement, averti à temps, sentit qu'il fallait reculer devant le précipice. La majorité ne pensa pas de même, et sans approuver les conséquences effrayantes des principes qu'on avait commencé à suivre, elle voulut maintenir ces principes. Qu'elle était loin alors de s'opposer aux lois d'exceptions, et de réclamer cette liberté presque républicaine qu'elle demande aujourd'hui! Alors il lui fallait des suspensions de la liberté individuelle, des commissaires extraordinaires, des cours prévôtales, des prisons, des proscriptions, des bannissements; alors, par un attentat inoui à la plus belle des prérogatives royales, elle voulait démentir la clémence du prince, et révoquer un pardon qu'il avait accordé solennellement; alors c'était parmi ses membres une émulation et une sorte de rivalité à qui se distinguerait par les propositions les plus inconstitutionnelles. Mais contrariée dans ses desseins par l'opposition d'un ministère modéré, elle sentit qu'il fallait changer de plan, et différant son projet principal, elle ne songea plus qu'à renverser les obstacles

qui en empêchaient l'accomplissement. Ce fut l'époque d'une métamorphose qu'on ne peut trop rappeler à ceux qui s'efforcent de nous la faire oublier. La discussion de la loi sur les élections nous présenta pour la première fois le singulier spectacle d'un parti jusqu'alors déclaré pour le pouvoir absolu et l'aristocratie, soutenant tout-à-coup, par occasion, des principes républicains (1). Cependant le mi-

(1) Je trouve dans un journal sous la date du 2 mars 1816 un article dont le début me semble curieux aujourd'hui, comme marquant le moment précis où s'opéra la métamorphose dont il s'agit ici.

« Je ne sais plus quel historien raconte que, dans je ne sais plus quelle contrée, deux armées ennemies en étant venues aux mains se battirent avec tant d'acharnement, que dans l'ardeur de la mêlée elles changèrent de place sans s'en apercevoir ; de sorte que chaque parti finit par combatre dans la position que le parti contraire occupait au commencement de la bataille. Serait-il arrivé quelque chose de semblable dans la chambre des députés ? En reconnaissant toute la pureté des intentions des membres qui la composent, on n'a pu toute fois s'empêcher d'y apercevoir une division marquée d'opinions, et comme deux camps séparés, que l'on a même eu plus d'une fois l'imprudence de désigner sous des noms différents. Je dis l'imprudence, car, en politique comme en religion, c'est plus encore

nistère, en défendant les maximes constitutionnelles contre ceux qui les attaquaient, avait encore à s'occuper d'un soin non moins important, le soin d'affermir le gouvernement royal contre d'autres ennemis d'autant plus redoutables, qu'ils trouvaient des auxiliaires auxquels ils ne s'étaient pas attendus. Ce double péril exigea deux sortes de mesures : l'ordon-

---

la différence de nom que celle de sentiment qui établit les sectes et les partis. Les uns donc, qui paraissaient donner quelques regrets au régime plus absolu de l'ancienne royauté, avaient reçu dans le public le nom de royalistes purs ; les autres, préférant les formes nouvelles de la monarchie tempérée par le balancement des pouvoirs, étaient plus particulièrement connus sous celui de constitutionnels. Quel sujet imprévu d'étonnement pour ceux qui suivent les délibérations de nos assemblées lorsque, dans le débat qui s'est élevé sur le second rapport de la commissions des élections, ils ont entendu les premiers soutenir des maximes qui semblent incliner vers la démocratie, tandis que leurs adversaires employaient tous les efforts de leur raison et de leur éloquence pour faire prévaloir les droits du trône ! Est-ce que dans la chaleur de l'action ces deux armées ont aussi changé de camps et de terrain ? Telle est la nature des discussions ; nous savons où elles nous prènent, mais nous ignorons où elles nous conduisent ; c'est ainsi, à peu près, que celui qui veut traverser un courant rapide

nance du 5 septembre, qui sauva la France de l'invasion aristocratique, et la proposition de quelques lois d'exception, nécessaires encore pour arrêter les tentatives séditieuses des vieux et incorrigibles partisans de la démocratie. La demande de ces mesures provisoires offrit à ses adversaires un nouveau champ de bataille où ils s'empressèrent d'établir le combat, champ

---

dérive malgré lui et va aborder où il ne s'attendait pas, et souvent bien loin de l'endroit du rivage où il prétendait débarquer. Ces réflexions s'offrent naturellement, et leur justesse paraît incontestable au premier coup-d'œil; mais en y regardant de plus près, on les trouvera moins solides qu'elles n'avaient semblé d'abord. Ici le changement n'est qu'apparent, et l'inconséquence est très-conséquente; ce serait faire aux premiers trop d'injure que de les croire sérieusement attachés aux principes dont ils ne réclament aujourd'hui l'appui, que comme on se sert au besoin de ces agents méprisables pour lesquels ont tient son ingratitude toute prête, et qu'on rejette après en avoir tiré le parti qu'on souhaitait. A l'égard des autres, si on examine à fond leur opinion sans se laisser séduire par de vaines déclamations, on reconnaîtra peut-être qu'elle n'est pas moins favorable aux intérêts du peuple qu'à ceux du trône, et que loin de saper, comme on a voulu le faire entendre, les libertés nationales, elle les établit au contraire et les affermit sur des fondements inébranlables. »

de bataille où deux partis long-temps ennemis se présentent maintenant réunis par une alliance bien faite pour étonner l'un et effrayer l'autre, si l'un pouvait s'étonner et l'autre s'effrayer de quelque chose.

Ai-je besoin, maintenant, monsieur, d'examiner la bonne foi avec laquelle la minorité ultra-royaliste soutient les maximes ultra-libérales, dont elle a pris l'étendart; et l'exposé que je viens de vous faire, ne résout-il pas suffisamment cette question? que M. Chateaubriand me parle de sa sincérité personnelle, j'y veux croire et j'y crois; mais qu'il me cite, en preuve de la bonne foi de son parti, le rapport qu'il adressa au Roi dans son conseil pendant le séjour de Sa Majesté à Gand, je lui répondrai que les sentiments d'un homme ne prouvent pas plus l'opinion de tout un parti, que ses disgrâces personnelles méritées ou non, ne prouvent l'oppression d'une classe entière.

Reste à examiner maintenant jusqu'à quel point les ultra-royalistes sont excusables de leur alliance avec les indépendants, car M. de Chateaubriand qui ne peut tolérer que le gouvernement ait des députés des cent jours au nombre de ceux qui votent pour lui, est

beaucoup moins rigide envers son parti. Les raisons qu'il donne pour le justifier sont remarquables. *Ils ont*, dit-il, *voté pour la liberté de la presse en 1816, donc ils doivent voter encore pour cette liberté en 1817, sous peine d'être la fable de l'Europe et de la France.* Ils ont voté pour la liberté de la presse en 1816, à la bonne heure, le rapprochement dont on les accuse commençait dès-lors, mais votaient-ils dans le même sens en 1815? L'auteur poursuit : *on disait* que les Royalistes *étaient implacables, et on va trouver mauvais qu'ils ne se précipitent pas sur des hommes qui sont d'accord avec eux dans une discussion capitale.* — Rare exemple de tolérance et d'humanité! Il est fâcheux seulement que le souvenir des catégories viène en diminuer le mérite. Non ; l'on ne trouve pas mauvais qu'ils ne se précipitent pas sur des hommes qui sont d'accord avec eux dans une discussion capitale ; ce qu'on trouve mauvais, c'est que dans cette discussion capitale, ils soient d'accord avec ces hommes. Au reste, je ne puis mieux finir qu'en montrant comment ils sont traités par ces hommes avec qui ils sont d'accord, et à quelles étranges destinées ils sont réservés dans une union, où on croit déjà pouvoir leur parler de la

sorte, tout auxiliaires qu'ils sont. Le passage suivant est extrait des Annales de la session de 1817. (*Premier cahier.*)

« Les hommes qui, en 1815, avaient alarmé la France par l'aversion qu'on les accusait de nourrir contre la Charte, ont pris envers les libertés qu'elle consacre des *engagements solennels*. . . . . La portion de la minorité qui avait besoin pour tourner contre les ministres les idées libérales d'une sorte *de palinodie*, a subi les inconvénients de cette transition, et n'a plus à en recueillir que les avantages. L'espèce de ridicule qui résultait d'une *évolution trop rapide*, s'est usé par le temps. Il n'y aurait plus ni nouveauté ni bon goût à refuter un orateur, en lui disant qu'autrefois il ne pensait et ne parlait pas ainsi. La nation qui n'est dupe de rien ne le serait pas de cette vieille plaisanterie. Si elle est *loin d'avoir une confiance entière dans les intentions* de ceux qui seraient l'objet de ce mode suranné d'attaque, elle aurait de très-justes défiances contre quiconque voudrait la dégoûter de la liberté, sous prétexte que quelques-uns de *ses défenseurs ne sont pas sincères*. Sans doute le parti auquel je fais allusion perdrait tout le fruit de *son noviciat d'une session*,

noviciat qui n'a pas été sans embarras et sans amertume, s'il désertait la cause qu'il a si récemment embrassée. L'on ne verrait plus dans ses membres que des ambitieux à vue courte, avides de places faute de pouvoir, ayant aspiré au premier rang, descendant au second, n'ayant ni conviction, ni prudence, et dépourvus même de ce degré ordinaire de force d'âme qui rend les hommes capables de persister, par calcul, dans ce qu'ils ont adopté par intérêt, et qui les aide à supporter le non succès d'un jour, comme moyen de succès plus vraisemblable pour le lendemain.» — On doit être résigné à bien des choses quand on peut s'entendre tenir un pareil langage par des amis de quelques jours ; il faut avoir un grand fond de longanimnité et de politesse, pour parler avec tant d'égards de ceux dont on en obtient si peu, et l'on est malheureux d'être contraint par la force de la conscience à *mettre sa conviction intime* de leur côté contre les *terreurs injurieuses* du gouvernement. Cependaut, j'ose espérer que la confiance de l'auteur des Annales sera trompée, et que plus fidèle aux idées aristocratiques qu'aux maximes de la monarchie, cette minorité qu'il croit si irré-

vocablement engagée avec celle de son parti, reprendra bientôt pour un moment du moins son rôle et son visage naturel. J'attends Monsieur de Châteaubriand lui-même, à son opinion, lorsque la loi du recrutement sera proposée à la Chambre des pairs. (1)

Adieu, Monsieur, je me hâte de vous envoyer ce volume, et je suis tout effrayé de mon excessive fécondité.

---

(1) L'événement a depuis justifié cette prédiction.

SEIZIÈME LETTRE.

SUR LES OPINIONS DE QUELQUES DÉPUTÉS, A L'OCCASION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Non benè junctarum discordia semina rerum.

Vous n'avez sans doute point oublié, Monsieur, le tableau touchant où M. de Châteaubriand nous peint si fidèlement cette minorité digne de l'âge d'or, ou plutôt des siécles des patriarches ; cette minorité dont les membres *vivant entre eux dans la simplicité de leurs mœurs, ne tirent aucun parti de leur renommée qu'ils quittent, pour ainsi dire, avec leur habit pour ne la reprendre qu'à la tribune.* Eh bien, le croirez-vous, cette renommée si pudique (combien il est dangereux de louer trop tôt!) cette renommée, Monsieur, s'est affranchie d'une modestie trop gênante, elle s'est lassée d'être éternellement renfermée dans un vestiaire avec les habits des honorables membres, et voilà qu'on la trouve courant avec leurs opinions les quais, les boulevards et

les étalages du Palais royal. Là, vous verrez la renommée de M. de Bonald à côté de celle de M. Lafitte ; la renommée de M. Martin de Gray à côté de celle de M. de Corbière, sollicitant à l'envi les passants ; et se prêtant à un trafic dont les profits, dans quelques mains qu'ils arrivent, me semblent peu honorables, et peu conformes à la dignité du Grand conseil de la nation. Sérieusement, je ne puis souffrir ce commerce des discours prononcés à notre tribune publique, et lorsque je vois un député vendre ou laisser vendre à ses concitoyens ses opinions sur les affaires de l'Etat, je ne puis m'empêcher de le comparer à un intendant qui ferait payer à son maître les comptes qu'il lui rend de son administration.

Je ne sais si en Angleterre, où les cas de *contempts* ont été extrêmement multipliés, par un corps jaloux de ses prérogatives, on regarderait comme un délit de cette espèce la critique des opinions prononcées dans la Chambre des députés ; mais je sais que si ces opinions étaient imprimées par les auteurs sans l'ordre de la chambre, et vendues dans les boutiques de libraires, elles rentreraient alors dans la classe des brochures ordinaires, et que chacun pourrait les traiter avec aussi peu de révérence que tout autre écrit de circonstance.

J'ai lu à-peu-près toutes ces opinions; je vous parlerai seulement de quelques-unes. Les discours des ministres et des commissaires du gouvernement me semblent devoir être mis à part. La censure serait maintenant inutile, et l'éloge pourrait paraître suspect de flatterie.

Si je voulais vous offrir des modèles d'une discussion libre et sage, sans esprit de parti, sans intérêt d'amour-propre, sans considération personnelle, je vous citerais avant tout les discours de M. Siméon, de M. Royer Collard et de M. Camille Jordan. Les orateurs ne sont pas du même avis, mais on sent qu'ils sont sincèrement du leur, et que quelle que soit leur différence d'opinion sur un point particulier, ils peuvent se donner la main avant de monter à la tribune, et après en être descendus. M. de Courvoisier, quoique le ton de son discours annonce une conviction parfaite, et les sentiments d'un excellent citoyen, ne mérite pas à mon avis, dans toute leur étendue, les éloges que je viens de donner aux trois orateurs précédents. Un homme libre de tout intérêt de parti regrétera en le lisant, que cédant trop à la promptitude de son esprit, et à la facilité de son élocution, il ait entrepris de combattre des opinions, qu'il ne s'était pas donné le loi-

sir de bien entendre, ni l'attention d'interpréter fidèlement. Quand un honorable membre avance que l'impossibilité de définir exactement les délits de la presse ne permet pas de les classer avec précision dans les articles d'une loi, et force nécessairement le législateur à choisir entre l'arbitraire et l'impunité, on peut examiner s'il est vrai qu'il ne soit pas possible de définir les délits de la presse; mais qui ne s'étonnerait de voir un homme d'un esprit distingué répondre en pareil cas à son collègue: L'arbitraire, c'est l'injuste. En prétendant que l'arbitraire entre nécessairement dans la répression des délits de la presse, vous déclarez qu'on ne peut sans injustice réprimer les délits de la presse. — Ce raisonnement est étrange, mais je ne l'accuse que de précipitation. Voici un autre exemple du même défaut. Quelqu'un dit qu'une nation n'est libre et ne s'appartient à elle-même qu'autant qu'elle participe à sa législation par ses députés et à ses jugements par ses jurés. L'honorable membre transforme en propositions démocratiques ces propositions vraiment constitutionnelles, et accuse l'orateur qui les a avancées de vouloir dépouiller le roi de son autorité, et mettre le gouvernement dans les chambres, quoiqu'il ait reconnu ex-

pressément *comme émané du trône* le double privilége auquel il pense que la nation a droit de participer. On doit le dire le plus hautement qu'on peut aux vrais amis de la chose publique et du gouvernement, les rangs des ennemis n'ont pas besoin d'être augmentés, et il serait encore imprudent, quand il ne serait pas injuste, de chercher à y pousser comme de force ceux qui ont toujours figuré à la tête des partisans de la bonne cause.

Que vous dirai-je du discours de M. de la Bourdonnaye ? C'est une déclamation violente, mais moins cependant que je ne l'aurais attendu, contre l'usage que les ministres ont fait, des lois d'exceptions qui leur ont été accordées. Si l'on en croit l'honorable membres, ces lois destinées à l'affermissement de la monarchie et du trône, ont été employées dans la vue seulement d'ébranler le trône et la monarchie. Si la chose est vraie, la récrimination est molle et insuffisante, ce n'est point une vague déclamation qu'il faut, c'est une dénonciation directe, une enquête, un jugement. Mais, si elle est fausse et dictée par l'emportement de l'esprit de parti, je demande quel caractère prend la calomnie dans un pareil lieu et sur une pareille matière et quelle peine elle mériterait ?

Un autre député, Monsieur Lafitte, a semblé prendre à tâche de déconcerter l'attente générale par la douceur de son ton et la modération de ses termes. Son discours respire, d'un bout à l'autre, la violence la plus mesurée que l'on puisse s'imaginer, et c'est avec un langage de miel, comme auraient dit les anciens, qu'il demande qu'on donne à la presse et aux journaux une indépendance *sans restriction*, indépendance qui, chez aucune nation, n'a été demandée pour aucune partie de la liberté civile; c'est avec un langage de miel, qu'il établit les principes démocratiques sur les débris des maximes de la monarchie; qu'il fait des prophéties (1) où les ministres sont représentés comme abusant de leur autorité pour décrier et calomnier les bons citoyens; qu'anticipant hors de propos des questions délicates, il déchire d'avance l'appareil des plaies qu'il n'est pas temps de panser encore; qu'enfin, il propose au gouvernement l'alternative ou de subir son opinion ou de consentir à la chûte prochaine et inévitable du crédit public, comme si tout le pa-

(1) On assure que les prophéties de l'honorable membre regardent le passé plus que l'avenir. *(Note de l'éditeur.)*

triotisme de la France était désormais renfermé dans les bourses des capitalistes, ou que la banque fût devenue pour nous le temple des destinées. Pour vous dire en résumé tout ce que je pense de cette opinion, jamais la licence n'a été si modérément prêchée, les ministres si gracieusement insultés, les principes conservateurs de la monarchie si doucement attaqués, et j'aime cent fois mieux encore la véhémence outrée de M. de la Bourdonnaye.

Je voulais m'en tenir là, mais voici l'opinion de M. de Bonald, et je ne puis décemment me dispenser de vous en dire au moins un mot. M. de Bonald demande la censure pour les écrits ordinaires ; en cela il est d'accord avec lui-même, et quel que soit le fond de son opinion, il serait mal à moi de l'aller chercher sur ce terrain. Mais M. de Bonald prétend qu'on doit exempter les journaux de cette censure, pour confier aux tribunaux seuls le soin de réprimer leurs excès, et il le prouve par un raisonnement assez singulier. Il faut, dit-il, que la promptitude de la répression réponde à la promptitude du délit : or, qu'y a-t-il de plus prompt, de plus rapide, que les délits de ces feuilles journalières,

qui vont en un clin-d'œil d'un bout de la France à l'autre? ce n'est donc pas par des actes d'autorité (trop lents, à ce qu'il paraît sans doute à l'orateur), qu'il faut réprimer les excès des journaux, mais par des poursuites juridiques; car on sait que les formalités judiciaires sont beaucoup plus expéditives que les ordres d'un ministre de la police ou d'un directeur de la librairie. L'orateur est-il de bonne foi, me direz-vous, dans cette extraordinaire opinion? Hélas! Monsieur, ne me tentez point. La chose est trop délicate, et M. de Bonald a un caractère trop généralement estimé pour qu'on puisse soupçonner sa sincérité. Mais il regarde nos institutions comme trop puériles, pour mériter qu'on y apporte ses maximes ordinaires d'honneur et de conscience. Une nourrice qui joue avec son enfant, se fait-elle scrupule d'entrer dans ses idées, et de manquer un peu à la vérité, pour se conformer à ses petites imaginations? M. de Bonald en agit ainsi avec les partisans des constitutions. Il adopte leur langage par une sorte de jeu, sans croire manquer à ses principes sérieux, et semble leur dire : Hommes vains, hommes éternellement mineurs, je veux bien me

prêter un moment à vos caprices ; mais je ne vous ferai pas l'honneur de traiter gravement vos petites fantaisies.

Je pourrais maintenant, en jetant un coup-d'œil général sur la discussion, vous faire remarquer d'un côté, l'union des indépendants et des ultra-royalistes ; de l'autre, la division du parti ministériel. Mais j'espère que ni l'une ni l'autre ne peut durer, sans quoi je ne verrais rien de bon à augurer de notre avenir. La loi sur le recrutement va vraisemblablement ramener la minorité de 1816 aux idées aristocratiques (1) qui lui sont naturelles, et le tiers parti ministériel à la marche dont sa conviction et sa conscience lui ont commandé de s'écarter un moment. Sans cette heureuse réconciliation, que j'appèle de tous mes vœux, je regarderais les deux côtés comme également à plaindre, et, si j'ose le dire, comme également répréhensibles, de faire d'un dissentiment particulier la source d'une division permanente qui les livrerait sans défense aux partis contraires, dont ils ne peuvent être utilement pour le pays, et

(1) L'événement a depuis justifié cette prédiction.

honorablement pour eux, ni les auxiliaires, ni les chefs.

Permettez-moi de vous rappeler un trait de notre histoire, qui conviendrait assez à notre situation, dans une supposition si malheureuse. — Deux officiers-généraux, qui commandaient chacun un corps séparé de l'armée française, eurent un différent, au moment même où la bataille allait commencer. Les amours-propres s'irritèrent, la querelle s'échauffa, et le sang français allait être versé par des Français, sous les yeux de l'ennemi, lorsqu'un simple officier s'élance tout-à-coup hors des rangs, et avec toute l'autorité de la raison et du patriotisme : Messieurs, s'écria-t-il, je vous ordonne, au nom du Roi, de mettre bas les armes, et de ne pas employer au préjudice du pays, un courage qui ne doit être consacré qu'à le servir. Cet acte d'une noble fermeté sauva l'armée. Si les circonstances en demandaient un semblable aujourd'hui dans un débat d'une autre nature, ne se trouverait-il personne qui sortît des rangs, et prît sur lui de l'imiter ?

Il serait à craindre, me direz-vous, qu'un tel exemple ne fût suivi en pure perte, car il est bien plus aisé de calmer la colère des

guerriers que de changer les opinions des hommes d'état et des politiques. Je le pense comme vous : toutefois je suis bien éloigné de croire que la raison, la probité et l'amour du pays soient désormais sans force et sans autorité. Et où faudrait-il espérer de les trouver, si ce n'est dans un parti composé presqu'entièrement d'hommes dont la vie entière en a été un modèle honorable ? Ce n'est pas cependant que nous devions nous flatter d'y voir jamais régner un accord parfait d'opinions et de sentiments. Cet accord n'est pas nécessaire et serait peut-être même nuisible à la chose publique. Il suffit que chacun, en disant, en soutenant ce qu'il croit vrai et bon, reste néanmoins fidèle à l'unité générale qui fait le salut de la France, incapable de trahir sa conviction et sa conscience, mais capable de faire le sacrifice de ce qu'il peut regarder comme avantageux, à un avantage plus grand et plus étendu, je veux dire le triomphe du gouvernement légitime et constitutionnel sur deux partis qui l'attaquent ensemble quoique avec des vues différentes. Je sais tout ce qu'on peut objecter et tout ce qu'on objecte contre ces sortes de concessions mutuelles, mais j'estime que la première opinion et la conviction la plus

intime d'un bon citoyen, c'est qu'il faut que la chose publique subsiste.

Or qu'arrivera-t-il si les deux portions de la majorité ministérielle persistent à demeurer séparées? En pareil cas on ne se sépare point sans s'éloigner ; l'immobilité est impossible, et ici, comme dans les lois de la physique, les grands corps exercent une espèce d'attraction sur les petits. La majorité se trouvera donc brisée en deux minorités qui ne pouvant ni l'une ni l'autre subsister à part, tendront à se rejoindre chacune à l'une des deux anciennes minorités. Le ministère sera poussé, par la force des choses, vers les ultra-royalistes ; les autres iront vers les indépendants, au milieu desquels ils finiront par être absorbés. Or, dans ce nouvel arrangement des partis, les premiers avantages seront pour le ministère, grâce au secours des ultra-royalistes, mais le ministère sera bientôt à ces dangereux auxiliaires, et ce triomphe tant desiré marquera l'époque de leur ruine et de la nôtre ; car ils peuvent bien vaincre un moment sur un point, dans une assemblée, mais ils ne peuvent s'établir, parce que leur majorité ne sera jamais qu'une majorité fictive, ne représentant point la majorité réelle, la majorité

nationale, et n'étant point soutenue par elle. Alors, ce sera le tour des indépendans, et dieu sait à quel prix! Je dis des indépendants seulement, car au milieu d'eux leurs auxiliaires n'existeront plus comme parti, et ne pourront plus se faire remarquer qu'individuellement par les efforts que chacun d'eux fera pour s'opposer à un malheur qu'il aura prévu trop tard, et dans lequel, à son honneur, il sera le premier enveloppé. Que ceux qui ne craignent pas assez cette réunion avec les indépendants, observent un moment la manière dont ceux-ci traitent les ultra-royalistes leurs alliés actuels, et qu'ils n'oublient pas que si ce parti est flatteur pour attirer à lui, il est défiant dans l'action et insolent après le succès.

Ces réflexions, Monsieur, sont si claires et si simples, qu'il me paraît impossible que des hommes sans passions n'en soient pas frappés, et c'est là dessus que je fonde des espérances déjà justifiées en grande partie par la sincérité d'intention qui règne des deux côtés. Lorsque je vois en effet, dans quels termes un des plus distingués orateurs de la chambre des députés parle de l'opposition accidentelle que les circonstances ont mise entre ses affections et le sentiment de son devoir; lorsque je me

rappèle; la manière noble et loyale dont un ministre a touché le même point à la tribune, je ne puis manquer de reconnaître la marque de la bonne foi et du désintéressement personnel. L'ambition, l'esprit de vengeance, la haine, attaquent les personnes plus que les choses, la vraie conviction s'arrête aux choses, et se renferme dans la circonstance présente, libre de tout engagement pour l'avenir. Si vous entendez un député déclamer sur les charges publiques ou un noble pair jeter des alarmes sur les subsistances à propos d'une loi relative à la liberté de la presse et des journaux; méfiez-vous de l'esprit qui les anime, et de la sincérité de leur zèle. Mais quand des hommes unis long-temps dans les mêmes principes de modération et de justice, venant à se diviser un moment sur une question, défendent de part et d'autre leur avis, sans manquer aux égards de la bienséance, ni aux souvenirs de l'amitié; ne craignez point que leur dissentiment ne se change en discorde. Il prouve seulement l'autorité de leur conscience sur leur opinion, et vous les verrez bientôt, après avoir été un instant séparés, se rejoindre naturellement et continuer de s'avancer ensemble d'une marche uniforme et constante, vers le

même terme qu'ils n'ont jamais perdu de vue.

Tous les membres de la majorité constitutionnelle doivent sentir la nécessité de soutenir un état de choses, qui ne pourrait changer qu'au profit d'un ennemi redoutable; et le Ministère, loin de s'offenser de la liberté avec la quelle quelques-uns de ses plus fidèles amis combattent une ou deux de ses propositions, doit s'en féliciter et s'en glorifier aux yeux de la nation. Quelle plus belle réponse aux calomnies de ses détracteurs? eh! qu'est-ce d'ailleurs qu'un appui passif? si vous le déplacez, ne soutiendra-t-il pas l'édifice de l'ennemi comme il a soutenu celui de l'ami? L'homme qui prend ses sentiments dans sa raison et sa conscience, est le seul dont l'assistance soit infaillible, et rien ne serait moins ministériel que des députés entièrement au ministère, comme aussi rien ne serait moins indépendant ni moins royaliste que des alliés par circonstance de ceux qui se disent indépendants, ou se prétendent exclusivement royalistes.

Agréez, etc.

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

CONCLUSION QUI AURAIT PU SERVIR D'AVANT-PROPOS.

Sine irâ ac studio quorum causâs procul habeo.

Comme il vous plaira, Monsieur. Si vous pensez véritablement que la publication de mes lettres puisse avoir quelque utilité, je consens volontiers à ce que vous les fassiez imprimer. Je vous ai écrit dans la sincérité de mon cœur et suivant la rectitude de ma conscience. J'ai voulu vous signaler des écrivains dont je crois les ouvrages dangereux ; je me rends ce témoignage, que je n'ai été guidé ni par la passion, ni par l'esprit de parti, ni par aucun intérêt que ce soit, ne connaissant pas un de ceux dont j'ai attaqué les écrits si ce n'est par la voix publique, et n'ayant jamais eu avec eux ni relation ni démêlé. S'il en est parmi eux que je respecte et que j'honore assez pour être fâché de voir leurs noms mê-lés à des noms qui ne sont pas également bien

placés dans l'estime des honnêtes gens, je crois en avoir dit mon avis avec les égards dûs à leurs qualités personnelles, et ils seraient les premiers à qui j'irais présenter mes réflexions, comme j'irais au besoin leur demander un entretien sur la différence de nos opinions, certain qu'ils m'accueilleraient avec bienveillance, et consentiraient à une discussion de bonne foi, sans même se trouver offensés de quelques expressions un peu vives qui ne manquent jamais d'échapper dans la chaleur du débat. A l'égard de ceux pour qui je ne fais pas profession d'avoir les mêmes sentiments, je n'ai rien à dire, sinon qu'en attaquant leurs principes, je n'ai point cherché leurs personnes, et que si quelques-uns des coups dirigés contre les livres sont tombés par hasard sur les hommes, c'est que les hommes s'étaient mis dans leurs livres, ce qui n'est pas ma faute.—Vous me demandez si je trouve bon que vous placiez mon nom à la tête du volume. Mon nom ne vaut la peine ni d'être dit, ni d'être caché, et je vous inviterais à le publier, s'il y avait à cela quelque utilité. Mais de quelle autorité serait-il auprès de ceux de mes adversaires? D'ailleurs, c'est à la raison de porter avec soi son autorité; et si

j'ai raison, peu importe comment je me nomme. En un mot mon nom ne ferait point valoir mes lettres, et je ne désire point que mes lettres fassent valoir mon nom : qu'il reste donc entre nous deux, s'il vous plaît.

Quant aux notes que vous vous proposez d'ajouter au texte, vous en êtes bien le maître, et c'est en vérité me faire trop d'honneur. Mais comme j'en ai mis moi-même quelques-unes, je désire que vous en distinguiez les vôtres, en avertissant qu'elles sont de l'éditeur.

Adieu, Monsieur ; voilà tout ce que j'ai à vous dire en réponse à votre lettre. Je souhaite que vous ayez bien jugé en pensant que les miennes, quoiqu'écrites dans le secret et la confidence de l'amitié, pourraient faire quelque bien au public, et quand il en devrait résulter des inconvénients pour l'auteur, je vous proteste que je les accepterais de bien bon cœur à cette condition. J'ai l'honneur, etc.

P.S. J'allais oublier de vous dire que je ne puis prendre sur moi le soin de veiller à l'impression de ces lettres, comme vous me le demandez. Ainsi, veuillez bien en charger quelqu'autre. Ne pourriez-vous le confier à M***?

Je continuerai à vous écrire, mais je désire que vous ne publiiez aucune de mes nouvelles lettres sans un consentement nouveau de ma part.

FIN.

TABLE

Des Lettres contenues dans cet ouvrage.

Fin de la Table.

